

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master

En sciences économiques

Option : Banque et Marché Financier

THEME

Niveau de bancarisation en Algérie
Cas la commune de Larbaa Nath Irathen

Réalisé par:

Melle EL MEDJIRA Nesrine

Melle HENCHIR Kahina

Dirigé par :

Mr. ABIDI .M

Président du jury :.....

Examineur :.....

Promotion : 2015-2016

REMERCIEMENTS

Nous remercions d'abord le bon dieu qui nous a aidés et qui nous a donnés le courage et la volonté pour réaliser ce modeste travail.

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui, on voudrait témoigner toute notre reconnaissance.

Nous tenons a adressé toute notre gratitude et nos sincères remerciements à notre promotrice Madame titouche ep hadadi pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter notre réflexion.

On désire aussi remercier le personnel de la sonatrach, mr sassi et sa femme madame abrousse et surtout mr tlemsi qui nous ont fourni les informations nécessaires à la réalisation du présent mémoire.

Nous réservons ici une place particulière pour remercier vivement nos familles pour leur affection et leur soutien continu, et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont aidés et encouragés à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail en premier lieu à mes très chers parents qui m'ont épaulé tout au long de mes études et que je ne remercierai assez à la mémoire de mon grand-père et mon oncle que dieu l'accueille dans son vaste paradis

A mes frères et sœurs

A mes neveux et nièces

A ma tante et mes oncles

A tous mes amis(es) qui m'ont facilité mon travail

A toute la famille badaoui

A brahim et toute sa famille

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à ;

Mon père : puisse ce travail constitué une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que t'es imposé pour assurer notre bien être et notre éducation.

Qu'il soit l'expression de ma profonde gratitude et ma grande considération pour le plus dévoué des pères que tu es. Puisse dieu te prêter longue vie, santé et bonheur.

Ma mère : « aucune dédicaces ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve envers toi ».

Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices. Que dieu t'accorde santé et bonheur pour que tu reste la splendeur de ma vie.

Mes chers frères : Messaoud, Achour, Juba, Samir, et Jugurtha (Allah yerhemou).

Mes sœurs : Sofia, Amira, Dehbia, Sonia.

Mes neveux : Zindine, Wassim, Saïd, Jigurtha (Chaoui), Jigurtha (michelet).

Ma nièce : Helena.

Toute ma famille paternelle et maternelle.

Tous mes amis.

Ma chère binôme Nesrine.

Kahina

Sommaire

Introduction générale	02
Chapitre I : Cadre conceptuel sur la bancarisation	
Introduction	06
Section 1 : Définition et indicateur de mesure de la bancarisation.....	07
Section 2 : Facteur d'extension de la bancarisation	23
Section 3 : Les contraintes liées au développement de la bancarisation	37
Conclusion	41
Chapitre II: L'étude de la bancarisation en Algérie	
Introduction	43
Section 1 : Présentation et organisation du système bancaire algérien	44
Section 2 : L'évolution du système bancaire algérien	51
Section 3 : La promotion de la bancarisation en Algérie	63
Conclusion	76
Cas pratique: Analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen	
Introduction	78
Section 1 : Méthodologie de l'enquête	79
Section 2 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client	88
Section 3 : L'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques	96
Conclusion	104
Conclusion générale	106
Bibliographie	
Annexes	
Tables des matières	

ABC : Arab Banking Corporation

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du microcrédit

ANSEJ : Agence National pour le soutien à l'emploi des Jeunes

ARTS : le Système de Règlement Brut en Temps Réel de gros montants

ATCI : le Système de télécompensation des paiements

BAD : Banque Algérienne de Développement

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BAMIC : Banque de Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce

BCA : la Banque Centrale d'Algérie

BDL : la Banque du Développement Local

BDPME : Banque de Développement de la Petite et Moyenne Entreprise

BGM : Banque Générale Méditerranéenne

BNA: Banque Nationale d'Algérie

BNP Parisbas : Banque Nationale de PARIBAS El djazair

BTP: Bâtiment et Travaux Public

CAAR Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance

CAD : la Caisse Algérienne de Développement

CAGEX : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations

CCP: Centre de Chèques Postaux

CGMP : Caisse de Garantie des Marchés Publics

CIB : Carte InterBancaire

CIP : Carte Internationale de Paiement

CNAC : la Caisse Nationale d'Allocation Chômage

CNE : Caisse d'Epargne Nationale

CNEP- Banque : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

CNL : Caisse Nationale de Logement

CNMA : la Caisse Nationale de Mutualité

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

CRMA : Caisse Régionale de la Mutuelle Agricole

DAB : Distributeur Automatique de Billets

DPSB : Direction de la Programmation et Suivi Budgétaire

EPE : Entreprise Publique Economique

EPL : Entreprise Publique Local

FINALEP : Financière Agéro-Européenne de Participation

GAB : Guichet Automatique de Billets

GPRH :

GRC : Gestion de la Relation Client

IMF : Institutions de Microfinance

JORADP : Le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire

LNI : Larbaa Nath Irathen

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONS : Office National des Statistique

PD : Pays développée

PME : Porte Monnaie Electronique

PSCE : Plan de Soutien à la Croissance Economique

PSD : Pays Sous Développée

PVD : Pays en Voie de Développement

SAA : Société Algérienne d'assurance

SGCI : Société de Garantie du Crédit Immobilier

SIB : Société InterBancaire

SITA : Système Interbancaire de Télécompensation Algérien

SRH : Société de Refinancement Hypothécaire

T-O: TIZI-OUZOU

TPE : Terminaux de Paiements Electroniques

La bancarisation représente le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire. C'est donc une caractéristique qui traduit le niveau de développement d'un pays. Plus un pays est développé, plus il sera bancarisé. Au départ dans tous les pays du monde, les secteurs bancaires ont été réservés uniquement à l'activité économique et sociale où seule la grande bourgeoisie d'affaire et les petits patrons de l'industrie et du commerce sont liés au monde bancaire. Cela signifie, qu'une partie importante de la population (la paysannerie ou la classe modeste) est non bancarisée et ne trouve pas de moyens de financement, ou elle peut tout simplement l'avoir refusé, certaines personnes préférant garder leur argent chez eux. Cela peut être dû à un manque de confiance envers la banque. L'autre raison, sûrement la plus valable, est que les banques refusent de prendre pour client des ménages très pauvres qui représentent un risque trop important, qui caractérise la relation Banque/Client, ou tout simplement qui n'ont pas assez d'argent pour ouvrir un compte. De ce fait, les contraintes liées à la bancarisation étaient en grande partie de nature psychologique, culturelle et morale. La loi stipule cependant que toutes personnes a droit d'ouvrir un compte si elle a les fonds nécessaire pour le faire.

Ainsi conçue, la banque renvoie, de prime abord, à une personne physique ou morale dont la profession habituelle consiste à recevoir du public des fonds qu'elle emploie pour son propre compte ou pour celui d'autrui.

De cet effet, le niveau de bancarisation est globalement fonction du niveau de développement économique, plus un pays est développé, plus son niveau de bancarisation est élevé et inversement.

Etant donné que le système bancaire est l'un des éléments centraux de la vie économique d'une nation, les banques jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des ménages: assurer la fluidité des transactions en mettant à la disposition des agents économiques des moyens de paiement rapide, pratique et sûr, financer par le crédit l'achat d'un logement, d'un équipement ménager, d'une voiture ou d'une machine-outil, permettre aux ménages comme aux entreprises de placer et de fructifier leur épargne .

La bancarisation en Algérie a évolué en deux étapes, à savoir celle où le système bancaire a été réglementé et soumis au programme planifié de l'Etat, et l'étape où l'Algérie a

connu une phase de mutation du système financier après la promulgation de la loi relative à la monnaie.

Problématique de l'étude

Dans notre cas on va essayer d'évaluer et d'étudier le niveau de bancarisation au sein de la commune Larbaa Nath Irathen ?

Pour ce faire, nous avons adopté les questions suivantes :

Question 1 : le niveau de bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen caractérisée par une évolution considérable en termes de nombre de comptes ouverts par les ménages.

Question 2 : le niveau de bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen reste encore modeste et moins développée.

Le choix de notre thème de recherche se justifie d'un coté, par le rôle qu'occupe le système bancaire au sein d'une économie, et de l'autre coté, par l'importance tant accordée à la question de la bancarisation de l'économie algérienne. Elle a toujours été considérée comme l'une des vulnérabilités de notre économie.

Objectif de notre étude

L'objectif de notre travail se subdivise en deux: plan théorique qui porte sur quelques éléments théoriques et historiques de la bancarisation et du système bancaire Algérien. Ces derniers, vont nous permettre d'identifier l'émergence et l'évolution du système bancaire Algérien. Sur le plan pratique, nous essayerons d'évaluer le niveau de bancarisation enregistré dans la commune de Larbaa Nath Irathen.

Méthodologie de la recherche

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une visée compréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques qui sont la consultation des ouvrages, mémoires, thèses, documents, revues, articles pour élucider un certain nombre de concepts en rapport avec le thème choisi.

Pour la collecte des données sur le terrain, nous avons élaboré un questionnaire qui a été distribué auprès de la population de Larbaa Nath Irathen et des organismes comme la Direction de la Planification et d'aménagement du Territoire (DPAT), les agences bancaires de la commune, et les bureaux de poste dont l'objectif est de tenter d'évaluer le niveau de bancarisation.

Pour les outils de recherche, on a fait recours à la recherche documentaire et bibliographique dans un premier niveau, le deuxième niveau qui concerne la collecte des données du terrain, on a privilégié l'entretien non directif comme outil d'investigation afin de collecter de manière vivante les informations recherchées. Interviewé l'intéressé nous a paru essentiel afin de pouvoir expliquer l'objectif de notre recherche dans un contexte de libre conversation, les personnes ont pu s'exprimer en toute liberté et nous en contre partie était de mieux cerner le sujet.

Le questionnaire nous a permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulée au cours de la période septembre et octobre 2016. Elle avait comme objectif de répondre à la deuxième question du travail et juger la capacité du questionnaire à apporter des éléments de réponse à notre problématique.

L'échantillon de notre enquête s'est fait sur la base de la méthode « d'échantillonnage par quotas » qui consiste à reprendre les caractéristiques de la population de la commune de Larbaa Nath Irathen sur l'échantillon enquêté de telle sorte à avoir une structure similaire. Cette dernière nous apparaît comme la plus adéquate pour assurer le maximum de représentativité de l'échantillon d'étude.

Structure de l'étude

Le plan de notre recherche comporte trois chapitres, chacun est subdivisé en trois sections. Les deux premiers chapitres qui sont d'ordre théorique ; le premier chapitre est consacré aux généralités sur la bancarisation et quand au second chapitre, qui se portera sur l'étude de la bancarisation en Algérie. Le troisième chapitre fera l'objet d'une analyse empirique dans l'objectif est d'analyser la contribution de la population de Larbaa Nath Irathen afin d'évaluer le niveau de bancarisation par le biais d'une étude de cas.

La bancarisation se définit comme la proportion de la population titulaire d'un compte en banque. Elle est mesurée par un indice appelé taux de bancarisation. Cet indice traduit le niveau de pénétration des services bancaires et financiers dans le pays ou la région concernée, a pris naissance dans les pays développés au XX^{ème} siècle où elle s'est largement intensifiée. Elle s'est étendue, à des degrés divers, au reste du monde mais demeure une véritable problématique dans les pays en développement ou pauvres. Ce qui les conduit à entreprendre des réformes et justifie l'intérêt grandissant porté par les instances internationales, dont la Banque mondiale, qui exhortent la promotion de la bancarisation de masse et celle des moyens scripturaux.

Une personne peut ne pas être bancarisée pour plusieurs raisons, elle peut tout simplement l'avoir refusé, certaines personnes préfèrent garder leur argent chez eux. Cela peut être dû au manque de confiance envers les banques ainsi qu'à un ensemble de facteurs. Quant à la demande elle est appréciée par des facteurs économiques tels que le niveau de revenu et le prix d'acquisition des services bancaires et autres non économique à savoir les barrières culturelles, religieuses...etc.

Et du côté de l'offre qui est une raison étant sûrement la plus valable est que les banques refusent ou interdisent l'accès à leurs services, est peut être expliquée par des coûts de transactions des risques systémiques tel que le niveau de développement économique social, institutionnel et juridique. Et autres particuliers comme les conditions que les banques fixent pour ouvrir des comptes, le taux d'intérêt des crédits à la clientèle et la taille des banques.

Section 01 : Définitions et indicateurs de mesure de la bancarisation

Dans cette section, nous présenterons quelques définitions de la bancarisation mais aussi ses indicateurs de mesure.

1. Définition de la bancarisation

La bancarisation définit le processus d'appropriation et l'utilisation de services bancaires par la population et renseigne sur l'implication du secteur bancaire dans les rouages de l'économie.

Il existe plusieurs définitions nous citerons quatre (04) définitions selon différents dictionnaires.

✦ Définition selon le dictionnaire de la banque

La bancarisation est le « processus consistant pour les banques à ouvrir à l'ensemble de la population (ménages/ entreprise) des comptes bancaires. L'objectif des banques est de se procurer les ressources indispensables aux développements de l'activité crédit ». ¹

✦ Définition selon le dictionnaire de banque et bourse

La bancarisation est un « phénomène économique et financier du XXe, la bancarisation des agents conduit ceux-ci à ouvrir des comptes auprès des établissements bancaires afin d'utiliser la monnaie scripturale comme moyen de paiement. C'est ainsi que les monnaies scripturales comme moyen de paiement. C'est ainsi que les monnaies fiduciaires et divisionnaires ont vu leur importance considérablement diminuer, au profit de l'utilisation des mouvements sur comptes bancaires... ». ²

✦ Définition selon le lexique de la banque et du marché financier

La bancarisation est définie comme étant : « un néologisme désignant l'importance du nombre d'individus qui ont un compte en banque. Lorsqu'un même individu a plusieurs comptes, on parle alors de multi bancarisation. » ³

✦ Définition selon le dictionnaire des termes de finance, banque, bourse, assurance, impôt et fiscalité

« La bancarisation renvoie à l'importance ou au nombre d'individus ayant un compte en banque. Ce taux est encore faible en Algérie ». ⁴

¹ DUGLAS Thierry : « Dictionnaire de la banque », 5^{ème} édition, SEFI, CANADA, 2010. P 53.

² BOUZAR C. (2010) : « Systèmes financiers : Mutation financière et bancaires et crise », Edition EL-Amel, TIZI-OUZOU, p 92.

³ SAUSI RENDI BLANCHE « lexique de la banque et marchés financiers », Edition DUNOD, Paris 2009, p 25.

⁴ SHEHRIT. K, « dictionnaire de terme de banque France, assurance, impôt fiscalité » ^{2^{ème}} édition, Alger-livre, 2011, p 11.

De ces définitions nous déduisons que la bancarisation se mesure, et pour cela le deuxième point de cette section portera sur les indicateurs de la bancarisation.

La bancarisation représente le nombre de la population qui a accès au service bancaire¹. Elle est ensuite considérée comme toute opération ou transaction financière qui doit se faire au sein de la banque selon les règles exigibles de banque et elle est conditionnée par l'existence d'un compte bancaire.

C'est donc une caractéristique qui traduit le développement d'un pays. Plus un pays est développé, plus il sera bancarisé.

Les pays comme la France sont très bancarisés alors que la RDC ne l'est que très faiblement. Une personne peut ne pas être bancarisée pour plusieurs raisons. La loi stipule cependant que toute personne a droit d'ouvrir un compte si elle a les fonds nécessaires pour le faire. Si la banque refuse, la personne peut saisir le tribunal et obtenir une dérogation de la banque de France qui obligera la banque en question à ouvrir le compte.

1.1. Historique de la bancarisation

1.1.1. La bancarisation dans le monde

Ce qui se crée alors est la banque traditionnelle telle qu'elle perdure dans les représentations : forte main-d'œuvre accomplissant des tâches répétitives de dactylographie, le travail d'employé de banque étant alors une sorte de travail à la chaîne, ne demandant pas, pour les échelons inférieurs, de connaissance approfondie des opérations bancaires. Cependant, cette rationalisation ne s'accompagna pas d'une forte bancarisation, en particulier du fait des scandales financiers qui émaillent les années 30, et qui font de la dénonciation de l'oligarchie bancaire et financière un thème de campagne récurrent.

Ce n'est qu'après la guerre que les populations vont réellement déposer leur argent dans les banques. Nombre d'entre elles sont nationalisées en 1945, et leurs activités encadrées dans une économie dirigée vers la reconstruction du pays. Il faut cependant attendre les lois de 1967-68 pour que la bancarisation massive commence réellement dans le monde occidental².

Deux éléments sont primordiaux dans ce processus : d'une part, à partir de 1967, la création de guichet n'est plus soumise à une autorisation préalable, ceux-ci se multiplient dans ce qu'on appelait une « course aux guichets » : de 7 776 en 1967, ils sont 15133 en 1975.

¹ Document sur la bancarisation, Kinshasa, BCDC, 2013, p.2.

² GLOUKOEZOFF.G et LAZARUS.J, « la relation bancaire avec la clientèle, revue de littérature », octobre2005, p 07.

D'autre part, après 1968, la mensualisation des salaires se généralise: elle touchait 10% des salariés en 1969, en Europe, contre 75 % en 1972. A cette date, ils doivent être obligatoirement payés par chèque au-dessus de 1500 francs.

Ce n'est qu'à partir de cette période que les banques de dépôts ont pu faire venir à elles l'épargne des familles : 18 % des ménages ont un compte-chèques ou un livret bancaire en 1966, 62 % en 1972 et 92 % en 1984. En fait, il a fallu attendre la fin du vingtième siècle pour que la simple pratique du dépôt se généralise.

Dans le monde, environ la moitié des adultes ont un compte bancaire individuel ou collectif, selon la nouvelle base de données Global Findex. Comme on pouvait s'y attendre, il y a une grande différence entre l'activité bancaire dans les pays occidentaux (où 89% des adultes ont des comptes) et dans les pays dits en développement (41%). La différence est encore plus large quand on s'intéresse aux cartes de crédit; où l'on constate que la moitié des adultes en détiennent dans l'Occident contre seulement 7% dans les pays en développement.

Au sein des pays, les taux de bancarisation sont proportionnels aux revenus et aux niveaux d'éducation. En Afrique, 55% des personnes ayant suivi un enseignement supérieur ont des comptes bancaires. Mais seulement un peu plus de 10% de ceux qui se sont arrêtés à un enseignement primaire¹.

1.1.2. La bancarisation en Afrique

En Afrique, la raison la plus fréquente pour détenir un compte bancaire est le besoin de prêt, par exemple, pour faire face aux urgences financières familiales (généralement une personne qui tombe malade). Le deuxième besoin évoqué réside dans les frais de scolarité, les maisons et les dépenses ponctuelles pour un mariage ou des funérailles. 38% de ceux qui ont des comptes bancaires disent les utiliser pour recevoir des envois de fonds des membres de la famille à l'étranger. En comparaison, dans les pays occidentaux, une des raisons particulièrement importante pour avoir un compte est de recevoir les allocations gouvernementales, les salaires ou les avantages².

Paradoxalement, les banques ne semblent pas être très utilisées pour ce qui semble être un objectif fondamental : économiser de l'argent. Plus d'un tiers (36%) des adultes ont déclaré qu'ils avaient économisé un peu d'argent l'an dernier. Mais seulement un cinquième (22%) ont déclaré avoir utilisé une banque ou autre institution financière formelle pour le faire. 29%

¹ GLOUKOEZOFF.G et LAZARUS.J, op-cit, p 07.

² « La bancarisation dans le monde », article publié, in [http://www. Afrique des idées.com](http://www.Afrique des idées.com), consulté le 13/06/2016.

auraient épargné, mais pas auprès d'une banque (sans doute, ont-ils mis de l'argent sous le matelas ou utilisé de l'argent pour acheter des bijoux). Une forme populaire de l'épargne dans l'Afrique était les clubs d'épargne, communément appelés les tontines. Un groupe de personnes se rassemblent pour déposer leurs sous régulièrement et chaque mois le groupe paie l'intégralité du pot à chaque membre à tour de rôle.¹

Les gens n'utilisent que très peu les banques pour épargner. C'est ce qui semble être le point fondamental qui se dégage de l'étude.

L'étendue de services bancaires à travers le monde est beaucoup plus inégale et moins prévisible que ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Bien sûr, l'utilisation des banques tend à augmenter avec les revenus au niveau mondial et dans les pays. Mais le revenu ne semble pas être le seul facteur déterminant².

Depuis le milieu des années 2000, cette recomposition s'est accélérée avec le décloisonnement des zones géographiques, l'adaptation – voire l'innovation – des produits et l'intensification de la conquête des clientèles retail, jusqu'ici délaissées. Cette mutation suscité l'espoir d'un vrai décollage de la bancarisation à l'échelle du continent africain.³

2. Les indicateurs de mesure de la bancarisation

La bancarisation est mesurée par un ensemble d'indicateurs, ces derniers diffèrent selon leurs définition et parfois même leurs mode de calcul. Nous distinguons plusieurs formes d'indicateurs à savoir : le taux de bancarisation; la densité du réseau bancaire; la part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie; la forme de monnaie utilisée dans une économie ; le taux de bancarisation par les effectifs de la banque; mais aussi le degré de pénétration de la monétique dans une économie.

¹ Monitadila Passy Leatitia « les stratégies de communication de la bancarisation des fonctionnaires de l'Etat pendant la période allant de 2012-2013 », p 10.

² Les banques en Afrique, article publié, in <http://www.revue-banque.com>, page consulté le 12 octobre 2016.

³ Monitadila. PL, op-cit, p 10.

2.1. Le taux de pénétration des services bancaire (taux de bancarisation)

C'est un indicateur qui permet de mesurer le niveau de pénétration des services bancaires dans la population d'un pays. Il donne l'information sur la proportion de personnes qui dispose d'un compte en banque.

Selon Y. CROZT « ... le taux de bancarisation d'un pays indique le pourcentage d'agent titulaire d'au moins un compte courant : il avoisine 100% dans les grands pays développés. Il se calcule comme le rapport entre le nombre de comptes clients des établissements de crédit (banque ou caisse d'épargne sur le nombre de ménage ».¹

Tableau n° 01 : Evolution de la bancarisation dans les pays développés.

1980	1982	1984	1986	1988
89.8%	92.8%	99%	99.3%	99.4%

Source: CROZET Yves : « Dictionnaire de banque et de bourse », Edition ARMOND Colin, Paris 1993, p 38.

Le taux de bancarisation est mesuré dans certains pays avec l'intégration des comptes CCP (compte courant postaux, les comptes de la CNE (caisse d'épargne nationale) et même les comptes ouverts auprès du trésor.

Pour cela on a ces différentes méthodes de calculs du taux de bancarisation pour chaque type de compte :²

Taux (%) de la bancarisation = nombre de comptes chèques (en banque, au CCP, au Trésor) / Population Active
Taux (%) de la bancarisation = nombre de comptes de dépôts en banque / Population Active
Taux (%) de la bancarisation = nombre de comptes chèques en banque / Population Active
Taux (%) de la bancarisation = nombre de comptes chèques en banque, au CCP, CNE, Trésor / Population Active

¹ CROZET Yves : « Dictionnaire de banque et de bourse », Edition ARMOND Colin, Paris 1993, p 38.

² SAM. H, « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Mémoire de Magistère en sciences économique, Tizi Ouzou, 2010, p55.

2.1.1. Le taux de bancarisation des ménages

Le taux de bancarisation des ménages indique la proportion des ménages ayant au moins un compte en banque comme ici nous retenons le principe de la solidarité familiale où le compte sera utilisé par tous les membres de la famille ainsi que les moyens scripturaux, ceci constitue donc une assurance de bancarisation des revenus des ménages. Seulement cet indicateur n'est pas vraiment fiable pour des comparaisons internationales, car cette approche exclu l'individualisme lié au développement économique dans les pays occidentaux, là où le désir d'avoir une indépendance financière oblige l'individualisme de la bancarisation, contrairement aux pays d'Afrique et d'Asie. Dans les sociétés d'Afrique et d'Asie, les ressources financières (ménages) sont détenues par le chef du foyer¹.

2.1.2. Le taux de bancarisation des adultes

Le taux de bancarisation des adultes représente la proportion des adultes disposant d'un compte en banque. Dans un ménage, il peut y avoir plusieurs adultes qui ont besoin de disposer d'une relation bancaire sans passer par un conjoint ou un parent². Pour mesurer le besoin en service bancaire, cet indicateur est le plus proche de la réalité.

Seulement dans le cadre d'une comparaison internationale, il va falloir prendre en compte deux points. Le premier point est celui de la notion de la personne adulte qui n'a pas le même contenu juridique au niveau international et le second, être adulte ne suffit pas pour être en besoin de consommer les services bancaires si cette personne n'est pas active. Tel est la conjoncture dans les pays en voie de développement la où la monnaie fiduciaire est la plus dominante.³

2.1.3. Le taux de bancarisation des actifs

Le taux de bancarisation des actifs « il représente la part des actifs qui dispose d'un compte en banque, il traduit la part réelle du besoin en services bancaires qui est satisfaite. Une personne économiquement active est susceptible d'avoir besoin d'un compte bancaire. »

Dans les pays développés, la disposition d'un compte en banque est une nécessité quasi absolue, dans certains pays la bancarisation des revenus est décrite par la loi ce qui rend l'adulte dans l'obligation d'avoir un compte ne banque. En revanche, dans les pays en voie de

¹ SAM. H, « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Mémoire de Magistère en sciences économique, Tizi Ouzou, 2010, p 56

² Idem, SAM. H, p 56.

³ GANSINHOUNDE AJ., op-cit, p 07.

développement l'informel constitue un substitut des banques, la détention d'un compte en banque n'est pas alors une nécessité ce qui engendre une faible bancarisation dans ces pays. ¹

2.2. La densité du réseau bancaire

2.2.1. Le réseau bancaire

Le réseau bancaire désigne « l'ensemble des agences et bureaux où sont commercialisés les services bancaires et assimilés. L'importance du réseau varie suivant le niveau de développement économique mais aussi la réglementation. »²

Nous retenons que le réseau bancaire est le nombre de banques existantes. Plus ce réseau est dense plus la population est satisfaite en matière de services bancaire. Dans les pays développés le réseau bancaire est dense, et capable de satisfaire la population quelque soit leur lieu de résidence. En France, la densité du réseau est à une (01) agence pour 4000 habitants, la Suisse quant à elle une agence pour 2000 habitants, l'Allemagne une (01) agence pour 1750 habitants. En revanche, dans les pays en développement, le réseau bancaire est moins dense. Dans l'UEMOA, la densité est à une agence pour 116000 habitants, au Maroc une agence bancaire ou postale pour 10000 habitants selon CGAP (2006) en Algérie la densité du réseau est évaluée à une agence bancaire ou postale pour 7250 habitants.³ Mais selon l'ABEF l'Algérie ne dispose que d'un point bancaire pour 25000 habitants. La norme internationale est de 8000 habitants pour un point bancaire.⁴

Mais cet indicateur ne nous permet pas de comparer entre ces différents pays, car il ya ceux qui exclut les services des institutions mutualistes et/ou postaux et d'autres qui les prennent en compte.⁵

2.2.2. Le réseau des institutions mutualistes et coopératives de crédits

Les mutualistes sont considérés comme étant des banques dans certains pays, mais comme des institutions de micro finance dans d'autres. En France, les mutualistes sont considérées comme banques, en revanche dans certains pays francophones de l'Afrique Sud-Sahariens, les mutualistes sont assimilées aux institutions de micro finance, donc la densité du réseau bancaire est sous-évaluée dans les pays, l'AFD (2005) estime que si ces pays prennent

¹ GANSINHOUNDE AJ.,op-cit p, 08.

² Idem, p 08.

³ Idem, p 08.

⁴ EL WATAN Economie, du 25 Avril au 01 Mai 2011, p 07.

⁵ GANSINHOUNDE AJ.,op-cit, p 09.

en compte les institutions mutualistes et les coopératives de crédits cela permettra l'augmentation de ce taux du simple au triple vu leur développement dans ces pays.¹

2.2.3. Le réseau des services financiers postaux

La poste est une institution qui offre des services financiers, elle est la première institution si nous prenons en considération sa taille, son réseau et sa clientèle. Celle-ci est assimilée au réseau bancaire dans certains pays tel que la France et le Maroc, en France nous parlons de la banque postale. Contrairement à ces pays, dans les Etats de la zone UEMOA et CEMAC seules les banques qui sont prises en compte en ce qui concerne le réseau bancaire.²

2.3. La part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie

Malgré l'évolution incessante de la finance directe, les banques n'ont pas perdu leur rôle d'intermédiation financière car elles contribuent au financement de l'économie, d'ailleurs l'un des indicateurs de mesure de la bancarisation est « la part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie ». Toute fois cet indicateur diffère d'un pays à un autre et dépend du niveau de développement du pays car le marché financier dans les pays développés occupe une grande place contrairement au cas des pays en développement. Nous pouvons compter plusieurs contraintes influençant la part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie, qui sont données ci-dessous et qui sont détaillé dans la troisième section.

- Les contraintes réglementaires et politiques monétaires
- Les traditions et les religions qui interdisent le prêt à intérêt ;
- L'accès aux fonciers industriels ;
- Le climat des affaires et les lourdeurs bureaucratiques ;
- La politique monétaire par exemple : un taux d'intérêt élevé décourage les investisseurs ;
- Les garanties hypothéquées font défaut ;
- Le marché informel (économie souterraine).

2.4. Les autres indicateurs de mesure du niveau de la bancarisation

En plus des indicateurs examinés plus haut, le niveau de bancarisation est mesuré par le nombre d'effectif par apport à la population active, la pénétration des automates bancaire, et les cartes bancaires.

¹ GANSINHOUNDE AJ., op-cit, p 09.

² Idem, p 09.

2.4.1. Le taux de bancarisation par les effectifs de la banque

Il renseigne sur la contribution du secteur bancaire dans l'emploi, il est présenté comme suit :

$$\text{Taux} = \text{Nombre d'employés de la banque} / \text{La population active}$$

2.4.2. Le degré de pénétration de la monétique

Ce degré peut être estimé par le nombre des cartes bancaire par rapport à la population et par la densité du réseau de distributions et guichets automatiques de billets GAB et les terminaux de paiements électroniques TPE.

A. L'utilisation de la monnaie électronique

Cet indicateur représente la pénétration de la monnaie électronique, notamment les cartes de retrait et de paiement auprès de la population.

B. La densité du réseau : DAB/ GAB et les TPE

Cette densité électronique peut être mesurée par les ratios suivants :

- ✓ Population totale DAB et GAB ;
- ✓ Nombre des ménages/ Nombre DAB et GAB ;
- ✓ Nombre de commerçants/ Nombre de TPE.

C. La densité de TPE par rapport à la population

Cet indice indique la proportion de la population ayant accès aux TPE. La Suisse, le Royaume Uni et la France vu leurs nombre de TPE évolué avec plus de 9 000 terminaux pour un million d'habitants, le Japon et l'Allemagne ont répertorié moins.

La densité du réseau électronique peut être aussi mesurée par le ratio suivant :

$$\text{Nombre de commerçant} / \text{Nombre de TPE}$$

Après avoir défini les indicateurs de mesure de la bancarisation, ce qui suit nous renseignera sur les niveaux de la bancarisation.

3. Les niveaux de la bancarisation

Dans cette section, nous évoquerons les différents niveaux de la bancarisation, qui seront, la non bancarisation, la faible ou la sous bancarisation, la surbancarisation et la multi bancarisation et enfin, nous avons jugé utile d'aborder le phénomène de l'exclusion bancaire.

3.1. Les niveaux de bancarisation dans les pays en développement

Les pays en développement ou pauvres souffrent de sous bancarisation, cette situation tient à plusieurs facteurs.

3.1.1. La sous bancarisation ou la faible bancarisation de la population

Les agents économiques en besoin ou à capacité de financement recourent ou agissent par le mécanisme d'emprunts ou des prêts, d'émissions des titres ou de souscriptions aux actions et obligations, de mouvements des fonds, des dépôts; bref une gamme des services dits financiers pour l'exercice de leurs activités ou l'atteinte de leurs objectifs.

En termes d'accès aux services bancaires et financiers, 5000 habitants dans un pays développé(PD) n'équivalent pas 5000 habitants dans un pays en voie de développement(PVD) moins encore un pays sous-développé(PSD). Il est à signaler que ce critère ne tient pas compte de l'impact du fossé technologique entre les PD, PVD et les PSD.

Voici en quelque ligne les causes de la sous-bancarisation de certains pays :

- Pour la plus part, les populations sont très souvent obligées de se rendre physiquement à leur agence pour réaliser la moindre des opérations bancaires ;
- « Le traitement des opérations est peu automatisé et même pas automatisé, ce qui rallonge le temps d'attente au guichet ou à l'agence ;
- Un client est obligé de se rendre plusieurs fois dans une agence pour réaliser la même opération» ;
- L'inexistence des infrastructures de base comme la route, l'électricité, l'internet ;
- La concentration des activités bancaires dans des centres villes (capitale et grandes villes ;
- L'accès difficile aux crédits ;
- L'inexistence des institutions financières bancaires ou non bancaires pouvant fournir des services à la population ;
- Un cadre légal et réglementaire qui n'incite pas les investisseurs à venir avec des capitaux nécessaires ;
- Instabilité politique, guerre, pillages.

Ce sont là les traits caractérisant un pays sous bancarisée, c'est-à-dire un pays dont la majorité de la population ne dispose un compte en banque.

D'après les articles et les études sur ce plan, une économie ou une région qui ne répond pas à la norme internationale est considérée sous bancariser.

La sous bancarisation qualifie la situation d'un pays, qui enregistre une densité du réseau bancaire avec une proportion de population réduite ayant accès au compte et au paiement scripturaux.

3.1.2. La non bancarisation

La sous bancarisation et à distinguer du non bancarisation. Une personne est qualifiée de non bancarisée lorsqu'elle ne dispose pas d'une relation avec l'institution financière (banque, poste, ou autre).

Dans ce cas le besoin financier est souvent couvert par le marché informel (financement parallèle) et les potentialités monétaires et financières sont également investies sur ce même marché.

Une région est qualifiée de non bancarisée lorsqu'elle est dépourvue d'agence bancaire ou organisme assimilé. Dans ces conditions, la population résidente est contrainte de se déplacer vers les régions limitrophes pour bénéficier des services bancaires. Ce phénomène caractérise quelques régions des pays sous-développés et pauvres.¹

3.2. Les niveaux de bancarisation dans les pays développés

Dans les pays développés les banques constituent un marché en phase de maturité il présente la multi bancarisation et de sur bancarisation, en revanche ces pays sont aussi confrontés à un problème grave, celui de l'exclusion bancaire.

3.2.1. La surbancarisation

La surbancarisation de l'économie désigne « l'excès du réseau d'agences bancaires sur un territoire donné »² c'est donc un phénomène pour lequel les offres de services bancaires et supérieure à la demande.

Comme il a été cité dans la section précédente, la densité du réseau bancaire en France est à une agence pour 4 000 habitants, la Suisse compte une agence pour 2 000 habitants, l'Allemagne une agence pour 1 750 habitants.

Le surdimensionnement des réseaux, le surinvestissement en infrastructures bancaires et la sous productivités des guichets bancaires, sont les éléments qui caractérisent la surbancarisation, cette dernière est aussi le résultat de l'évolution de la mutation financière et le développement de la concurrence.¹

¹ GHEMDANE .T, TACHOUR. N, « Développement de la banque et bancarisation en Algérie », Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Mémoire de Master en sciences économique, TiziOuzou, 2015, p 36.

² SAM Houcine, op-cit, p 62.

¹ SAM Houcine, op-cit, p 63.

3.2.2. La multibancarisation

La multibancarisation est le fait qu'un client d'une banque recourt à d'autres services financiers pour avoir plus d'avantages en matière de services financiers.²

L'existence de la multibancarisation peut être expliquée par l'existence de coûts de sortie, car un client préfère ouvrir un nouveau compte auprès d'une autre banque pour profiter d'avantage des offres de cette dernière que de clôturer son compte dans l'ancienne banque. Mais aussi par l'existence de la différenciation, cette dernière est parfois liée à la réglementation, vu que les banques sont soumises aux autorités monétaires qui peuvent imposer des restrictions aux banques.

La différenciation peut être liée à la spécialisation des banques, comme lorsqu'une banque se spécialise dans les activités de dépôt et dans les activités de crédit et pour avoir un portefeuille complet de produit bancaire, le client doit s'adresser à plusieurs banques.³ Cela était le cas des Etats-Unis pour longtemps, d'ailleurs ils enregistrent un taux moyen de multibancarité très élevé.

En France, il est de 2.6 cette moyenne reflète le degré de dispersion des produits bancaires du client.⁴

Il existe d'autres raisons pour lesquelles le client recourt à plusieurs banques ou institutions financières, c'est l'apparition de nouvelles institutions ou organismes financiers, à l'instar des banques internationales qui s'installent dans de nouveaux pays, les maisons de courtages, des fonds de placement, etc.⁵

C'est donc la raison pour laquelle les banques veillent à ce qu'il y est toujours de la diversification dans leurs produits et elles se retrouvent entrain d'investir dans plusieurs domaines de la finance tel que, les assurances et les valeurs mobilières. Elles multiplient aussi les canaux de distribution, car actuellement, il est possible de rencontrer un conseiller en succursale, de contracter une assurance vue par téléphone ou par internet et même de négocier une hypothèse avec un représentant qui pourra se déplacer chez le client.¹

Ces deux derniers niveaux, à savoir la surbancarisation et la multibancarisation caractérisent les pays développés.

² SAM Houcine, op-cit, p 63.

³ Nathalie DALEY : «Multi bancarité des ménages : les effets de la différenciation et de la numérisation », Centre d'économie industrielle, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Paris 2002, p 10.

⁴ Nathalie DALEY, op-cit, p 02.

⁵ SAM Houcine, op-cit, p 63.

¹ OUILLARD.C : «Les nouveaux enjeux de la multibancarisation », Guide-conseil, 2005, p 19.

3.3. Le phénomène de l'exclusion bancaire et faible bancarisation

3.3.1. Exclusion bancaire et financière

D'après la définition du Centre Walras² repris par Gloukoviezoﬀ , « une personne se trouve en situation d'exclusion bancaire et financière lorsqu'elle subit d'entrave dans ses pratiques bancaires et financières qui ne lui permet plus de mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne ». Il ressort de cette définition que l'exclusion bancaire se mesure par rapport aux difficultés sociales qu'elle engendre. Bien que cela soit globalement vrai pour tous les pays développés où le rôle de la monnaie scripturale est prédominant, il n'en demeure pas moins que l'impact social dépend du pays concerné. Avant de revenir sur ces différences, il est utile d'apporter quelques précisions par rapport à la définition donnée ci-dessus.

3.3.1.1 Pratiques bancaires et financières

Les pratiques bancaires et financières décrivent l'ensemble de la relation bancaire qu'une personne entretient avec sa banque dans le cadre de la consommation des services qui lui sont proposés. Une entrave à ces pratiques traduit une limitation dans l'accès aux dits services. Le terme « accès » revêt une notion de droit qui peut être répartie en droits formels et droits réels. Les droits formels décrivent l'autorisation et la liberté que l'on a d'accéder aux services. Les droits réels décrivent plutôt la capacité de comprendre et d'utiliser ces services.

Et le vrai problème de l'exclusion bancaire se situe au niveau des droits réels. Il ne suffit pas d'être autorisé, il faut pouvoir exercer son droit.

3.3.1.2. Relation entre exclusion bancaire et exclusion sociale

La définition du Centre Walras donnée ci-dessus montre bien que le phénomène de l'exclusion bancaire s'apprécie à l'aune des dégâts engendrés sur la qualité de la vie sociale. Ainsi une personne exclue bancaire est forcément confrontée à des problèmes sociaux. Cette causalité se justifie dans le cas de la France où la législation impose l'utilisation de la monnaie scripturale dans toutes les transactions¹. Les salaires et les cotisations sociales sont versés par virement bancaire. La privation de service bancaire équivaut alors à une quasi-impossibilité de perception de revenu régulier.

Cela n'est pas exactement le cas des pays anglo-saxons notamment des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Ici, le salaire est parfois perçu sous forme de chèque non barré ou en

² Le Centre Walras est spécialisé dans l'étude de l'exclusion bancaire en France et édite des rapports périodiques sur le sujet.

¹Les accords de Matignon de 1968 ont consacré l'usage prioritaire du compte bancaire dans les transactions avec l'obligation de verser les salaires dans des comptes bancaires (Alain Plessis dans « Histoire des banques de France ». Ces dispositions seront par la suite étendues aux revenus sociaux.

liquidité. L'absence de relation bancaire n'a donc pas nécessairement un impact direct sur la vie sociale. Contrairement à la France qui a décrété le droit au compte, la bancarisation aux Etats-Unis s'est faite par la démocratisation du crédit.

Mais quel que soit le pays développé considéré, l'absence de relation bancaire est un facteur de dégradation de la qualité de vie. Le niveau de vie et la consommation de masse obligent les ménages à recourir à des crédits et donc à entretenir nécessairement une relation bancaire. A défaut, ils sont socialement marginalisés. « L'exclusion bancaire étant elle-même une composante de désaffiliation sociale » selon Servet (2000). Pour Peachey et Roe (2004), la question de l'exclusion bancaire est partie intégrante d'une problématique plus vaste de lutte contre l'exclusion sociale.

3.3.1.3. Les différentes formes d'exclusion bancaire

On distingue trois formes d'exclusion bancaire et financière. Il y a :

- La stigmatisation : elle tient aux difficultés d'accès ou d'usage des instruments modernes de paiement qui peuvent créer un sentiment de rejet;
- La mise à l'écart: elle naît des méthodes de sélection de clientèle des banques;
- La marginalisation économique: elle fait suite aux difficultés économiques rencontrées par une personne.

3.3.2. Faible bancarisation

3.3.2.1. Définition

Le terme « faible bancarisation » est utilisé pour qualifier la situation d'un pays où une faible proportion de la population a accès au compte bancaire. Dans l'UEMOA, seules 03 personnes sur 100 ont accès à un compte. Ce ratio est très faible et témoigne de difficultés majeures d'adéquation entre l'offre et la demande dans l'UEMOA.

3.3.2.2. Mesure

Une fois l'état de faible bancarisation défini, il est nécessaire de retenir un indicateur permettant l'appréciation du phénomène dans le temps. Pour des raisons de commodité, nous retenons un indicateur dépendant du taux de bancarisation mais différent de celui-ci. Il s'agit de la marge de bancarisation.

$$\text{Marge de bancarisation} = 100 \% - \text{Taux de bancarisation}$$

La marge de bancarisation représente l'écart entre la situation de bancarisation complète (100%) et le taux actuel de bancarisation. Plus elle est grande, plus le niveau de bancarisation est faible et inversement.

3.3.2.3. Faible bancarisation et promotion des instruments scripturaux de paiement

La définition intrinsèque de la bancarisation fait référence à la proportion de la population ayant un compte de dépôt (bancaire ou non). Mais tous les comptes, même en banque, ne donnent pas droit à l'utilisation des moyens scripturaux de paiement. Le compte livret de la Poste et le compte d'épargne permettent juste de faire des mouvements de dépôt et de retrait directement au guichet des institutions concernées. Il n'est pas possible de délivrer sur ces types de comptes des chèquiers, des cartes bancaires etc. Et pourtant leurs titulaires seront considérés comme bancarisés bien qu'ils ne puissent utiliser des instruments scripturaux.

Il existe donc une différence entre la promotion de la bancarisation et la promotion de l'utilisation des moyens scripturaux de paiement. La première est une condition nécessaire mais pas suffisante pour la seconde.

3.3.3. Différence entre faible bancarisation et exclusion bancaire

A l'opposé de l'exclusion bancaire et financière qui sévit essentiellement dans les pays industrialisés, la faible bancarisation est une problématique des pays pauvres. Elle traduit le faible niveau d'accès aux services bancaires au même titre que l'accès à l'eau courante, à la santé, à l'éducation etc.

Mais cette catégorisation systématique du problème de l'exclusion bancaire dans les pays du Nord et de la faible bancarisation dans les pays du Sud souffre de quelques imprécisions qu'il convient d'indiquer ici. En effet, un exclu bancaire « ce n'est pas forcément quelqu'un qui est hors de la banque, c'est également quelqu'un qui est dans la banque mais n'y comprend rien ». Il est évident que dans les pays sous-développés, parmi la frange de la

population bancarisée, il y a des personnes qui bien que disposant d'un compte en banque ne comprennent rien aux services proposés; se contentant de gérer leur compte comme une caisse où il dépose et retire de la monnaie fiduciaire.

On peut néanmoins en prenant en considération l'aspect social, nécessaire à l'utilisation du qualificatif de l'exclusion, se contenter de la séparation stricte des deux notions en leur attribuant un espace géographique bien déterminé.¹

¹http://www.memoireonline.com,m_determinants-faible-bancarisation-uemoa4.html

Section 02 : Facteurs d'extension de la bancarisation

1. Les facteurs macro-économiques : la bancarisation de masse

Dans cette section nous allons voir les concepts généraux de la bancarisation de masse tel que, la définition, les objectifs et les mécanismes.

1.1. Définition de la bancarisation de masse

Dans le rapport final sur la bancarisation de masse en Algérie, nous trouvons que la bancarisation de masse est « l'offre de services financiers d'épargne, de crédit et de moyens de paiement, au profit des populations à faible revenu (artisan, commerçant, agriculteur, voire salariés)»¹

La bancarisation de masse contient donc ; la banque de détail pour les populations qui sont exclues du système financier et le financement des très petites entreprises, parfois on intègre le crédit immobilier, le crédit à la consommation et les produits d'assurance.²

1.2. Les objectifs de la bancarisation de masse

La bancarisation de masse vise deux objectifs à savoir :

- ✓ Construire des systèmes financiers inclusifs au profit du plus grand nombre de personne ;
- ✓ Lutter contre l'exclusion bancaire dans le sens et de promouvoir l'inclusion financière.

Les deux objectifs précédemment cités, sont en quelques sortes liées l'un à l'autre, car on construisant un système financier inclusif cela nous conduira à l'inclusion financière, qui se définit comme « l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière. Ces moyens composent ce que certains appellent désormais la finance inclusive. Le rôle des banques est central dans ce processus. En effet, l'inclusion financière ne se limite pas à l'accès à un compte, mais bien à une maîtrise plus globale des outils bancaires ».³ Et donc la présence de l'inclusion financière implique lutte contre l'exclusion bancaire.

1.3. Les mécanismes de la bancarisation de masse

Nous distinguons deux mécanismes de bancarisation de masse, il y a donc les mécanismes traditionnels et les mécanismes modernes.

1.3.1. Les mécanismes traditionnels

Parmi les mécanismes traditionnels de la bancarisation de masse nous avons la poste et les grandes entreprises.

¹ BOUZAR Chabha et BENHALIMA Ammour, « La bancarisation dans le contexte de libéralisation en Algérie », les cahiers du CREAD N° 95/2011, Alger, p 08.

²BOUZAR Chabha et BENHALIMA Ammour, op-cit, p 09.

³ http://fr.wikipedia.org/wiki/l'inclusion_financi%C3%A8re

1.3.1.1. La poste

Nous pouvons retenir cette définition : « un bureau de poste est un établissement où s'exerce le service du courrier pour un territoire donné ».¹

Dans certains pays, la poste est considérée comme une banque, elle est donc un concurrent direct de la banque.

1.3.1.2. Les grandes entreprises

Les grandes entreprises deviennent de plus en plus des néo-banquiers à raison des produits qu'elles offrent à la clientèle, tel que les cartes privatives, l'assurance, les promotions exclusives et les crédits fournisseurs.

1.3.2. Les mécanismes modernes

En plus des mécanismes traditionnels, il existe les mécanismes modernes tels que la banque virtuelle et la micro-finance.

1.3.2.1. La banque virtuelle

Le développement de la technologie a permis l'apparition de la banque à distance, cette dernière favorisent d'avantage la prolifération des services financiers au sein de la population.

Il faut savoir que les services financiers virtuels permettant de bancariser la population qui habite dans des zones rurales.

Nous pouvons distinguer plusieurs moyens de la bancarisation de masse, il y'a les automates bancaires, téléphone, le net ou l'E-banking.

A. Les moyens de la banque virtuelle

Avec le développement de la technologie et la généralisation des moyens de communication et de l'information, la banque est contrainte de développer son revenu en matière de distribution pour la satisfaction de sa clientèle.

Parmi les moyens développés par la banque virtuelle, on trouve les automates bancaires, le téléphone et le net ou l'E-Banking.

Les automates bancaires tels que : le DAB, GAB et TPE sont devenus un élément clé dans le processus transactionnel de la banque et dans leurs objectifs d'optimisation.

Le téléphone est un autre moyen de communication avec le client qui à travers un certain nombre de questions et de réponses entre le télé conseiller et le client, permet de créer

¹http://fr.wikipedia.org/wiki/bureau_de_poste

une relation bancaire durable entre les deux parties constitués un outil de distribution et de massification des services bancaires et financiers.

Et enfin, le web ou le E-Banking qui est un canal de distribution des services financiers pour rendre encore meilleur le service attendu pour les clients et permet de répondre aux problématiques des banques qui doivent développés rapidement dans le nombre et dans plusieurs langues.¹

B. La stratégie de la banque virtuelle

Les stratégies de la banque virtuelle résident dans la fidélisation et la conquête de la clientèle, la sécurisation des transactions et la baisse des coûts.

La stratégie de fidélisation et de conquête :

Pour répondre concrètement aux attentes des ses clientes et atteindre ses objectifs de fidélisation, la banque transforme ses méthodes de distribution aussi bien dans le domaine de la vente des produits que celui de la fourniture de service liés à ces produits.

La stratégie de sécurisation des transactions :

Pour une banque l'essentiel de ce qu'elle offre est la confiance, celle-ci est instaurée à partir des moyens suivants :

- ✓ L'utilisation des cartes à puce;
- ✓ Le cryptage des transactions;
- ✓ Le recours au tiers certificateur, qui peut jouer grâce à des certificats préalablement délivrés ou à la biométrie, le rôle d'arbitre en offrant aux deux parties l'historique des messages.

La stratégie des coûts:

Les banques virtuelles ont une capacité à faire baisser les coûts et donc à proposer des tarifs compétitifs pour deux raisons:

- ✓ Le recours à une technologie avancée ;
- ✓ Les nouvelles banques en lignes connaissent parfaitement le prix de revient de leurs services, ce qui leur permet d'affiner leur facturation.

1.3.2.2. Les moyens de la banque multicanal

Grace a l'évolution de la technologie et la généralisation des moyens de communication et de l'information, la banque à fait développée son réseau en matière de distribution pour la satisfaction de sa clientèle.

A. Les automates bancaires (DAB, GAB, TPE, et le PME)

¹ MARTEZ. L « Les apports du site web dans une stratégie multi canal, revue n° 55, juillet. 2008 p 15.

Les automates offrent des prestations évoluées pour des opérations bancaires courantes aux consommateurs, ils sont devenus un élément clé de processus transactionnel de la banque et de leur optimisation, c'est des Outils de développement pour accompagner au plus près la clientèle sur les lieux de consommation, ayant de plus la vertu de soulager les guichets des agences¹, ont pu les définir comme suit :

- ✓ Les distributeurs automatiques de billets (DAB) : sont des appareils installés par les agences bancaires ou postales ou par les groupes d'émetteur de carte au niveau de leur siège ou dans les espaces publics, afin de limiter la circulation massive de cash.
- ✓ Les guichets automatiques de banque (GAB) : sont des appareils aménagés à l'intérieur de la banque permettant non seulement le retrait de l'argent mais aussi ils autorisent le versement de l'argent, la remise des chèques, la consultation des comptes et l'acquisition des relevés d'identité bancaire (RIB)².
- ✓ Les terminaux de paiement électroniques (TPE) : sont destinés aux commerçants affiliés au système de paiement, ces commerçants doivent respecter certaines obligations contractuelles dont le respect d'un plafond de garantie. Ces automates dites « libre-service » permettent, outre les relations d'espèces, la remise du chèque avec capture d'image, l'édition d'extrait de comptes...etc., de manière générale, de réaliser en libre service toutes les opérations d'agence³.
- ✓ La porte monnaie électronique (PME) : pour LAFITTE.M « le porte monnaie électronique est un système portatif permettant le transport d'unités électroniques de paiement, stockées dans une mémoire interne, la mémoire la plus utilisée étant la puce »⁴. Le porte monnaie électronique permet d'automatiser divers types d'opérations manuelles.

B. Le téléphone : un moyen de la relation bancaire et bancarisation de masse

Le téléphone c'est un outil de communication avec le client, à travers un ensemble de questions et de réponses entre le téléconseiller et le client, permet de créer une relation bancaire durable entre les deux parties, et aussi un moyen de distribution et de massification des services bancaires et financiers.

¹ SCOR ADVISOR « les automates bancaires : performance, coût et mutation », mars 2016.

² RIB (relevé d'identité bancaire) : il permet l'identification de compte, notamment pour les opérations de virement ou de prélèvement sur le compte.

³ SAM. H, op-cit, p76.

⁴ LAFITTE.M, « économie digitale et service financier » édition banque, Paris, p76.

- ✓ *Le téléphone comme un moyen de la relation bancaire* : afin de créer une bonne relation entre le banquier et le client, le conseiller doit écouter les besoins du client, ensuite, parler de l'offre de la banque et présenter surtout les tarifications des services, et enfin organiser un rendez-vous.
- ✓ *Le téléphone comme un outil de distribution et de bancarisation de masse* : le téléphone c'est un moyen de communication donc il permet la distribution de produits et services que les établissements bancaires utilisent en vue d'élargir leur part du marché, augmenter l'interactivité et de décharger les agences des tâches administratives à faible valeur ajoutée, et ce dans le but de conquérir les non bancarisés dans le secteur bancaire et financier¹.

1.3.2.3. La microfinance

A. Définition

La micro finance « reflète à une vision du monde où le maximum de foyers pauvres ou assimilés peuvent avoir un accès permanent à une gamme de services financiers de grande qualité et adaptés à leurs besoins, incluant non seulement le crédit mais l'épargne, l'assurance et les transferts de fonds ».²

Et donc la microfinance vise à impliquer la population pauvre au service financier et la réduction de la pauvreté. Les objectifs de la micro finance sont :

- ✓ La bancarisation de masse par l'inclusion financière ;
- ✓ Le développement local et la réduction de la pauvreté.

Le terme de microfinance est utilisé pour désigner les services financiers ou non financiers offerts aux clients travaillant dans différents secteurs socio-économique qui gèrent des petites et micro-entreprises. Les services non financiers qui peuvent être proposés par les institutions de microfinance sont par exemple : la formation aux entrepreneurs, les cours d'éducation à la santé et l'hygiène. Le concept de services financiers se réfère à la fois aux services d'épargne et aux services de crédit :

- Le service d'épargne permet aux personnes de constituer un stock sécuritaire de liquidité permanent, saisonnier ou temporaire pour une utilisation ultérieure et afin d'obtenir en plus, dans certains cas, un intérêt sur leurs dépôts
- Les services de crédit, que nous désignerons ici comme « micro-crédit », permettent l'utilisation d'un revenu anticipé pour l'investissement ou la consommation actuelle.

¹ SAM.H, op-cit, p77.

² <http://fr.wikipedia.org/wiki/microfinance>.

- De plus en plus, se développe également le concept de micro-assurance pour les personnes n'ayant pas de couverture sociale. De manière globale, les services de microfinance peuvent aider les personnes à faibles revenus à réduire leur risque, améliorer leur gestion, accroître leur revenu et améliorer leur qualité de vie et celle des personnes qui dépendent d'eux. Au total la microfinance offre des services financiers (épargne, micro-assurance ; etc.) aux populations pauvres, exclues du système bancaire, sans ressources ni droit de propriété. Ces populations ne sont pas en mesure d'offrir des garanties bancaires, et sont donc en général « oubliées » des institutions financières et des banques. Les plus pauvres sont exclus du système bancaire traditionnel parce qu'ils ne sont pas salariés, parce qu'ils n'offrent aucune garantie et sont souvent analphabètes, et parce qu'ils ne représentent pas à priori une population « rentable ». Ils n'ont donc pas accès aux services financiers et notamment à l'épargne et au crédit classique, or l'accès aux services financiers et le développement de la micro-entreprise sont l'un des grands piliers du développement durable (au côté de la démocratie, de l'éducation, et des infrastructures)¹

B. Les objectifs de la microfinance

a. La bancarisation de masse par l'inclusion bancaire

L'accès aux services financiers des personnes à faible revenu est l'une des priorités des institutions de la microfinance. En effet, les services d'épargne et de crédit parrainés par la microfinance reposent sur la conviction que les pauvres et des personnes modestes des zones rurales peuvent s'intégrer au système financier.

b. Les besoins d'épargne

Les personnes pauvres souhaitent épargner car ils sont confrontés à des risques importants, ils épargnent souvent sous des formes rémunératrices.

Pour comprendre l'apport de la microfinance dans les milieux défavorisés ; il convient de mettre l'accent sur les besoins, qui animent les épargnants à solliciter ces services :

- La précaution et la sécurité : constitue la grande partie des ménages pauvres ou à revenu modeste. L'épargne doit permettre de tenir compte des rythmes différents de perception des revenus et des flux de dépenses à l'intérieure, mais également des

¹ www.planetfinance.org, consulté le 14/08/2016.

risques individuels (maladies, accident, incendie, ou vol...) ou collectif (sécheresse, inondation, tremblement de terre, crise sectorielle ou conjoncturelle ;

- Le rendement et la spéculation : sont souvent liés aux besoins d'une clientèle haute de gamme, qui prend les risques tant en capital qu'en rendement ;
- Le maintien de la solidarité social : qui peut manifester dans le cadre d'une épargne projet, par exemple les dépenses prévues pour le mariage, les funérailles, une initiation...
- La volonté de réaliser un projet: la volonté de créer une entreprise ou de son expansion (boutique, entreprise artisanale, moyen de transport) peut inciter les personnes à constituer une épargne au niveau des institutions. Néanmoins, dans les milieux favoriser l'épargne constituée n'est pas suffisant pour réaliser les activités des promoteurs et répondre aux besoins élémentaires des ménages à revenu modeste

C. Les institutions de la microfinance

Les institutions de la microfinance sont généralement chargées de fournir des services financiers à une clientèle plus pauvre et plus vulnérable que les clients traditionnels des banques. Elles comprennent les banques, les mutualités les intermédiaires en opération de banques, les associations de micro-crédit et les institutions internationales.

1.3.2.4. Les facteurs micro-économiques : l'utilisation du marketing dans la banque

A. Le marketing bancaire et la bancarisation

L'objectif principal de la banque est d'augmenter sa production qui est représenté par le nombre de compte et le volume des opérations. L'objectif de ce point est d'examiner un facteur qui permet d'améliorer la production de la banque et sa rentabilité par la préservation des parts de marché mais aussi de conquérir un plus grand nombre de clients.

a. Définition

Il existe plusieurs définitions ont été proposées pour faciliter et mieux comprendre la notion marketing.

« Le marketing est une démarche visant à satisfaire les désirs et les besoins des consommateurs dans la logique de la stratégie de l'entreprise à travers un échange de biens et de services ».

Selon BADO.C.M « *si le marketing est avant tout un état d'esprit, destiné à orienter avec une résolution l'ensemble des forces vives de l'institution bancaire vers la satisfaction de la clientèle, il ne doit pas réaliser le désir au détriment de l'entreprise* »¹.

D'après la définition de BADO.C.M, on retiendra que le marketing est présenté comme étant :

- Un état d'esprit.
- Un ensemble de moyens, d'actions et de techniques
- Une conception du management dont son but est de créer, de conquérir, de conserver et de développer le marché de l'entreprise à fin de satisfaire les besoins de leurs clientèles.

Selon cet auteur le Marketing est l'art de satisfaire, tout en faisant plaisir à son patron Aussi cette notion doit servir de base à un changement d'état d'esprit dans les banques et les entreprises.

Afin d'attendre un niveau satisfaisant de la bancarisation, le marketing bancaire constitue, un levier propre à la banque qui répond à la fois au principe de segmentation de la clientèle bancarisée et non bancarisée et contribuer à la rentabilité de la relation banque - client.

b. Le Marketing Bancaire et ses spécificités

De par la nature de son activité versée dans la servuction, la banque a des spécificités, ses méthodes doivent intégrer un certain nombre de données qui sont comme suit :

- Comme le Marketing des achats, il agit en amont pour collecter les ressources auprès des fournisseurs des capitaux. Ces ressources seront transformées pour être distribuées en aval auprès de la clientèle bancaire (demanderesse de capitaux).
- Comme le Marketing industriel, le marketing bancaire traite avec des entreprises, cible auprès de laquelle la banque collecte et distribue des capitaux.
- Comme dans le cas du marketing des produits de grande consommation, les banques gèrent une gamme de produits qui sont destinés à une clientèle de particuliers donc à une population très nombreuse.

Ajoutons à ces spécificités des caractéristiques intrinsèques qui influencent d'une manière directe le marché de la profession et de ce fait le marketing bancaire marqué par :

- La forte réglementation étatique et interprofessionnelle (la banque n'est pas maîtresse de son offre, ni de ses prix entre autre l'influence de la politique des gouvernements).

¹ BADO.C.M, « réinventer le marketing de la banque et de l'assurance », revue banque, édition, paris, 2004, p 27.

- La notion du risque est très forte (manipulation de l'argent).
- La position de la banque demeure forte pour vendre (crédit), mais faible pour acheter (ressources).
- Le manque de protection à l'innovation (pas de brevet possible entraînant une certaine difficulté pour différencier ces produits de façon durable).
- Le degré de culture du client, lorsqu'il s'agit des particuliers, demeure souvent faible face à l'aspect abstrait de certains services bancaires.

L'existence d'une relation permanente entre la banque et ses clients (contacts aux agences).

En dehors de leurs spécificités et de leurs caractéristiques, les institutions bancaires ont deux fois besoin de faire du marketing en raison de leur position doublement orientée vers deux marchés différents : le marché des ressources de capitaux et le marché des emplois destinés aux particuliers et aux entreprises.

Cette dualité qui nécessite d'intervenir sur le marché aval et sur le marché amont souligne l'importance pour la banque d'élaborer une politique qui doit impérativement s'articuler sur un plan marketing.

c. Les objectifs de marketing bancaire

Par marketing bancaire, on entend l'ensemble des actions entreprises par les banques pour adapter leurs offres à la demande de la clientèle et à cet égard, la démarche des banques est identique à celles de toute entreprise.¹

Pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire un niveau satisfaisant de bancarisation, le marketing bancaire constitue un levier propre à la banque qui répond à la fois aux principes de segmentation de la clientèle bancarisée et non bancarisée et contribue à la rentabilité de la relation banque-client.

• La segmentation de la clientèle

La segmentation de la clientèle peut être définie comme le regroupement ou le classement en fonction de leurs caractères sociodémographiques et culturels.

L'objectif final de la segmentation est de cadrer les enjeux par segment de clients, de définir des niveaux de services différenciés, d'allouer les ressources financières et commerciales et de piloter les investissements commerciaux afin de satisfaire les besoins de la clientèle en terme de produit et de qualité des prestations, d'une part, et prospector la nouvelle clientèle à la bancarisation d'autre part.

¹ SYLVIE De Cousserges, « Gestion de la banque », Dunod, p 207.

Pour ce faire, la banque devra développer une base de données en cohérence avec les segments de clients définis préalablement, cette base d'information sur les clients recèle des enseignements riches sur le client, notamment sur son mode de vie et ses besoins de financements.

La segmentation stratégique permet à la banque de formuler une stratégie marketing pour un marché cible

- **La production de l'information pour une rentabilité de la relation banque-client**

La banque possède diverses informations sur la production, le marketere doit identifier les informations pertinentes, apprécié leur utilités et les mettre en valeur afin d'augmenter la rentabilité par client. Les information pouvant aider l'analyste à rechercher les comportements pouvant améliorer la rentabilité de la relation banque-client, pérenniser et développer la relation bancaire.

Il ressort que la rentabilité de relation banque-client repose sur le raccourci du délai de rentabilité, l'optimisation du profil de la relation, la lutte contre les pertes de clients et l'optimisation des couts commerciaux.

Pour répondre à ces objectifs, en plus du fait de développer une nouvelle relation bancaire, maintenir et diversifier l'offre bancaire au sein de population, la banque doit mettre en place un ensemble d'outils de marketing.

La stratégie que nous avons citée ainsi que le plan de marketing bancaire que nous aborderons prochainement visent à réaliser l'objectif de la banque qui est l'augmentation de ses bénéfices par l'augmentation de sa production.

d. Les Outils Marketing de la Banque

La mise en place d'un plan de marketing nécessite l'intervention d'un certain nombre d'outils dans la mise en place du système de gestion de la relation banque-client, la politique de produits et services et enfin la politique de communication avec le client.

- ◆ **La mise en place de système de gestion de la relation client (GRC)**

La concurrence entre les établissements bancaires a conduit les banques a la mise ne place d'un système de gestion de la relation bancaire, l'objectif étant d'augmenter la satisfaction du client de réduire les couts de gestion et enfin d'élaborer une relation permanente interactive et personnalisé avec les clients.¹

La gestion de la relation client (GRC) comprend deux catégories d'informations ;

¹ BADOCC-M, « Réinventer le marketing de la banque et de l'assurance », revue banque édition-paris 2004, p124.

- Le besoin de client: qui dépend de nombreux facteurs décelés dans la politique d'étude marketing.
- La rentabilité de client: il s'agit d'évaluer la valeur actuelle et potentielle de client.

◆ **La mise en place de la Politique de Produit / Service**

L'activité bancaire est à l'origine d'une conception spécifique de la politique produit demeurée très traditionnelle et régi par la forte réglementation étatique et interprofessionnelle dont l'argent fait l'objet ainsi que le risque imminent et auquel s'ajoute :

- ✦ La suprématie de l'optique technicienne sur le commercial dans la conception des produits et services nouveaux.
- ✦ L'importance des pouvoirs publics dans la création et la disparition des produits et ce, de par leur influence, définissent, contrôlent et modifient.
- ✦ La participation des clients à la réalisation de services à la servuction

Cependant l'homme de marketing bancaire doit cesser de penser au client à partir des produits « conception purement commerciale » que la banque propose (plusieurs échecs constatés en Europe) ou d'une optique essentiellement technique mais comme de véritables facteurs du «marketing-mix » destinés à satisfaire les besoins décelés auprès de la clientèle cible choisie

Aujourd'hui un bon placement pour être apprécié de la clientèle doit être paré de trois vertus : la liquidité, la sécurité et le rendement.

Le rôle de la politique de produits consiste en fait à réaliser une adéquation maximale de la production bancaire aux besoins exprimés par les consommateurs cibles, de ce fait la politique du produit est un élément très important de la politique de marketing : elle concerne la création de nouveaux produits, l'entretien des produits existants.

✓ **La politique de prix**

Traditionnellement, le marketing-mix de toute entreprise est présenté dans ses quatre grandes composantes : produit, prix, distribution et communication. Dans le cas de la banque, ces quatre variables ont longtemps joué des rôles d'inégale importance.

Un consommateur ne choisit pas uniquement un produit à cause de son design, de ses qualités, de sa marque commerciale ; le consommateur a également une attitude vis-à-vis du prix du

produit et la politique des prix, dans le cadre d'une stratégie de développement commercial, est un aspect de l'action de marketing d'une firme.

La politique des prix joue un rôle limité en matière de marketing bancaire :

- Certain nombre de prix sont fixés par les autorités monétaires: Taux de rémunération des comptes (sur livrets, épargne etc..) ;
- D'autres prix sont fixés à l'échelon de la profession bancaire, après entente entre les principaux établissements de crédit, ainsi les taux d'intérêt débiteurs ;
- La connaissance des coûts des principaux produits bancaires est relativement récente.

Pour expliquer ce rôle mineur, il faut tout d'abord souligner les liens étroits qui existent entre la politique monétaire et les tarifs pratiqués pour les produits bancaires.

✓ La politique de distribution

La distribution est marquée par l'exclusivité traditionnelle du circuit que constitue le réseau d'agence de chaque établissement.

La politique de distribution est élaborée selon trois éléments :

- les objectifs de l'entreprise : l'implantation d'une entité doit répondre à la stratégie globale de la banque définie par les objectifs cohérents avec la politique marketing.
- l'environnement : l'évolution de l'environnement démographique sociologique, culturel et économique implique nécessairement une adaptation de la politique de distribution. Les données recueillies du marché constituant une base sur laquelle reposera le choix des circuits (lieu d'implantation, l'aménagement, les caractéristiques de la concurrence, forces et faiblesses et la connaissance de ses pratiques).
- le diagnostic de sa propre entreprise : la taille, la puissance financière, son image de marque, sa gamme et ses caractéristiques (produits à promouvoir) forme et qualité du réseau ainsi à cerner les nouveaux choix.

✓ La politique de communication

La politique de la communication se définit par :

« Toutes les actions d'une firme : pour se faire connaître et s'apprécier elle-même en tant qu'entreprise et faire connaître et apprécier ses produits ». ¹

¹ GARSUAULT.P et PRIAMI.S, « La Banque Fonctionnement et Stratégies », ECONOMICA Gestion, 2ème édition, paris, 1997, P433.

Le contenu d'une politique de communication est donc de faire connaître l'entreprise, son savoir-faire d'une manière globale afin de lui conférer une image qui soit le reflet de son identité. Pour ce faire, l'entreprise agit simultanément sur deux dimensions :

A savoir, une dimension regroupant la communication externe aux divers publics de l'entreprise et la communication interne tournée vers le personnel.

Cependant la communication externe peut être déclinée selon plusieurs thèmes et objectifs : informative, elle a des objectifs d'image de marque ou de notoriété. Toutes ces variables sont appelées à soutenir l'essor commercial des banques qui souffrent à l'évidence de la persistance encore sensible du tabou argent.

- **La communication interne** : la communication interne vise en premier lieu assurer une bonne circulation de l'information au sein de la banque.

La communication interne doit faire savoir à tous les membres de la banque les objectifs retenus par la direction générale, les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs, les points forts et les points faibles de l'entreprise.

Tout le personnel de la banque, quel que soit son niveau hiérarchique doit être informé de façon claire et concise sur la stratégie de développement

Toutefois, il ne suffit pas d'informer, plutôt il faut faire adhérer le personnel aux objectifs fixés et développer le sentiment d'appartenance au groupe et de partager les mêmes valeurs avec les autres membres de ce groupe.

Cette culture d'entreprise peut renforcer l'efficacité économique et la cohésion sociale de la banque.

- **La communication externe** : elle traite des relations de la banque avec son environnement qui est composé de tout un ensemble de groupes ayant chacun des comportements, des besoins, des attentes très différentes :

- ✦ Clients,
- ✦ Fournisseurs,
- ✦ Actionnaires,
- ✦ Autre apporteurs de capitaux,
- ✦ Pouvoirs publics,
- ✦ Associations.

De ce fait, il faut éviter l'éclatement de l'image institutionnelle de la banque et d'avoir une image unique et cohérente pour tout l'environnement.

Chapitre I : le cadre conceptuel de la bancarisation

Selon Brochant Lendrevie on distingue deux niveaux de communication en l'occurrence ; la communication corporate c'est-à-dire, que l'entreprise communique sur elle-même ses valeurs, ses hommes, son know how.

Le second niveau est la communication commerciale, que l'entreprise communique sur ses activités (produits et services)¹

¹ Brochant Lendervie, Publicators Edition Dalloz, 4^{ème} édition, 1992, p 58.

Section 03 : Les contraintes liées au développement la bancarisation

Les contraintes qui entravent le développement de la bancarisation peuvent être liées à plusieurs facteurs

1. Facteur socioculturel¹

Jusqu'à présent, les garanties financières demeurent un instrument juridique efficace de transfert de risque et de protection contre le risque d'insolvabilité du débiteur.

1.1. Utilités et contraintes des garanties

Les institutions font preuve de peu d'imagination pour trouver des solutions alternatives. Or, la solidarité et la confiance que les individus se font au sein d'un groupe plus au moins élargie constitue une meilleure garanties pour la micro finance. C'est à ce niveau que la notion de capital social trouve toute sa signification. Ainsi, le niveau de capital social dans une économie influence d'une façon significative le développement financier de cette société notamment sa bancarisation ou son recours au crédit cela est assez conforme à l'intuition. Dans la mesure où la finance est liée à la confiance. Donc toute action ayant dans le sens d'élever le capital social est susceptible d'augmenter la bancarisation.

1.2. Le problème de la conception de l'argent

Sur les croyances, on y trouve à la fois des animismes, des chrétiens, des musulmans, des hindouistes et des bouddhistes même si toutes les religions sont totalement compatibles avec le développement économique, elle demeure du reste dure à toute idée de prêt à intérêt.

2. Le manque de culture bancaire par la population

Le manque de culture bancaire et l'information constituant l'un des freins à la généralisation de la bancarisation. Cette contrainte est très développée dans les milieux isolés, ruraux, ou défavorisés qui comptent une population importante pauvre à faible revenu, artisanale ou commerçante, qui n'ont pour habitudes de fréquenter la banque, les résidents de ces milieux gèrent leurs engagements en dehors des circuits de la monnaie scripturale.

3. Le facteur socioéconomique

Le fort taux de chômage et la faiblesse du niveau de vie d'une partie de la population et la politique de blocage ou d'austérité des salaires (revenus des ménages) ralentissent le rythme de progression des paiements scripturaux, en effet, la population percevant de faible revenus recourt rarement aux produits bancaires de placement et de financement.

¹ KEZA.PJ« Les enjeux économiques de la bancarisation en Afrique subsaharienne », économie, 2006-2008.

4. Le manque de professionnalisme ou l'absence de culture du client dans les banques

Le manque de culture du client de la banque constitue une image négative découlant des carences réelles de la profession bancaire. En effet, l'organisation mise en place dans les agences bancaires est plus au service de la banque plutôt qu'au service des clients. Le manque de formation du personnel, aggravées par les faiblesses des outils de traitement, conduisent les banques à se protéger derrière les procédures papier longues, complexes et décourageants pour ces derniers. Par ailleurs les services bancaires, actuellement proposés par les banques à leurs différents segments de la clientèle ne sont pas vraiment à leurs attentes et ce pour diverses raisons :

- Dans certaines agences ou le système informatique n'est pas encore maîtrisé, les délais sont extrêmement longs pour délivrer un carnet de chèque ; pour calculer des intérêts et pour obtenir un relevé d'identité bancaire ou effectué une opération de change ;
- La tarification des différentes transactions paraît inadaptée et sans cohérence globale.

5. Les facteurs géographiques

La répartition spatiale du réseau bancaire est souvent déséquilibrée, on trouve que le réseau bancaire se concentre dans les milieux urbains au détriment des milieux ruraux et isolés.

En chiffre, soit 1073 agences de banques publiques seulement 217 agences sont implantées dans la région des hauts plateaux (qui constitue 9% de la superficie totale du pays) et 107 agences bancaires implantées dans la région du sud d'Algérie (qui constitue 87% de la superficie totale du pays).¹

Cela indique qu'une superficie de 96% du pays est moins bancarisée, en terme de densité bancaire.

Pour terminer, nous pouvons dire que pour développer l'offre des services bancaires au sein des populations sous bancarisées, il est recommandé de répartir équitablement les agences bancaires sur le territoire de la région d'une part, et investir dans la nouvelle technologie en matière de diversification des canaux de distribution des services bancaires tel que les DAB/GAB et TPE, mais également dans l'E-Banking.

¹ Voir Guide investir en Algérie, année 2009, p 09.

6. Les autres contraintes

6.1. Les contraintes réglementaires et politiques monétaires

Consistent dans les ratios prudentiels que les banques doivent respectées afin de faire face aux risques, les instruments de la politique monétaire mise en œuvre par les autorités monétaire agissent sur la distribution des crédits à l'économie, il s'agit des instruments directs qui comportent la politique d'encadrement et la sélectivité du crédit, les instruments indirects qui peuvent être sous forme d'Open Market et de système de réserve obligatoire.

En plus de ces contraintes liées à la réglementation présidentielle, l'octroi du crédit est freiné par d'autres facteurs tels que :

- La conjoncture économique qui caractérise le pays ;
- Les traditions et les religions qui interdisent le prêt à intérêt ;
- L'accès aux fonciers industriels ;
- Le climat des affaires et les lourdeurs bureaucratiques ;
- La politique monétaire par exemple : un taux d'intérêt élevé décourage les investisseurs ;
- Les garanties hypothéquées font défaut.

6.2. Le développement des acteurs concurrentiels et la finance directe

La finance directe a pris de l'ampleur dans tous les pays industrialisés et constitue de ce fait la principale source de financement, la banque restreint ses activités à la prestation des services.

Le marché boursiers connaît de plus en plus une évolution et attire beaucoup d'investisseurs notamment dans les pays développés, c'est donc l'élargissement du marché boursier ou la finance directe par rapport à la finance indirecte.¹

6.3. Le marché informel (économie souterraine)

Pour un pays souffrant d'une économie souterraine il est difficile que l'argent revienne au canal bancaire, mais le plus difficile encore est d'attirer les agents économiques à se financer auprès des banques.²

6.4. Les mouvements de la masse monétaire

Dans une économie, les mouvements de la masse monétaire se présentent sous la forme de la monnaie scripturale (chèque, virements, ...) et la monnaie fiduciaire (billets et pièces).

¹ SAM. H, op.cit, P 59.

² Idem, p 59.

L'industrie de la masse monétaire désigne le degré de la scripturalisation d'une région. Une économie est considérée bancarisée lorsque les agents économiques recourent à la monnaie scripturale et inversement. Ceci dit, une forte prédominance de la monnaie fiduciaire dans une économie signifie un faible niveau de la bancarisation. Notons que cet indicateur n'est pas loin du taux de bancarisation, car le recours à la monnaie bancaire ou scriptural est dépendant de l'accès au compte.

Néanmoins, la définition intrinsèque de la bancarisation fait référence à la proportion de la population ayant un compte de dépôt (bancaire ou non), tous les autres comptes, même en banque, ne donne pas le droit à l'utilisation des moyens scripturaux de payement, comme le compte livret de la poste et le compte d'épargne. Cela signifie que malgré la bancarisation par l'ouverture de compte, de la part de la scripturalisation de l'économie peut être moins importante.

La conclusion

Le degré de pénétration des pratiques bancaire au sein de la population est a la fois un indicateur et un instrument majeur de modernisation économique. En effet, l'épargne, au lieu d'être stérilisée en dehors du cycle économique, ou employée inefficacement, elle est réinvestie en créant de la richesse et ainsi elle enclenche un nouveau cycle d'épargne.

Nous avons montré, dans ce chapitre, un ensemble d'indicateur de mesure de la bancarisation ou nous avons relevé des inégalités en matière d'accès aux services bancaires et financiers.

Dans un seconde lieu, nous avons mis l'accent sur les mécanismes de la bancarisation de masse comme la poste, les grandes entreprises, la banque virtuelle et la micro finance et en fin nous avons essayé d'examiner un facteur microéconomique, qui repose sur la mise en place des plans marketing par les banques en vue d'améliorer, non seulement, la rentabilité de la banque par la préservation des parts de marchés mais aussi de conquérir un plus grand nombre de clients.

En définitive, la bancarisation en Algérie, bien qu'elle enregistre des progressions dans le contexte de libéralisation financière nécessite encore des améliorations pour répondre aux attentes des populations. Plusieurs facteurs constituent des blocages. En conséquence, des liquidités en quantités considérable sont toujours hors circuit, et contribuent à la formation de réseau informel.

Le développement de la bancarisation doit constituer un objectif du plus grand nombre de la population, des actions sont à engager non seulement sur le plan réglementaire et légal mais elle doit s'inscrire aussi comme levier pertinent dans la stratégie de conquête de marchés par les banques et comme moyen de modernisation par les populations.

Les premiers mouvements de bancarisation de la population algérienne sont apparus depuis l'indépendance ou les autorités monétaires ont procédé à la réorganisation et la création d'un système bancaire et financier national. Ensuite, à partir des années 1970, le rythme d'évolution de la bancarisation s'accélère lentement dans le sens où, les banques algériennes ont été fortement réglementées à la planification financière de l'Etat.

A partir des années 1990, le niveau de la bancarisation a progressé sous l'effet de l'ouverture du marché bancaire à la concurrence des banques privées et à la déréglementation des conditions de banques. Ensuite l'Etat, pour soutenir la bancarisation, a procédé à la modernisation du système bancaire en développant les systèmes de paiement ainsi que la généralisation de la monétique sur le territoire national.

La question qui se pose est de savoir quel est le degré de pénétration des services bancaires au sein de la population ? Autrement dit, quel est le niveau de bancarisation en Algérie et quelles sont les contraintes qui entravent son développement ?

Afin de répondre à ces interrogations, le présent chapitre est scindé en trois sections, Dans la première section, nous essayerons de présenter le système bancaire algérien et son organisation.

Dans la seconde section, nous tenterons de présenter l'évaluation du système bancaire algérien, et enfin nous essayerons d'analyser l'évolution du système bancaire Algérien

Et enfin, dans la troisième section nous allons analyser la promotion de la bancarisation en Algérie

Section 01 : Présentation et organisation du système bancaire Algérien

Les intermédiaires et les marchés financiers sont les vecteurs par lesquels les agents qui ne veulent pas dépenser tout leur revenu permettent de satisfaire les besoins de financement de ceux qui, au contraire, veulent dépenser plus qu'ils ne gagnent.

Il y a lieu de présenter les raisons qui fondent l'existence des institutions financières d'une manière générale, et de la banque en particulier.

1. Définition et rôle de la banque

1.1. Définition de la banque

« La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôt ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opération de crédit ou en opération financières »¹ Selon J.V.CAPAL et O GARNIER « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients (entreprises ou particulier), gère leurs moyens de paiement (carte de crédit, chèque, etc.) Et leur accorde de prêts »² la banque et un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère des moyens de paiement³.

Le concept de banque varie donc et il convient de donner une définition économique et juridique.

1.1.1. Définition économique

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leurs passifs les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la provision disponible. Elles sont prestataires de service, assurent les règlements et le transfert des fonds. Elles distribuent des crédits⁴.

1.1.2. Définition juridique

Cette définition a connu plusieurs apports à la lumière des lois adoptées successivement :

¹ Bernard Yves et Jean-Claude Coli, « dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1996, Page 170.

² J- V. Capal et O. Garnier, « dictionnaire de l'économie et de science sociale », hatière, paris, 1994, Page 20.

³ Dictionnaire LA ROUSSE page 124.

⁴ J -P PATATA, « Monnaie, institution financière et politique monétaire », Economica, Paris, 1993, Page 33.

- a- Donner par la loi 86-12 du 19 aout 1986 :** « est réputée banque, tout établissement de crédit qui effectue pour son propre compte et a titre de profession habituelle, principalement, les opérations suivantes :
- ◆ Collecter auprès des tiers des fonds en dépôts quelles qu'en soient la durée et la forme ;
 - ◆ Accorder du crédit, quelle qu'en soit la durée ;
 - ◆ Effectuer dans le respect de la législation et de la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur ;
 - ◆ Assurer la gestion des moyens de paiement, procéder au placement, à la souscription, achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tous produits financiers ;
 - ◆ Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter l'activité de sa clientèle. »¹
- b- Donnée par la loi du 12 janvier 1988 :** « la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable. »²
- c- Donnée par la loi 90-10 du 14 avril 1990 :** les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion de ceux-ci. Sont considérés comme fonds reçus du public, les fonds recueillis des tiers, notamment sa forme de dépôt avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer. Constituer une opération de crédit, pour l'application de la présente loi tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'option d'achat notamment les crédit-bails sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce quel que soit le support ou le procédé technique utilisé ³

¹ JORADP, règlement 86-12 du 20 aout 1986 portant sur le système bancaire (article n°17).

² Loi du 12 janvier 1988, article 2.

³ JORADP, règlement 90-10 du 14 avril 1990.

La banque est une entreprise qui gère les dépôts et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts et offre des services financiers.

Elle effectue cette activité en générale grâce à un réseau d'agences. Elle utilise de plus en plus d'autres canaux de distribution : opérations par Internet, accords avec les commerçants pour le crédit à la consommation et le paiement par carte, guichet automatiques dans des lieux publics, publipostage ...

Selon la loi de la monnaie et du crédit, il existe deux types d'institutions : les banques et les établissements financiers.

1.2. Le rôle de la banque

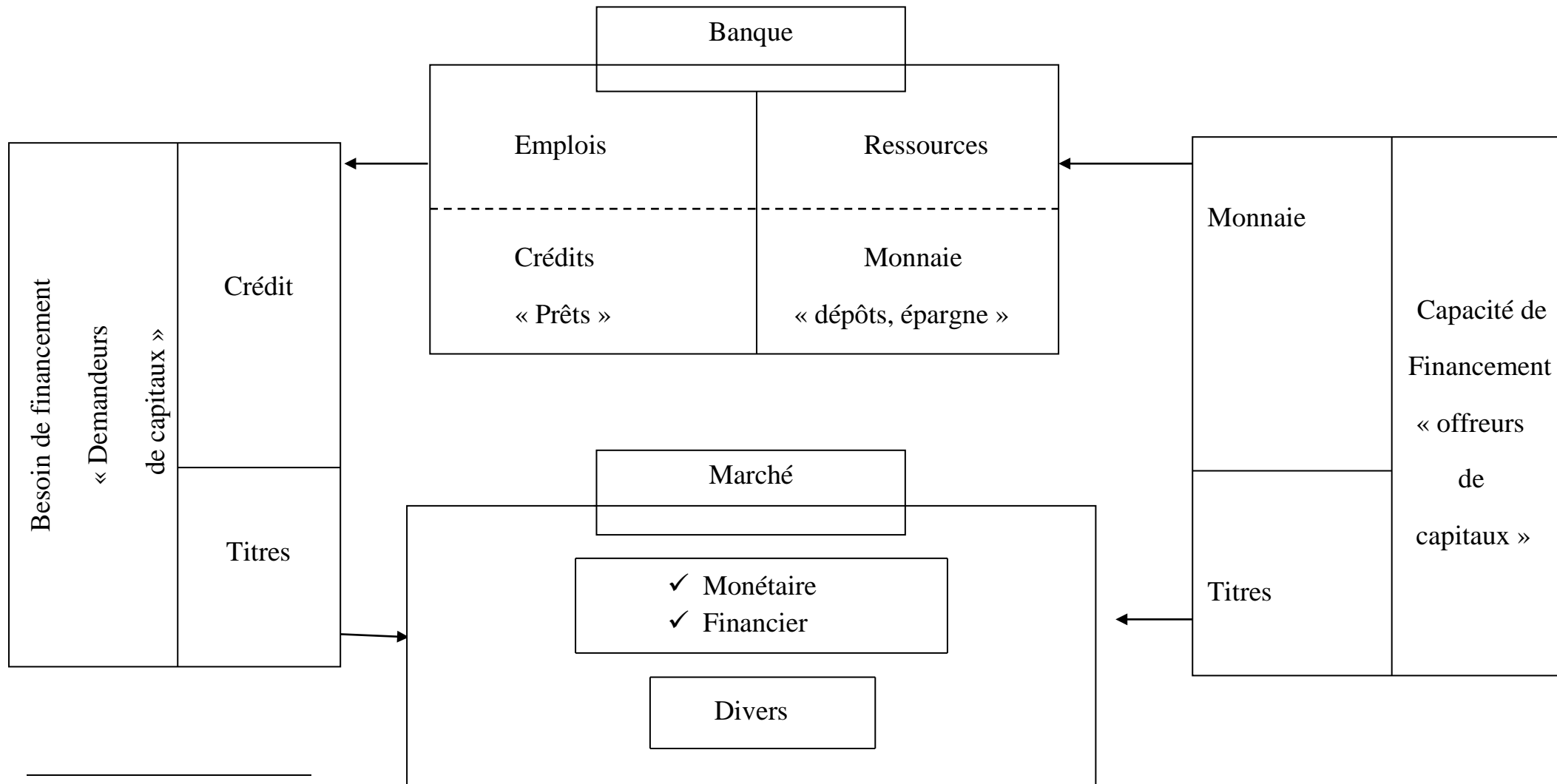
La banque est avant tout un organisme financier ; elle joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit les fonds que lui confient ceux qui en disposent ; et elle prête une partie de cet argent à ceux qui ont en besoin. Elle a aussi un rôle dynamique dans la mesure où elle crée des capitaux. Elle remplit donc un rôle de service public. Elle joue un rôle clé dans le développement de l'entreprise.

En plus de la mission fondamentale de la banque qui consiste à pourvoir des capitaux, cette dernière se présente ainsi comme le partenaire et le conseiller de l'entreprise :

- La banque est partenaire de l'entreprise et en partage les succès et les échecs.
- La banque est conseillère de l'entreprise, cette fonction s'étend à plusieurs domaines (l'investissement, etc. .)

Outre les éléments précités, la banque joue également un rôle économique présenté par le schéma suivant :

Schéma N° 01 : Le rôle économique de la banque¹



¹ Source : Sylvie de COUSSERGUES, « La banque ; structure, marché, gestion », Dalloz, Paris, 1996, p 06.

Ce schéma illustre le rôle économique de la banque. Les agents à besoin et à capacité de financement « demandeurs, offreurs de capitaux » entrent directement en relation sur les marchés des capitaux. Les agents à besoin de financement émettent des titres souscrits par les agents à capacité de financement. Ce qui revient pour les premiers à emprunter des capitaux aux seconds à l'occasion de ces opérations. Demandeurs et offreurs se mettent d'accord sur un montant, une durée et un prix « le taux d'intérêt ». D'une part, les emprunteurs dont le besoin de financement découle d'opération d'investissement émettent des titres à long terme, alors que les prêteurs préfèrent des placements à court terme. Mais surtout, les marchés des capitaux sont des marchés imparfaits ou règnent l'incertitude et l'asymétrie d'information : certains agents détiennent des informations que les prix ne reflètent pas.

L'intervention d'un intermédiaire financier réside dans le processus de financement indirect par la banque en s'interposant entre le prêteur et l'emprunteur. L'intermédiaire émet des titres à terme et à risque mieux adaptés aux préférences des prêteurs ; il collecte des capitaux qu'il redistribue par la suite sous forme de crédit aux agents à besoin de financement.

2. Missions de la banque

La banque pour son déposant privé ou entrepreneur est essentiellement prestataire de services, chaque déposant attend de sa banque un certain nombre de services. L'organisation d'une banque comprend cinq services :

- ◆ **Le service caisse** : ce service est principalement chargé de l'exécution des opérations par sa propre clientèle ainsi que celles demandées par d'autres sièges de la banque. Les opérations sont réparties entre les différentes sections du service en fonction de leur nature : ouverture des comptes, versement, paiement, virements, etc.
- ◆ **Le service portefeuille** : il se charge du traitement des effets et chèques notamment de leur remise par le client en vue de les escompter ou de les encaisser et de leur présentation au débiteur pour recouvrement ainsi que la mobilisation des crédits.
- ◆ **Le service crédit** : il se charge d'engager en faveur des divers bénéficiaires du secteur public et privé une partie des ressources collectées par la banque.

- ◆ **Le service étranger :** il se charge d'effectuer des opérations vers l'étranger conformément à la réglementation des changes et du commerce extérieur. Ce service se charge de l'ouverture des comptes devises.
- ◆ **Le service contrôle :** pour assurer une clarté les opérations effectuées et la bonne marche du fonctionnement bancaire, il faut qu'il y ait une structure de contrôle. Cette dernière à pour tache le contrôle et la coordination de toutes les opérations.

3. Les ressources de la banque

Pour que la banque vive comme les autres entreprises, elle doit rassembler des ressources. Il existe dans la banque deux catégories de ressources.

3.1. Les ressources internes

- **Capital versé :** celui-ci représente les bénéfices non distribués, c'est-à-dire le bénéfice laissé à la distribution de la banque ; cette dernière met ce genre de ressource de façon permanente dans son compte,
- **Report à nouveau :** ce type de ressource contient le résultat ou la partie qui n'a pas été affectée par l'assemblée générale. dans le cas contraire, c'est -à-dire négatif, il correspond au cumul des pertes des exercices antérieurs qui n'ont pas été imputées sur d'autre élément des capitaux propres.
- **Les provisions :** Ce sont des fonds constitués pour faire face à l'accomplissement d'un événement probable concernant les activités de la banque ; on peut citer deux types de provisions :
 - Provision réglementée ou légale dont la constitution est obligatoire.
 - Provision pour risque et charge, elle représente une partie sacrifiée, au moins provisoire par les associés à la distribution d'une partie du résultat net.

3.2. Les ressources externes

- **Les dépôts :** ce sont des fonds reçus par la banque qui peuvent être soit de la trésorerie de l'entreprise, soit constitués par les particuliers, avec ou sans stipulation d'intérêt, avec le droit pour la banque d'en disposer pour les besoins de son activité, mais à condition d'assurer au déposant un service de caisse. Il y a deux types de dépôts :
 - **Dépôts à vue :** c'est quand le déposant peut retirer à tout moment les fonds de chez la banque ; le déposant ne bénéficie pas d'intérêt ; le virement de

ces dépôts se fait par les chèques bancaires ou par ordre de paiement libellé par la clientèle.

- **Dépôt à terme** : dit à terme quand le client est engagé à retirer les sommes déposées à une échéance déterminée. les dépôts à terme sont considérés comme des prêts dans ce cas, le déposant bénéficie d'un intérêt ; ce dernier est déterminé selon la durée des dépôts.
- **Les dettes** : elles contiennent l'ensemble des obligations caractérisées par la banque suite à ses relations avec les autres banque qu'elles soient locales ou étrangères. la loi permet à la banque d'utiliser ce genre de ressources sous son entière responsabilité pour accorder des crédits aux agents économique qui ont besoin de capitaux pour investir, produire ou consommer ainsi que pour la gestion des moyens de paiement.

4. Les opérations effectuées par la banque

Les opérations de la banque les plus courantes de notre système bancaire sont :

- ✓ Front office : les opérations de guichet (versement et retrait)
- ✓ Back office : - moyens de paiement (télé compensation)
 - Cautions et aval + gestion clientèle
 - Crédit
 - Commerce extérieur

5. Les différentes banques actuelles en Algérie

Les banques commerciales publiques sont au nombre de (08) : la banque nationale d'Algérie (BNA), le crédit populaire d'Algérie (CPA), la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) et du développement local (BDL), CNEP, CNMA, BAD (Banque Algérienne de développement), il y a aussi des banques étrangères comme la Société Générale, NATEXIS, BNP...¹

¹ Données collectées à partir des rapports de la banque d'Algérie sur l'évolution économique et monétaire, 2015.

Section 02 : L'évolution du système bancaire en Algérie

La banque est un établissement de crédit ayant pour objet de procurer des services financiers aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, qu'elles soient privées ou publiques.

L'activité de la banque consiste à collecter des fonds qui mobilisés sous des formes variables (par l'octroi d'un prêt par exemple), permettent le financement de l'activité économique.

Les services sont aujourd'hui fournis par un réseau d'institutions différentes telles que les banques à statut commercial, les banques d'affaires et les institutions financières spécialisées qui agissent sous le contrôle d'autorités de tutelle, parmi les quelles figurent les banques centrales.

Les autorités monétaires et la communauté bancaire ont pris conscience depuis plusieurs années de la nécessité de mettre en place un système de paiement et de règlement moderne, efficient et sécurisé, fondé sur la dématérialisation des supports papier et ce, pour aboutir à une réduction des délais de recouvrement, un abaissement du coût des traitements et une sécurisation des transactions interbancaires..

1. Evolution de la structure du système bancaire algérien

Depuis sa création en 1966, le système bancaire algérien n'a pas cessé d'évoluer. Les changements qui ont caractérisé le secteur bancaire algérien, soit dans ses structures, soit dans ses prérogatives, résultent de divers événements d'ordre politique, économique et social. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques spécialisées, ensuite, à modifier les textes réglementaires régissant les banques dont la loi 86-12 du 19-08-86 relative au régime des banques et du crédit. Enfin, les réformes économiques, en cours actuellement, mais initiée depuis 1988, se sont concrétisées par la promulgation de plusieurs lois dont la loi 90-10 du 14-04-90 relative à la monnaie et au crédit. Pour mieux situer le système qui est en place aujourd'hui, il est utile de retracer rapidement les différentes étapes qui se sont succédé durant son évolution.

1.1. Première phase « 1966-1970 »

Durant cette phase, le système bancaire algérien se composait de

- a. **La Banque Centrale d'Algérie** : Créée par la loi n° 62-144 du 13-12-1962, elle a le privilège en tant qu'institut d'émission de monnaie légale. Elle a pour missions de gérer les réserves en or du pays, de diriger et contrôler la monnaie et la distribution du

crédit. On appelle BCA « la banque des banques » car elle est chargée du refinancement des banques primaires et des instituts d'émission.¹

b. La Caisse Algérienne de Développement : Créée le 07-05-1963, la CAD est un organisme national chargé de dynamiser le secteur industriel comme la seule structure financière chargée du développement de l'économie. C'est grâce à elle que plusieurs entreprises nationales ont pu être lancées comme SONATRACH ; puis elle a été transformée le 30-06-1971 en banque appelée Banque Algérienne de Développement.

c. La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) : Créée par la loi 64- 227 du 10-08-1964 sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et l'autonomie financière. Il importe de souligner que la CNEP et les caisses d'assurances constituent les principaux instruments de la collecte de l'épargne mise à la disposition du Trésor public qui en assure la redistribution dans les canaux prioritaires de l'économie nationale. La CNEP favorise la mobilisation de l'épargne nationale. Cette mobilisation est renforcée par la création à la même époque de deux compagnies d'assurances nationalisées :

- La Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR).
- La Société Algérienne d'Assurance (SAA).

Et de trois banques primaires : Il est à relever qu'après son algérianisation, le système bancaire comprenait, outre l'institut d'émission, trois banques créatrices de monnaie : le Crédit Populaire d'Algérie, la Banque Nationale d'Algérie et la Banque Extérieure d'Algérie.

• **La Banque Nationale d'Algérie (BNA) :** Elle a été créée par l'ordonnance 66-178 du 13 juin 1966 sous forme de société nationale régie par les statuts de la législation sur les sociétés anonymes.² La BNA avait pour rôle de financer les entreprises industrielles et commerciales selon des secteurs publics et privés. Elle avait également le monopole du financement de l'agriculture, qu'elle a détenu jusqu'au 1982, année qui a vu la naissance de la Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR). On peut résumer les différentes fonctions de cette institution financière comme suit:

- Accorder des crédits à long et à moyen terme selon les critères traditionnels de la banque concernant les risques, la garantie des crédits, l'escompte et les crédits documentaires ;

¹ H. BENISSAD, « Restructurations et réformes économiques », OPU, Alger, 1994, page 131. Les Circuits de Financement des Petites et Moyennes Entreprises en Algérie : Etude d'un Crédit Bancaire

² Abdelkrim NAAS, « Le système bancaire Algérien », Maisonneuve & La rose, Paris, 2003, page 44.

- Accorder des crédits agricoles aux secteurs autogérés tout en participant au contrôle jusqu'à la création de la Banque de Développement Rural qui s'est spécialisée dans l'accomplissement de cette fonction ;
- Accorder des crédits aux entreprises publiques et privées ;
- **Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) :** Créé le 19 décembre 1966, il avait pour principale vocation le financement des petites et moyennes entreprises publiques et privées, ainsi que des secteurs du tourisme, d'hôtellerie, de la pêche et de l'artisanat. Ses principales fonctions se résument comme suit:¹
 - ✓ Rôle d'intermédiaire financier des administrations de l'Etat;
 - ✓ Le Crédit Populaire accepte tout dépôt comme tout autre banque de dépôts;
 - ✓ Accorder des crédits d'équipements à moyen terme, en plus des crédits à court terme.

• **La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) :** Créée le 01-10-1967 par l'ordonnance 67-204, elle était au départ spécialisée dans le financement du commerce extérieur². Elle intervient pour toutes les opérations bancaires et notamment là où le secteur public occupe une place prépondérante. Les opérations de cette banque se sont élargies en 1979 puisqu'elle disposait des comptes des grandes sociétés.

La fin de cette phase s'est caractérisée en 1970 par une première réforme, les autorités politiques algériennes ont décidé de confier à partir de 1970 aux banques la gestion et le contrôle des opérations financières publiques en vue de créer un système financier en liaison avec les nouveaux choix politiques de l'Algérie et pour un contrôle des flux monétaires. Cette vocation attribuée au système bancaire impliquait la réorganisation de toutes les structures financières du pays. Pour mieux contrôler l'équilibre de la gestion, il leur est fait obligation de domicilier toutes leurs opérations bancaires auprès d'une seule banque primaire BNA, CPA ou BEA.

1.2. Deuxième phase « 1971-1986 »

En 1971, deux organes consultatifs ont été créés : Le conseil de crédit et le comité technique des institutions bancaires chargés respectivement de formuler des avis et des recommandations sur la profession bancaire. Au début des années 80, les pouvoirs publics ont entamé des opérations de restructuration des entreprises publiques, modifiant la structure du système bancaire en place. C'est ainsi que deux nouvelles banques spécialisées ont été créées:

¹ H. BENISSAD, « Economie du développement de l'Algérie », OPU, Alger, 1982, page 218.

² Abdelkrim NAAS, « Le système bancaire Algérien », Maisonneuve & La rose, Paris, 2003, page 52.

- **La banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) :** Créée le 13 mars 1982, elle est spécialisée dans le financement de l'agriculture reprenant ainsi le monopole de la BNA¹.
- **La banque de Développement Local (BDL) :** Créée le 30 avril 1985, elle reprenait certaines opérations prérogatives du CPA spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises (unités économiques locales)². Elle intervient également dans le financement d'investissements productifs par les collectivités locales. Elle reprend quelques activités telles que le financement d'entreprises privées.

La réforme de 1986, l'Etat a voulu également donner un rôle plus actif aux banques primaires en promulguant la loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit qui vient réformer la structure, mais aussi, la compétence des composants du système bancaire. Le principal objectif de cette loi est de redéfinir l'activité des établissements de crédit au moment où une nouvelle politique de gestion des entreprises est mise en œuvre à savoir l'autonomie des entreprises.

1.3. Troisième phase « 1987-1992 »

Les premiers effets significatifs se sont manifestés par la transformation des banques publiques, dès 1989, en sociétés par actions, soumises aux règles du code du commerce. Mais c'est la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit qui a constitué le fondement du nouveau système financier algérien et a annoncé le début d'un processus de déréglementation très profond. Ces transformations ont été appuyées, dès 1991, par la mise en œuvre d'un programme global d'assainissement et de restructuration du secteur industriel public, qui s'est traduit par l'assainissement des portefeuilles des banques. Parallèlement à ce processus, les banques publiques ont fait l'objet d'audits institutionnels réalisés par des cabinets étrangers de référence. Dès 1993, les banques ont engagé des projets importants pour refondre leurs systèmes informatiques ou adapter leurs activités aux nouvelles exigences du marché. Ce programme n'a pas pu être mené à bien dans les délais prévus, notamment du fait des difficultés rencontrées pour le recours à l'aide de conseils extérieurs.

Quant à l'année 1991, elle a marqué un tournant décisif dans la libéralisation du commerce extérieur en Algérie. L'ensemble de ces évolutions a été consacré en 1994 par

¹ Abdelkrim NAAS, « Le système bancaire Algérien », Maisonneuve & La rose, Paris, 2003, page 76.

² Idem, page 76.

l'institution de la convertibilité commerciale du dinar, grâce aux effets du rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.

Cette phase est caractérisée par des réformes économiques et politiques qui ont provoqué des changements importants dans les relations et les activités des entreprises algériennes.

- a. La réforme de 1988 :** Elle vient pour modifier et compléter la loi bancaire du 19 août 1986. La loi du 12 janvier 1988 redéfinit le statut des établissements de crédit et de la Banque Centrale d'Algérie.¹ Selon cette loi, la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital soumis au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable. Elle renforce le rôle de la Banque Centrale d'Algérie notamment dans la gestion des instruments de la politique monétaire. Elle fixe les conditions de banque y compris la détermination des plafonds de réescompte ouverts aux établissements de crédit, mais dans le cadre des principes édités par le conseil national du crédit. Elle ouvre la possibilité aux institutions financières non bancaires de prendre des participations sous forme d'actions ou d'obligations sur le territoire national et étranger. Elle autorise les établissements de crédit et les autres institutions financières de procéder à l'émission d'emprunts à terme auprès du public et à mobiliser des concours d'origine externe.²
- b. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 :** Parmi les lois qui ont été promulguées durant la période 1987-1992, la plus importante pour les banques reste la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit. Une loi de 216 articles rassemblés en huit livres tente de délimiter le champ d'action des principes généraux et universels liés à la monnaie avec pour aboutissement la création d'un conseil de la monnaie et du crédit. Cette loi donne une nouvelle physionomie et une nouvelle impulsion au système financier algérien en général, et au système bancaire en particulier. A la lecture de la loi, on est porté à croire que toute approche renferme une certaine recherche dans la préservation de la stabilité de la monnaie. Parmi les objectifs de cette loi : réhabiliter le rôle de la Banque Centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et le crédit, rétablir la valeur du dinar algérien, encourager l'investissement extérieur utile, organiser le marché des changes et des mouvements de capitaux et créer un marché financier pour agrandir le champ du financement des entreprises.

¹ JORADP, règlement 88-01 du 12 janvier 1988, (article n° 2).

² Idem, (article n° 7).

1.4. Les autres institutions financières

A la fin des années 2000, plus d'une trentaine de banques, de sociétés financières et d'institutions spécialisées, fait enrichissement de l'espace bancaire national. Il existe actuellement 31 institutions bancaires et financières. Ces institutions sont classées en trois catégories.

1.4.1. Les grandes banques publiques

Elles couvrent un réseau de plus de 900 agences. Ces banques jouent un rôle important dans l'amélioration et le développement de l'économie nationale, il s'agit de :

- ✓ La Banque Nationale d'Algérie (BNA).
- ✓ La Banque Extérieure d'Algérie (BEA).
- ✓ Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).
- ✓ La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).
- ✓ La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP).
- ✓ La Banque de Développement Local (BDL).
- ✓ La Banque Algérienne de Développement (BAD).
- ✓ La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA).

1.4.2. Les nouvelles banques à capitaux essentiellement privés

Ce sont des banques d'origine internes ou externes. Récentes, elles ont l'avantage de démarrer une activité nouvelle dans un environnement purifié dans le cadre d'une économie ouverte. Il s'agit de :

- La Banque El Baraka.
- La Citibank.
- Arab Banking Corporation (ABC).

Les Circuits de Financement des Petites et Moyennes Entreprises en Algérie : Etude d'un Crédit Bancaire

- La Banque de Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce (BAMIC).
- Société Générale Algérie.
- Natexis El Amana Banque.
- Algérien International Bank (AIB).
- La Banque Générale Méditerranéenne (BGM).
- El Rayan Bank.
- Trust Bank.
- La Banque Nationale de Paribas El Djazair (BNP Paribas).

1.4.3. Les institutions financières spécialisées

Elles ont été mises en place à partir d'un mixage de fonds budgétaires et de concours bancaires. Elles remplissent essentiellement deux fonctions :

- « Octroyer des financements ou prendre des participations dans les projets et les entreprises.
- Mutualiser les risques par des dispositifs de garanties appropriées, afin de permettre aux banques de s'engager davantage dans le financement de l'économie et des entreprises et d'atténuer les risques d'insolvabilité.»¹

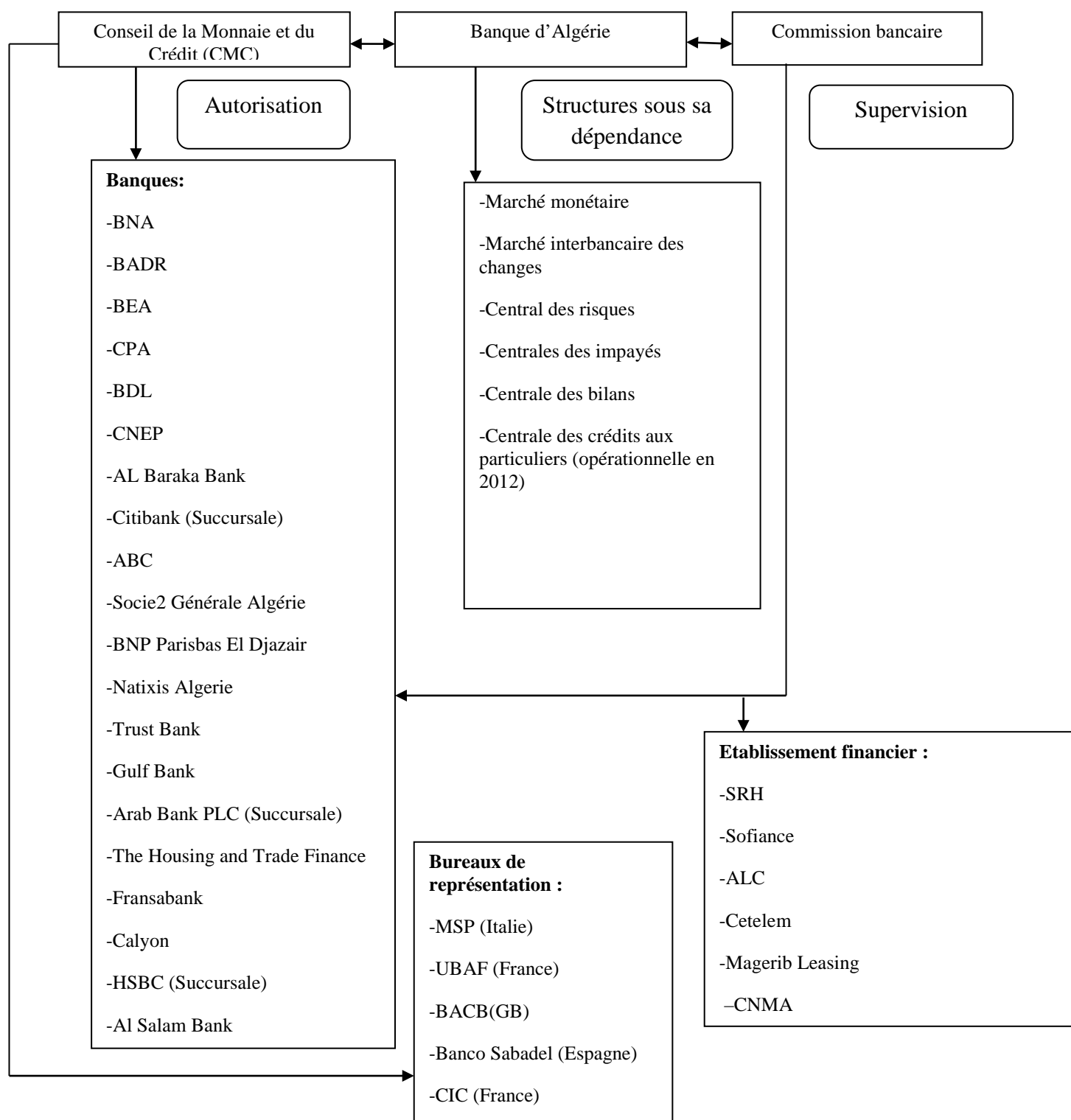
Il s'agit de :

- La Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP).
- Financière Algéro-Européenne de Participation (FINALEP).
- La Caisse Nationale de Logement (CNL).
- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX).
- La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH).
- La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI).
- La Sofinance.

¹ Séminaire sur le financement de la PME, 30 et 31 Octobre 2001 à l'Hôtel Phénix, Oran.

1.4.4. La structure actuelle du système bancaire algérien.

Schéma : Macro structure du système bancaire¹



¹ KPMG Algérie SPA, « Guide des banques et établissement financier en Algérie », édition 2015, p 26.

2. La restructuration du système bancaire algérien

Le secteur bancaire algérien couvre un modèle de financement planifié qui exclut le risque bancaire et la contrainte de refinancement, se trouve confronté depuis le début des années 90 à:

- La régulation prudentielle de ses activités.
- La régulation du refinancement par le marché à l'épargne.
- L'ouverture du marché à la concurrence privée.

Ce secteur a subi des problèmes de créances impayées des entreprises publiques. Ce sont des conséquences d'une organisation et de méthodes de gestion lourdes et bureaucratiques, héritées du passé. La stratégie de la restructuration va être axée sur la réhabilitation des banques, le désengagement de l'Etat, le repositionnement et le recentrage de leurs activités.

2.1. La réhabilitation des banques

Les réformes économiques et monétaires ainsi que les programmes de stabilisation et de libéralisation vont placer le secteur public économique en situation de crise, du fait des nouvelles règles de financement et du volume énorme des prêts improductifs.

❖ Les mesures d'assainissement financier

Ce sont les transferts de crédits budgétaires au profit des entreprises afin de les rendre éligibles aux conditions bancaires par effacement d'une partie de leurs dettes, et au profit des banques pour leur permettre de respecter les règles prudentielles de solvabilité. Pour résoudre ce problème, les autorités ont essayé de recapitaliser progressivement les banques et transférer les crédits du Trésor aux entreprises publiques.

2.2. la privatisation (Le désengagement de l'Etat)

En 1988, l'Etat procède à une vaste restructuration des grandes entreprises publiques, banques comprises. Ces dernières sont transformées en sociétés par actions, soumises aux règles du code du commerce. Deux nouvelles banques publiques sont créées, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural(BADR) et la Banque de Développement local (BDL), issues respectivement du démembrement de la BNA et du CPA. La libéralisation du secteur en marche est caractérisée par la loi relative à la monnaie et au crédit, abrogeant la loi sur le régime des banques de 1986 modifiée et complétée. La nouvelle loi traduit l'orientation résolue du gouvernement pour l'économie de marché. Le législateur entend ouvrir largement le secteur bancaire aux investisseurs privés, nationaux et étrangers.

Cette ouverture, notamment vers l'investisseur étranger, s'est traduite par l'implantation de banques, de succursales et de bureau de représentation de grandes banques étrangères (BNP Paribas Société Générale, etc.) et d'établissement financier étrangers (Arab Leasing Corporation, Cetelem Algérie...)¹.

❖ Les principales mesures

Il est entendu que les méthodes de la privatisation des banques d'Etat sont différentes en fonction des conditions politiques et économiques, mais, il existe des points d'accord sur la nécessité de mesures préalables à prendre pour mener à une privatisation presque parfaite :

- La privatisation doit être accompagnée d'une restructuration des créances, d'une recapitalisation suffisante et d'une refonte des méthodes de gestion.
- Les réformes économiques et institutionnelles pour la transition à l'économie de marché sont indispensables à la restructuration (privatisation bancaire).
- La privatisation des banques publiques algériennes est différemment basée sur trois principaux arguments :
 - Le premier : pour pouvoir être privatisée, la banque doit au préalable être assainie et sa structure financière consolidée. La restructuration des portefeuilles des banques a bien été engagée dans le cadre du dispositif : Etat, entreprise, banque. Elle est toujours en cours de réalisation mais enregistre d'importants retards pour sa finalisation.
 - Le second argument : est que la banque constitue un élément fondamental notamment pour permettre de faire émerger les entreprises saines et de refuser le crédit aux entreprises non viables, entraînant de ce fait leur liquidation.
 - La troisième raison : est plus générale et d'une toute autre nature, elle considère que le dynamisme des entités du secteur public est beaucoup plus fonction du système de gestion et de l'environnement économique que la propriété du capital.

2.3. L'établissement en partenariat

Le principe d'établissement de l'activité bancaire sous forme de partenariat trouve son origine dans la loi de finance complémentaire pour 2009 qui instaure le partenariat comme modalité d'implantation des investissements étrangers.

¹ KPMG Algérie SPA, « Guide des banques et établissement financier en Algérie », édition 2015, p 10.

L'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003 modifiée et complétée en 2010 (l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010) en reprend les dispositions pour les faire appliquer au secteur bancaire¹.

❖ **Les principales mesures**

- Les participant étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. par actionnariat, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires.
- L'Etat détiendra une action spécifique dans le capitale des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux.
- L'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou établissement financier.
- Les cessions d'actions ou de titre assimilés réalisées à l'étranger par des sociétés détenant des actions ou titres assimilés dans des sociétés de droit algérien qui ne se seraient pas réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement sont nulles et de nul effet
- Toute cession d'actions ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisée préalablement par le gouverneur de la banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le conseil de la monnaie et du crédit, non encore publié.
- La banque d'Algérie a pour mission (supplémentaire) de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et présenter la position financière extérieure de l'Algérie.
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de la conformité.
- La banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des risques des impayés².

¹ KPMG Algérie SPA, « Guide des banques et établissement financier en Algérie », édition 2015, p 11.

² Idem, p 12.

3. Modernisation et ouverture du système bancaire algérien

Aujourd'hui, le système algérien compte 20 banques commerciales à côté de la Banque Centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, une Bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaire, trois caisses d'assurance crédit, une société de refinancement hypothécaire. Les 1200 agences des réseaux bancaires restent toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99 %. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assument aujourd'hui des activités de type universel.

Les banques publiques ont été les instruments d'une politique financière centralisée évoluant dans un environnement peu commercial. L'espace bancaire algérien se caractérise aujourd'hui par¹ :

- Une réglementation bancaire et prudentielle rénovée, complètement harmonisée avec les pratiques universelles, modernes et stabilisées ;
- Une indépendance garantie par la loi de l'autorité monétaire et l'intégralité de ses attributs par rapport au pouvoir exécutif ;
- L'amorce d'un vigoureux processus des modernisations des grandes banques publiques couvrantes à la fois :
 - La recapitalisation pour des montants consistants.
 - La densification des investissements de valorisation du potentiel existant.
 - Le développement organisationnel des fonctions de management, d'expansion commerciale, de matrice des risques et d'audit interne.
- L'amorce d'une couverture élargie des besoins de la clientèle des ménages, des particuliers avec le développement : du crédit immobilier aux ménages. du crédit à la consommation. Des nouvelles banques privées et d'institutions financières spécialisées sont entrées dans l'espace bancaire algérien.

¹ Séminaire sur le financement de la PME, 30 et 31 Octobre 2001 à l'Hôtel Phénix, Oran.

Section 03 : La promotion de la bancarisation en Algérie

Les différents calculs effectués sur la bancarisation en Algérie prennent en compte essentiellement la banque, et sont effectués sur la base de statistiques diffusées par la banque d'Algérie.

Cette évaluation du niveau de bancarisation est faite sous l'angle de quatre indicateurs dont, la densité bancaire est la première puis l'effectif des banques, les comptes et l'utilisation des moyens scripturaux et enfin la bancarisation vue sous l'angle financement de l'économie/PIB.

1. Les indicateurs de la bancarisation en Algérie**1.1. Le niveau de la bancarisation sous l'angle de la densité du réseau bancaire**

Après deux décennies de la promulgation de la loi 90-10 et suite à la mise en application de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit, il résulte que le secteur bancaire algérien se compose à la fin 2015 comme nous le montre le tableau N° 01, de 29 banques et établissements financiers agréés par le conseil de la monnaie et du crédit répartis inégalement entre le secteur public et le secteur privé.

1.1.1. Les composants généraux du système bancaire Algérien

Le secteur public est formé par 06 banques commerciales dont la CNEP/Banque, ancienne caisse d'épargne, transformée en banque depuis 1997. La CNMA à l'origine mutuelle d'assurance a été agréée pour des opérations de banques. La BAD, banque d'investissement est en phase de restructuration. Pour répondre aux exigences de règles de Bale. Les banques publiques ont fait l'objet de recapitalisation¹ et d'assainissement successifs par le Trésor Public.

¹ La recapitalisation consiste dans l'augmentation du capital d'une banque (fonds propres) pour la rendre en respect avec le ratio de solvabilité (RS) inspiré du ratio de solvabilité internationale du comité de Bale (Ratio Cooke) RS = fonds propres/ engagements supérieur à 8%.

Tableau n° 02 : La composante du secteur bancaire Algérien à la fin 2015.

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Banques publiques	6	6	6	6	6
Etablissement financiers publics	3	3	3	3	3
Banques privées	14	14	14	14	14
Etablissement financiers privés	1	1	1	1	1
Sociétés de leasing publiques	1	1	3	1	1
Sociétés de leasing privées	2	2	2	2	2
Mutualité	1	2	1	2	2
TOTAL	28	29	30	29	29

Source : Données collectées à partir des rapports de la banque d'Algérie 2011-2015 sur l'évolution économique et monétaire

Le tableau N°02 nous indique que le nombre de banques privées est de 14 en 2015 afin d'attirer les capitaux privé alors que celui des banques publiques se limite à 6, en réalité, les premiers n'occupent qu'une part négligeable du marché bancaire. Ceci dit, pour attirer les capitaux privé.

La densité bancaire, qui passe de 01 guichet bancaire pour 25500 habitants en 2011 à 01 guichets bancaires pour habitants 25600 en 2015, demeure en dessous de la norme et des taux réalisés par les pays développés mais aussi par les pays émergents¹.

1.1.2. La concentration du réseau bancaire

Les statistiques générales indiquent une forte concentration du réseau bancaire au sein des 06 banques publiques avec 1113 agences est les 14 banques privées enregistrent 412 agences en 2014².

¹ Rapport Annuel de la banque d'Algérie ,2014.

² Rapport Annuel de la banque d'Algérie ,2014.

Tableau n° 03: Evolution de la densité bancaire en Algérie entre 2011-2015

Années nombres d'agences	2011	2012	2013	2014	2015
Banques publiques	1081	1091	1099	1113	-
Banques et établissement privées	355	387	400	412	-
Total	1441	1478	1499	1525	1700
Guichets par habitants	25500	25370	25500	25600	25000
Population active /guichets	7400	7700	8000	7500	7300

Source : Données collectées à partir du rapport annuel de la Banque d' Algérie de l'année 2011-2015.

Le tableau N°03 indique l'existence d'une disparité dans le nombre d'agence bancaire entre le secteur bancaire publique et le secteur bancaire privée, Cette disparité s'explique d'une part, par l'ancienneté des banques publiques (créées en majorité dans les années 60), d'autre part par la taille bien plus élevés.

Alors que le nombre de guichets est moyennement appréciable, une augmentation de 25500 guichets en 2011 à 25000 guichets en 2015.

1.1.3. L'émaillage géographique du réseau bancaire

La répartition géographique du réseau bancaire paraît très inégale sur le territoire national.

Les banques publiques ont des agences présentes dans les 48 wilayas du pays mais, la plupart sont concentrées au nord ; particulièrement dans les grandes villes (Alger, Oran, Annaba), Les régions des hauts plateaux et du Sud ainsi que les zones rurales enregistrent une faible densité bancaire. Les banques privées étendent leur réseau mais s'installent presque exclusivement au Nord ; leur siège se fixe généralement au niveau de la capitale, leurs agences s'implantent dans les villes moyennes: Blida, Bejaia, Bouira, Tizi-Ouzou, Boumerdés¹

¹ BOUZAR.CH et AMMOUR .B « la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », 2011, P 63.

1.2. Le niveau de bancarisation sous l'angle des effectifs des banques

Tableau N° 04 : Evolution du nombre d'effectifs bancaires (2011-2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs bancaires	35200	35500	35800	36000	36500

Source : SATIM 2014 et ONS 2015.

On observe à travers les statistiques présenter dans le tableau N°04 une hausse de l'effectif global des banques publiques de 35200 en 2011 à 36500 en 2015.

Ce niveau moyen d'effectif par agence assez élevé devrait normalement engendrer de meilleures prestations notamment en matière de qualité d'accueil des clients.

Néanmoins, lorsqu'on se réfère au ratio effectif banques/population active qui indique pour chaque année Le secteur bancaire Algérien parait peu doté en ressources humaines.

1.3. La pénétration des services bancaires

La bancarisation, qui se définit comme « la proportion de la population titulaire d'un compte en banque », peut être estimée par le taux de pénétration des services bancaires ou taux de bancarisation.

1.3.1. Le Taux de bancarisation et son amélioration

Les efforts engagés par la Banque d'Algérie en matière de promotion de la bancarisation se sont traduits en 2013 par une nette amélioration de la situation de l'Algérie de la matière, à affirmer le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA).

Ainsi, la situation en Algérie en matière de bancarisation, mesurée par les indicateurs de niveau de pénétration, de disponibilité de services bancaires et d'utilisation de ces services, a connu ces dernières années une évolution remarquable a estimé dans une communication sur le rôle des banques centrales dans la promotion de la bancarisation.

Dans ce sens, le niveau de pénétration, exprimé par le nombre de compte ouverts rapporté à la population totale est passé à 0,8 en 2013 contre 0,7 en 2010, alors que le nombre de comptes par personne se situe à 1,15 en 2013 contre 1,06 en 2011.

De même, le nombre de guichets de banque (y compris les guichets de CCP et Trésor) par population de 100.0000 personnes est en légère progression, soit 13,1 agences en 2013 contre 12,7 en 2010.

S'agissant de l'utilisation des services bancaires, le total des dépôts collectés par les banques, les CCP (compte courant postal) et le Trésor comparativement au produit intérieur brut (PIB) s'est stabilisé autour de 59% au cours des trois dernières années, selon les données avancées par le gouverneur de la BA.

Par ailleurs, la BA doit poursuivre ses efforts de promotion de la bancarisation en moyen terme, notamment à travers l'accélération de la bancarisation, appuyée par la poursuite de la modernisation du système de paiements de masse en 2014 et une densification ordonnée des réseaux des banques sur le territoire national.

Il s'agit aussi d'encourager le développement de l'activité crédits aux PME au niveau des banques.

1.3.2. L'utilisation des moyens scripturaux

En ce qui concerne l'utilisation de moyens de paiement scripturaux par les populations, celle-ci est très faible tant en ce qui concerne les instruments traditionnels que la monétique. Les moyens et les systèmes de paiement modernes n'ont émergé qu'à partir de 2006¹.

1.3.2.1. L'utilisation des moyens de paiement traditionnels

La tradition d'utiliser les chèques, virements et prélèvements par les ménages algériens fait largement défaut. Ils sont rarement admis dans les règlements, seul le chèque certifié est accepté mais il est peu utilisé. L'emploi du chèque se limite essentiellement aux retraits.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la désaffection des populations à l'égard du chèque:

Facteurs bancaires:

- Lourdeur des opérations;
- Lenteur dans les opérations d'encaissement;
- Absence d'informations à destination du titulaire du compte;
- Inefficacité du traitement des incidents de paiement;

¹ BOUZAR.CH et AMMOUR .B « la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », 2011, P 65.

- Exiguïté des agences bancaires et leur sous-équipement.

Facteurs socioéconomiques:

- Evasion fiscale (pas de traçabilité des transactions commerciales);
- Développement de marchés parallèles;
- Préférence pour les paiements en espèces¹.

1.3.2.2. La modernisation du système de paiement et développement de la monétique

A partir de 2006, le système bancaire Algérien va connaître une évolution à travers la modernisation des systèmes de paiement interbancaires et le lancement de la monétique.

Ce projet s'est concrétisé par la mise en production de deux systèmes de paiement modernes, le système ARTS pour le règlement brut en temps réel des opérations de paiement de gros montant et des paiements, et le système ATCI pour la télé compensation des paiements de masse (chèques, effets, virements, prélèvement et opérations monétique).

A. Système de paiement de gros montants en temps réel (ARTS)

Le système de règlement interbancaire en temps réel des grosses sommes et des paiements urgent dénommé (ARTS), concerne tout montant égal ou supérieur à un million de dinars, ainsi que tous virements revêtant un caractère urgent. Constitue une avancée de la réforme bancaire en cours. Ce système permet, en fait, le règlement brut des opérations de paiement en temps des gros montants qui constituent plus de 90% des transactions interbancaires. Ce système concerne les banques, les établissements financiers, le Trésor public, Algérie poste, le dépositaire central Algérie Clearing, ainsi que le centre de pré-compensation interbancaire.

Les avantages de ce système consistent à relever le niveau de bancarisation dans le sens où il répond à l'amélioration de la qualité des services bancaires fournis à la clientèle.

Ce système constituera également un moyen de lutte contre le blanchiment d'argent* car susceptible, de faciliter l'exercice d'une traçabilité complète des opérations de paiement

¹ BOUZAR.CH et AMMOUR .B « la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », 2011, P 65.

* Consacré par la loi n° 05-01 du février 2005 qui oblige les banques et les établissements financiers à adopter des règles de conduite en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

par virement de gros montants'' mais aussi une confiance ''plus grande'' de la clientèle vis-à-vis des banques.

Mais aussi, effet positif, ''une bancarisation de l'économie à travers l'adoption progressive des moyens de paiement scripturaux et, par là, l'amélioration de la collecte des ressources par les banques¹

B. le système de la télé compensation des paiements de masse (ATCI)

La télécompensation a été lancée le 16 Mai 2006 par la télé compensation du chèque sur tout le territoire national, elle repose sur le double principe de dématérialisation des instruments de paiement et l'automatisation des échanges des données électroniques des opérations.

Ce système vis à :

- La réduction des délais de recouvrement interbancaires ;
- La réhabilitation des moyens de paiements scripturaux classiques (chèques, effets, virements) ;
- Le développement des moyens de paiements modernes (prélèvement, opérations par carte) ;
- La réduction des coûts des échanges interbancaires ;
- L'amélioration de la qualité et la fiabilité des informations restituées ;
- La sécurisation des échanges interbancaires et leurs traitement et lutte contre les actions frauduleuses.

C. Le développement de la monétique

Le rôle de la monétique est primordial, car elle permet de remplacer l'utilisation massive de la monnaie fiduciaire par la monnaie scripturale, donc il favorise le recours aux services bancaires.

La prépondérance de la monnaie fiduciaire comme instrument quasi-unique des paiements de masse, s'explique par des facteurs multiples dont :

- Le faible taux de bancarisation de la population ;

¹ Chérif Bennacer, le soir D'Algérie le 07 janvier 2006.

- Le pouvoir libératoire illimité de la monnaie fiduciaire sans qu'aucun seuil maximum ne limite son usage ;
- Une relative complexité, surtout pour la population rurale, des procédures bancaires (ouverture de comptes, remises de chèques, octroi de chéquiers, cartes...).

Le premier projet de la monétique s'est soldé par le lancement de la carte interbancaire de retrait pour fournir aux clients une offre de produits et de services basé sur les nouvelles technologies, les cartes ont été introduites par la CPA, la BNA, dès la fin des années 80, mais la généralisation de cette carte n'a pas bien marché.

Ensuite, le lancement de la Carte International de Paiement (CIP), qui permet à son porteur de régler ses achats et services au niveau des terminaux de paiements (TPE).

Puis, la mise en place d'un réseau électronique (DAB/GAB), au niveau des établissements postaux et la dématérialisation des chèques au profit de carte magnétique, malgré les progrès réalisés, le taux de monétisation (nombre de cartes/ population totale) en Algérie ne dépasse pas 3,5% du nombre d'habitants. Vu le nombre limité des cartes, de DAB et TPE disponibles, plus de 90% des transactions des ménages, s'opèrent toujours en espèces.

Tableau n° 05: Evolution annuelle de nombre des DAB et TPE entre 2011-2015

Années	DAB/GAB	Evolution (%)	TPE	Evolution (%)
2011	647	-	3047	-
2012	543	-16,07	2965	-2 ,69
2013	534	-1,65	2904	-2 ,05
2014	500	-1,63	2469	-14,98
2015	600	20,00	2980	20,70

Source : SATIM 2015

Le tableau N°05 indique une faible évolution des automates bancaires (DAB, GAB et TPE) durant la période (2011-2015), la plupart des transactions des ménages s'opèrent toujours en espèces.

En résumé, la monétique est encore en phase de démarrage en Algérie, alors qu'elle constitue un mode de paiement privilégié dans beaucoup de pays. Le retard accusé relève, entre autres, de la venue tardive de la modernisation, des difficultés techniques et organisationnelles du système de paiement, mais aussi du peu d'intérêt suscité pour les populations en l'absence de campagne, de communication, et de sensibilisation.

1.4. La bancarisation sous l'angle du financement bancaire de l'économie / PIB

En Algérie, bien que des améliorations soient réalisées depuis la loi 90/10, les entreprises et les particuliers demeurent encore confrontés au problème d'obtention de fonds prêtables. Malgré l'introduction de nouveaux mécanismes et sources de financement (marché financier, capital risque, leasing, factoring...), ce dernier se fait de manière prépondérante par les banques, qui octroient des crédits encore très classiques, qu'il s'agisse de l'investissement ou de l'exploitation aux entreprises. Les crédits aux ménages ont connu des progrès ; l'apport de banques privées (Cetelem, Netaxis) n'est pas négligeable.

1.4.1. L'intermédiation financière des banques

La banque joue le rôle d'intermédiaire financier entre les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement, donc elle est le moteur de développement économique avec le mécanisme de l'offre et de la demande.

Tableau N°06 : Evolution de la collecte des ressources entre 2011-2015 (en milliards de DA et en %)

Nature de dépôt	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôts a vue	3495,8	3356,4	3537,5	4434,8	3891,70
Banques publiques	3095,8	2823,3	2942,2	3712,1	-
Banques privées	400,0	533,1	595,3	722,7	-
Variation (%)	-	-4	5,4	25,4	-12,24
Dépôt à terme	2787,5	3333,6	3691,7	4083,7	4443,40
Banques publique	2552,3	3053,6	3380,4	3793,6	-
Dont : dépôt en devises	272,4	295,9	324,2	348,8	-
Banques privées	235,2	280,0	311,3	290,1	-
Dont : dépôts en devises	31,2	43,3	45,7	56,0	-
Variation (%)	-	19,6	10,7	10,6	8,80
Dépôts en garanties*	449,7	548,0	558,2	599,0	620,00
Banques publiques	351,7	426,2	419,4	494,4	-
Dont : dépôts en devises	1,2	3,8	3,0	1,4	-
Variation en (%)	-	19,6	10,7	12,2	3,50
Banques privées	98,0	121,8	138,8	104,6	-
Dont : dépôts en devises	1,6	1,1	1,4	1,9	-
Variation (%)	-	19,0	11,2	-6,8	-
Total des ressources collectées	6733,0	7238,0	7787,4	9117,5	8955,10
Part des banques publiques	89,1%	87,1%	86,6%	87,7%	-
Part des banques privées	10,9%	12,9%	13,4%	12,3%	-

Source: données collectées à partir du rapport annuel de la Banque d'Algérie 2011-2015, P76

Le tableau N°06 nous montre la disponibilité des ressources auprès des banques favorable alors qu'elle était insuffisante durant les périodes antérieures. Cet état résulte du soutien financier apporté par l'Etat aux banques publiques et naturellement de la collecte de dépôts auprès des ménages et des entreprises.

1.4.2. L'indicateur de la bancarisation : crédit a l'économie / PIB

La banque autant que intermédiaire financier elle préside le développement de l'économie nationale à travers les crédits qu'elle octroie aux investisseurs donc elle participe dans l'évolution de PIB du pays.

Tableau N°07 : Evolution des crédits à l'économie/PIB (en milliards Da et en %)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits bancaire	3724,70	4285,60	5154,50	6502 ,9	7276,60
PIB	14588,50	16208,70	16643,80	17205,1	16799,20
Crédit à l'économie/PIB (%)	25 ,53	26,44	30,97	37,80	43,31

Source : données collectées à partir des rapports de la Banque d'Algérie 2011-2015.

A partir du tableau N°07 nous observons une augmentation de la distribution du crédit bancaire de 3724,70 milliards de dinars en 2011 à 7276,60 milliards de dinars en 2015, et qui va engendré une augmentation du PIB de 14588,50 milliards de dinars en 2011 à 16799,20 milliards de dinars en 2015, cela signifie une croissance du niveau de l'offre des services bancaire, le crédit à l'économie représente un bon indicateur de bancarisation .

2. Les mécanismes de la bancarisation en Algérie

2.1. Les services financiers postaux

D'après l'étude de la Banque Mondiale, le principal établissement de bancarisation de masse est Algérie Poste, grâce ç la densité de son réseau (implantation dans toutes les zones géographiques du pays) et les services financiers qu'elle peut fournir au profit des populations.

En plus du réseau électronique (DAB et GAB), d'autres services sont implantés au niveau des bureaux en Algérie. Il s'agit de :

- ❖ La caisse automatique de billet, qui permet d'améliorer d'avantage les prestations fournies au public et alléger la manipulation des fonds aux agents payeurs des guichets ;¹
- ❖ Le service Western Union a été mis en place auprès de certains établissements postaux à compter de l'an 2001. Les bureaux participant à cette prestation bénéficient en totalité de la connexion ADSL (Haut Débit), ce qui améliore la qualité des prestations fournies, entre autre la rapidité de paiement ;
- ❖ La télécompensation est une application, qui permet d'effectuer les transactions entre les banques et la poste au profit des titulaires de comptes bancaires ou de comptes CCP ;
- ❖ Les bornes multimédias : il s'agit de stations installés dans les guichets des bureaux de poste raccordées au réseau Internet pour l'usage des clients de la poste à travers lesquelles, ils peuvent accéder au site d'Algérie poste pour effectuer des opérations financières ou postales.²

En somme, il convient de confirmer que l'état a joué un rôle considérable pour améliorer l'environnement réglementaire et promouvoir des nouveaux dispositifs passant notamment par le renforcement des infrastructures technologies des services financiers de masse en Algérie.

En plus de ces engagements, la volonté politique à améliorer la consommation de masse des services financiers se concrétise par la mise en place d'organismes et d'institutions permettant de multiplier l'offre des services financiers sous diverses dimensions. Il s'agit, dans ce cas, des dispositifs de soutien à la microfinance (CNAC, ANSEJ, ANGEM et les ONG).

2.2. La micro finance en Algérie

En Algérie, la microfinance n'est pas très développée, elle est liée généralement aux dispositifs publics d'aide à la création de micro projets, la lutte contre le chômage³ et surtout le soutien au développement économique. Les spécificités de ces dispositifs reposent sur les montants de financement et les catégories de clients cibles.

¹ Ces caisses sont déployés dans les bureaux importants entrent dans le cadre de l'informatisation et la modernisation des prestations fournies aux citoyens. Elles ont permis de supprimer les déficits accusés, dans le passé, par les agents des guichets de paiement.

² Voir le site : www.poste.dz

³ Rapport final, « Bancarisation de masse en Algérie, opportunités et défis » juin 2006, p 08.

2.2.1. Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)

L'Agence National de Gestion de Microcrédit est établie en 2006, ses activités ont débuté au cours du mois d'octobre 2004. Son objectif consiste à favoriser l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales, encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de promotion de biens et services génératrices de revenus et développer l'esprit d'entrepreneuriat dans un souci d'intégration économique et sociale.¹

Le domaine d'activité de l'ANGEM comprend la microfinance, la coordination, la mise en place de partenariats institutionnels et bancaires, l'information, le conseil et l'accompagnement et le suivi des activités réalisées.

Le prêt de l'ANGEM est un prêt individuel de petit volume destiné aux projets dont le coût varie entre 50 000 DA et 400 000 DA remboursables sur une période de douze mois à soixante mois. Il est destiné à l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage.

2.2.2. Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ est une institution publique créée en 1996 chargée du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs de projets de création d'entreprise. A travers les étapes de création et d'extension de son entreprise, le jeune promoteur peut bénéficier de :

- L'assistance à titre gracieux (accueil-information-accompagnement-formation) ;
- Avantages fiscaux (franchise à la réalisation et exonérations à l'exploitation) ;
- Aides financières (prêt non rémunéré-bonification partielle des intérêts bancaires).²

L'ANSEJ cible, généralement, les jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans ayant une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée. Quant au financement, le promoteur doit mobiliser un apport personnel (5%) pour le financement du projet, le reste est financé par la banque (70%) et l'ANSEJ (25%) sous forme de prêt sans intérêt.

L'ANSEJ a pour missions, en relation avec les institutions et organismes concernés, de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en

¹ <http://www.agem/org.dz>

² <http://www.ansej.org.dz>

œuvre de leurs projets d'investissement, de gérer, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi.

2.2.3. Caisse nationale d'allocation chômage (CNAC)

La CNAC est une institution publique de sécurité sociale, créée en 1994, qui a pour vocation d'atténuer ou amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel, les principales missions confiées à la CNAC sont :

- L'indemnisation du chômage : à partir de 1994, la CNAC a mis en application le régime juridique d'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi pour des motifs économiques;
- Les mesures actives : à partir de 1998, la CNAC a mis en œuvre, les mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires que sont à l'aide à la recherche d'emploi et à l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé, les conseillers animateurs, et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipements également destinés à cette fin.¹

Il convient de dire que malgré l'absence d'un cadre juridique de la microfinance en Algérie, la mise en œuvre des dispositifs de soutien des petits projets contribue au développement des services financiers de masse dans la mesure où ils interviennent dans des créneaux différents avec des montants de crédits limités.

¹ <http://www.CNAC.org.dz>

Conclusion

Nous avons tenté d'analyser, dans ce chapitre, l'état de la bancarisation en Algérie, le système bancaire algérien reste encore tributaire de son passé et des profonds déséquilibres hérités de la période de gestion centralisée. La planification centrale et l'encadrement administratif l'ont fortement imprégné dans ses activités, dans son fonctionnement et dans son comportement. Ce pendant, nous avons remarqué un déséquilibre en matière de répartition des agences bancaires sur le territoire national, nous avons constaté aussi, à travers quelques indicateurs, que la densité du réseau bancaire représente 01 guichet pour 25 600 habitants, soit un niveau qui correspond à celui du pays en général. Quant au taux de bancarisation, la pénétration des services bancaires dans la wilaya demeure faible. Pour les effectifs des banques, la population occupée n'est fortement liée au domaine bancaire.

De ce fait, il ya à noter que la bancarisation est freinée par un certains nombres de facteurs connus; l'importance de l'informel, la méfiance de la population vis-à-vis des banques et le manque de culture bancaire dans certaines zones montagneuses (surtout celles dépourvues d'agences bancaires).

Enfin, Il faut également ajouter que le système bancaire conserve toute sa crédibilité, la question de transparence paraît primordiale. Elle est indispensable au rôle qui lui est dévolu dans la transformation de l'économie algérienne.

L'analyse du niveau de bancarisation d'une économie constitue un bon indicateur de son fonctionnement. Il peut être évalué par plusieurs indices dont la proportion de la population ayant un compte bancaire, la densité du réseau bancaire et le taux d'usage des instruments de paiement scripturaux par la population.

En Algérie, le niveau de bancarisation constitue l'une des vulnérabilités de l'économie nationale. C'est pour cela que les réformes du système ont été entreprises dans le domaine du système de paiement et de financement et qui avaient comme objectif principal l'amélioration des services bancaires de bases et du niveau de bancarisation.

Le présent chapitre est basé sur l'utilisation d'un questionnaire afin d'évaluer le niveau de bancarisation dans la commune, ce dernier est composé de trois sections, dans la première section nous essayerons de présenter la commune de Larbaa Nath Irathen et ses caractéristiques qui se basent sur l'étude de l'offre et la demande des services bancaires à partir de la présentation du secteur bancaire et postal de la commune et leurs densités, quant à l'étude de la demande on s'intéresse à la population occupée de la commune et le nombre de compte ouvert.

Dans la seconde section, nous tenterons d'analyser la culture bancaire et l'identification de la relation banque-client.

En fin, dans la dernière section nous essayerons d'examiner le niveau d'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques.

Section 01 : Méthodologie de l'enquête

Pour pouvoir évaluer le niveau de bancarisation de l'économie dans la commune de Larbaa Nath Irathen, nous avons effectué une enquête par questionnaire menée auprès de la population de la commune de cette agglomération.

Nous aborderons dans cette section, la présentation de notre terrain d'enquête (la commune de Larbaa Nath Irathen), les objectifs de la méthodologie de l'enquête, la description des questionnaires d'enquête, les conditions de sa réalisation et les techniques statistiques utilisées.

1. Présentation de la commune de Larbaa Nath Irathen

Larbaa Nath Irathen est une ville algérienne, située dans la wilaya de Tizi-Ouzou, Nous présenterons ci-après certains paramètres permettant d'identifier ses caractéristiques notamment celles relatives à sa situation géographique, sa population et ses opérateurs économiques.

1.1. Situation géographique

La commune de Larbaa Nath Irathen se situe dans la partie centre de la wilaya de Tizi Ouzou. Elle s'étale sur la superficie de 39,37km² soit 1.32 % du total de la superficie de la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle est entourée par Ait Omalou, Ait Aggouacha et Tizi Rached, Larbaa Nath Irathen est située à 8km au sud-ouest de Mekla, la plus grande ville des environs. Située à 901mètre d'altitude.

1.2. Aspect administratif

La commune de Larbaa Nath Irathen compte 19 villages : Ait-frah, Ait-ateli, Taourirt-Mokrane, Ikhelidjen, Aboudid, El Hammam, Ighil- Tazart, Imainsereine, Afenssou, T-E-H-Ali, T-Boudfel, Ighil Guefri, Adhouz, Thansaout, Taz, Azouza, El Kantra, Aguemoun.

1.3. Situation démographique

La population totale de la commune de Larbaa Nath Irathen selon le dernier recensement en 2008 est estimée à 33080 habitants, soit une densité de 840 habitants par km², et à partir des données collectées de la direction de programmation et suivie budgétaire (DPSB), la population de la commune de Larbaa Nath Irathen à la fin de l'année 2016 est estimée à 29849 habitants, soit une densité de 758 habitant par Km², Cette population est

répartie suivant certains paramètres à savoir : le sexe, l'âge, et le secteur d'activité. Ces derniers vont nous permettre d'identifier les caractéristiques de la population de base sur laquelle nous trions notre échantillon d'enquête.

1.3.1. Répartition de la population par sexe

La répartition de la population de la commune de Larbaa Nath Irathen par sexe c'est la première caractéristique de la population échantillon d'enquête. Cette répartition par sexe est donnée dans le tableau suivant.

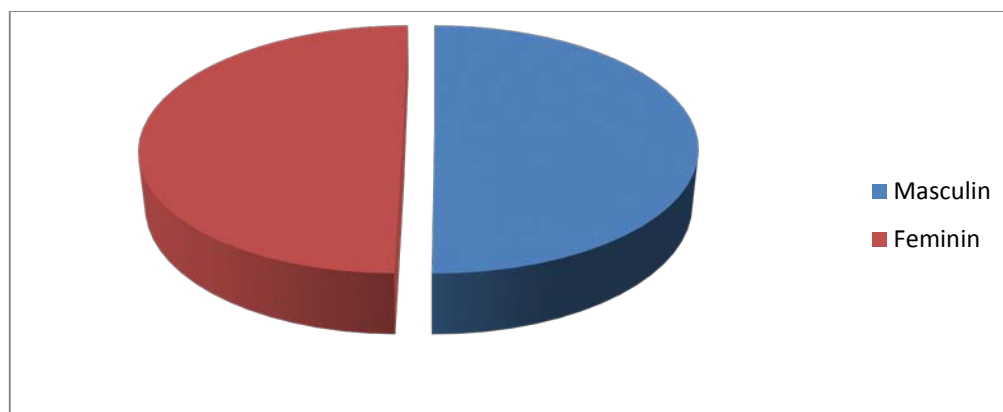
Tableau N°08 : Répartition de la population de la commune de LNI par sexe selon les estimations de DPSB à la fin de 2016

Sexe	Nombre	%
Masculin	14967	50,14
Féminin	14882	49,86
Total	29849	100,00

Source : DPSB de la wilaya de Tizi Ouzou, 2016.

Le tableau N°09 nous présente la répartition de la population de Larbaa Nath Irathen selon les statistiques enregistrées par la direction de la programmation et suivie budgétaire (DPSB) de la Wilaya de Tizi Ouzou, la population de la commune de Larbaa Nath Irathen est estimée à la fin de 2016 de 14967 Personnes de sexe masculin, soit 50,14% du totale de la population, contre 14882 Personnes du sexe féminin, soit 49,86%.

Graphique N°01 : Estimation de la population de la commune de Larbaa Nath Irathen par sexe à la fin de 2016.



Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2016

Le graphique suivant nous a permis de mieux comprendre la répartition de la population par sexe de la commune de Larbaa Nath Irathen selon les estimations de la direction de la programmation et suivie budgétaire à la fin de l'année 2016.

1.3.2. Répartition de la population par classe d'âge

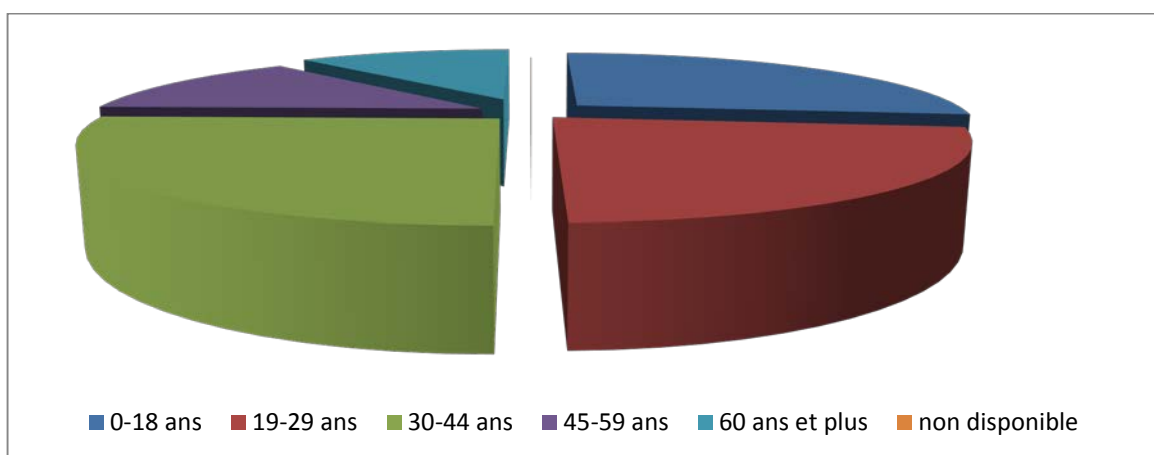
La répartition de la population de la commune de Larbaa Nath Irathen c'est la deuxième caractéristique de la population échantillon d'enquête. La répartition détaillée par âge est donnée dans le tableau suivant.

Tableau N°09 : Estimation de la population de la commune de Larbaa Nath Irathen par classes d'âge à la fin 2016, (a la base du RGPH 2008).

Tranche d'âge	Nombre	%
0-18 ans	8074	27,04
19-29 ans	6811	22,82
30-44 ans	7657	25,65
45-59 ans	3893	13,04
60 ans et plus	3442	11,52
Non disponible	10	0,03
totale	29849	100,00

Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2016.

Graphique N°10 : Répartition de la population de la commune de LNI par classe d'âge à la fin 2016.



Source : DPSB de la wilaya de Tizi Ouzou, 2016.

Le graphique ci-dessus indique que la population de la commune de LNI est majoritairement jeune avec 61.51% de population dont l'âge est compris entre 19 et 59 ans. Cette tranche d'âge est celle qui nous intéresse particulièrement dans notre cas pratique puisque elle représente la population active.

Ainsi, nous allons présenter ci-dessous la répartition de cette tranche précise de la population pour avoir une deuxième caractéristique qui permet d'identifier la population enquêtée.

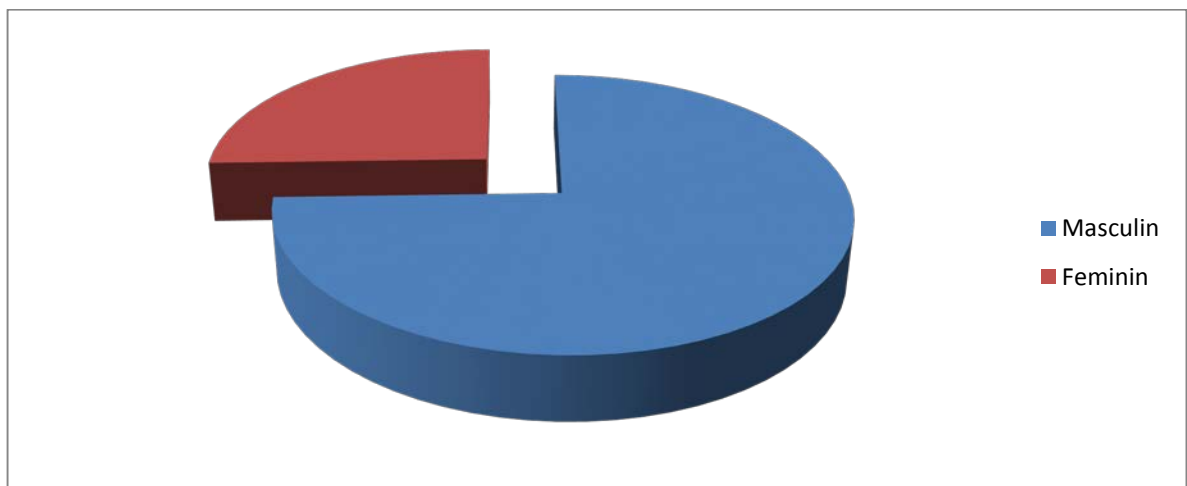
Tableau N°12 : Répartition de la population active de la commune de Larbaa Nath Irathen par sexe

Le sexe	Nombre	%
Masculin	8521	74,53
Féminin	2912	25,47
Total	11433	100,00

Source : reconstituer à partir des informations reçues de l'APC de LNI 2016

Le tableau N°11 indique que la population active de la commune de LNI est composée principalement de 74,53% personnes masculin et de 25,47% personne féminin.

Graphique N°03 : Estimation de la population active de la commune de Larbaa Nath Irathen par sexe a fin 2016



Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2016

Le graphique ci-dessus indique que la population active de la commune de LNI est composée principalement de 74.53% des hommes par rapport au faible pourcentage des femmes qui est de 25.47%.

1.3.3. Structure de la population occupée par le secteur d'activité

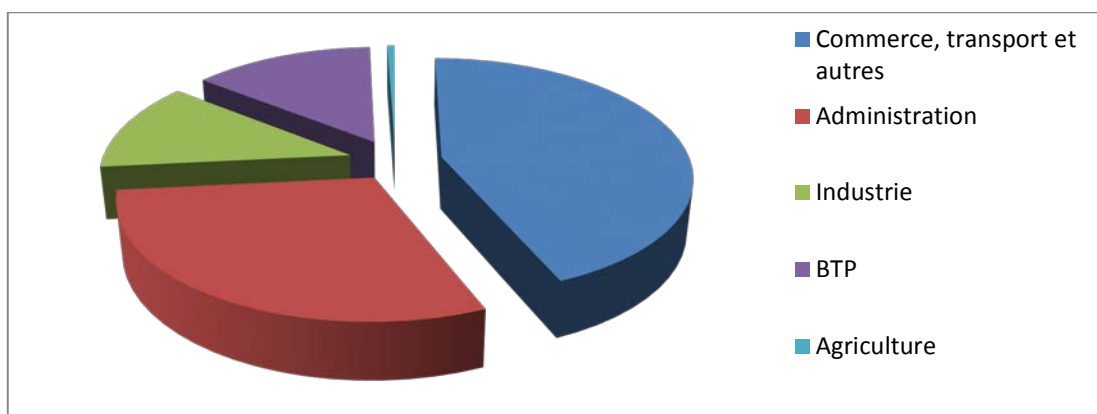
La répartition par branche d'activité place en première position le commerce, transport et service avec 4167 des individus occupés (soit 43,74%) suivi de l'administration qui occupe 2827 Individus (soit 29,67%), les autres branches d'activités : industrie, bâtiments et travaux publics (BTP) et agriculture occupent successivement 1163, 1316 et 54 (soit respectivement 12,21%, 13,81% et 0,57%).

Tableau N°11 : Répartition de la population occupée de la commune de Larbaa Nath Irathen par secteur d'activité

Branche d'activité	Nombre	%
Commerce, transport et services	4167	43,74
Administration	2827	29,67
Industrie	1163	12,21
Bâtiments et travaux publics	1316	13,81
Agriculture	54	0,57
Total	9527	100,00

Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2016.

Graphique N°04: Répartition de la population occupée de la commune de Larbaa Nath Irathen par secteur d'activité



Le graphique N°04 indique la proportion importante du commerce, transport et services occupée par la population de la commune de LNI par rapport aux autres branches d'activité.

1.4. Réseau bancaire de la commune

Le réseau des banques publiques est composé de quatre banques (BADR, BNA, CPA, CNEP-Banque) tandis que le réseau des banques privées est absent.

Tableau N°12: Le réseau des banques publiques de la commune de Larbaa Nath Irathen (2016)

Banque publiques	Nombre d'agences	Taux de concentration (%)
BNA	01	25,00
BADR	01	25,00
CPA	01	25,00
CNEP-banque	01	25,00
total	04	100,00

Source : Données collectées auprès des agences bancaires localisées sur le territoire de la commune de LNI.

Le réseau bancaire dans la commune de Larbaa Nath Irathen est caractérisé d'une concentration de 25% pour chacune des agences (la même densité).

1.5. Réseau postal de la commune de Larbaa Nath Irathen.

La commune de Larbaa Nath Irathen est dotée à fin 2016 de 06 bureaux de poste répartis sur 06 Villages la constituant (Larbaa Nath Orathen, Ait-Ateli, Azouza, Agouni-Tgharmine, Taourirt-Amoukrane, Ait-Frah).

Le réseau postal est considéré comme un mécanisme de massification des services financiers au niveau de la commune de Larbaa Nath Irathen, mais de façon limitée car la poste en Algérie ne propose que des services à caractère financier et non de crédit.

Les agences postales fournissent quotidiennement les services financiers tels que les mandats, les chèques payés, demandes d'avoir, pensions, services...etc.

Pour faciliter les opérations avec la clientèle, Algérie Poste a introduit la monétique dans les bureaux postaux.

1.6. La densité du réseau bancaire et postal.

L'offre des services bancaire ne peut pas être mesurée qu'à partir de la densité du réseau bancaire par rapport à la population résidente dans la commune.

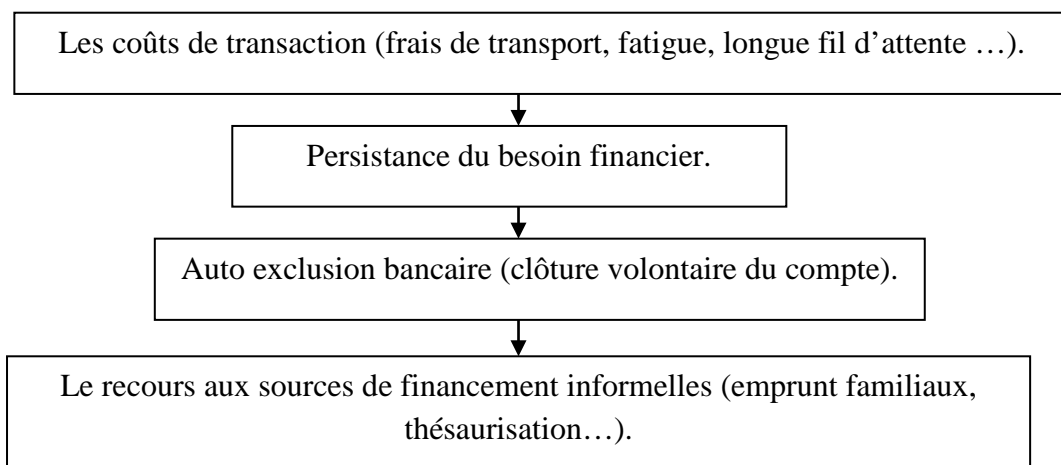
Le tableau N°13 : La densité démographique du réseau bancaire et postal dans la commune de LNI à la fin 2016

Nombre d'agence bancaire	04
La population totale de la commune de LNI	29849
La densité démographique du réseau bancaire	01 agence pour 7462 habitants
Nombre d'agence postal	06
La densité démographique du réseau bancaire avec l'inclusion du réseau postal	1 agence pour 2984 habitants

Source : statistique recueillies de la DPSB de la wilaya de TO, 2016.

Le tableau N°14 nous à permis de dire que la commune de larbaa Nath Irathen, en terme de densité bancaire est peu bancarisée, avec une agence (01) bancaire pour 7462 habitants.

En remarque que les 04 agences bancaires qui se trouve dans la commune se situent au niveau du centre ville , cela signifie que les besoin des services bancaires ne sont pas couvert dans les autres villages de la commune, pour faire face a ses besoins financier , la population résidente dans les villages doivent déplacer au centre ville de la commune et ce qui génère dans certaine cas la situation suivante :



Source : Mr SAM.H « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », 2008, P166.

Quant au réseau postal, la commune de Larbaa Nath Irathen disposait de 06 bureaux de poste, qui sont étalé sur les différents villages de la commune.

Avec l'inclusion des établissements postaux, la densité bancaire enregistre un taux satisfaisant dans la commune, et ce, grâce à la forte présence postales sur l'espace de la commune et surtout dans les villages qui ne contient pas d'agence bancaires

En résumé, la situation de la bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen se caractérise par la répartition insuffisante du réseau bancaire.

2. Méthodologie de l'enquête

Nous avons choisi la commune de Larbaa Nath Irathen comme terrain d'enquête puisque d'une part la commune de Larbaa Nath Irathen constitue le chef-lieu de la daïra et d'une autre part elle représente notre lieu de résidence ce qui nous facilitera le déroulement de l'enquête.

2.1. Déroulement de l'enquête

Pour ce faire, nous avons opté pour la méthode du questionnaire. Le choix de cette méthode est justifié par les avantages apportés par ce type d'enquête. Nous avons jugé que ce dernier est le plus adéquat pour recueillir des informations plus fines de la part des enquêtés (la population de LNI).

La détermination de l'échantillon de notre enquête s'est faite sur la base de la méthode « d'échantillonnage par quotas ». Elle consiste à reprendre les même proportions des caractéristiques de la population de base (par exemple: le sexe, âge, activité socioprofessionnelle) sur l'échantillon pris comme champ d'enquête. Celle-ci nous apparait comme la plus appropriée pour notre étude. En effet, elle permet de s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant une structure similaire à celle de la population de base.

Pour la constitution de l'échantillon des ménages nous avons utilisé la base des statistiques fournies par l'DPSB (la direction de la programmation et le suivie budgétaire) qui fixe la population de la commune de Larbaa Nath Irathen à 33080 habitants. L'enquête va porter sur 100 habitants, soit 0.30% de l'ensemble des ménages. La sélection de l'échantillon des ménages est faite sur la base de trois (03) principaux critères que nous avons trouvés comme plus importants et faciles à répéter. Le sexe, l'âge, et le secteur d'activité.

2.2. Le questionnaire

Le questionnaire constitue le moyen utilisé pour recueillir les informations nécessaires à notre analyse.

2.2.1. L'élaboration du questionnaire

L'élaboration du questionnaire s'est fait à travers une succession de questions liées à la détention et l'usage des instruments de paiement scripturaux par les ménages de la commune et leur culture bancaire. Ce questionnaire nous a permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulée dans la période septembre et octobre 2016. Elle avait comme objectif de tester notre hypothèse du travail, évaluer la capacité du questionnaire à apporter des éléments de réponses à notre problématique détecter de ce fait ses faiblesse. La pré-enquête nous a permis de modifier le questionnaire et apporter les corrections nécessaires, pour construire définitivement le questionnaire final qui fera l'objet de l'enquête effective.

2.2.2. Contenu des questionnaires

Le questionnaire comporte une vingtaine (20) de questions majoritairement fermées et quelques questions semi-ouvertes. Ces questions tentent d'évaluer et appréhender le niveau d'usage des moyens de paiement scripturaux par les particuliers enquêtés, nous les avons interrogés sur leur culture bancaire et sur quelques aspects de leur relation avec la banque en général.

2.3. Les techniques statistiques

Après avoir récupérer les questionnaires, adressés aux ménages durant la période d'enquête, nous sommes passées à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues, et le traitement des résultats s'est fait à l'aide des tableaux et des graphes.

Section 02 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client

Cette section a pour objectif de cerner de façon globale la culture bancaire par les agents enquêtes et identifier leur relation avec la banque.

1. La culture bancaire et identification de la relation banque-particulier

Les réponses issues du questionnaire adressé aux ménages dans l'enquête menée au niveau de la commune de Larbaa Nath Irathen, nous ont permis d'appréhender la culture bancaire de ceux-ci et leur relation avec la banque .

1.1. Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon d'enquête est composé de 100 ménages. Sa segmentation s'est faite suivant certaines caractéristiques de la population de base .il se représente en termes de sexe, d'âge et du secteur d'activité, comme suit :

Tableau N°14 : Répartition de l'échantillon des ménages par sexe

sexe	Fréquence	%
Homme	70	70,0
Femme	30	30,0
Total	100	100,0

Source : Notre enquête 2016

Le tableau N° 15 indique le nombre de ménages de notre échantillon qui contient 70 personnes masculines et 30 personnes féminines.

Tableau N°15 : Répartition de l'échantillon des ménages par âge

Age	Fréquence	%
19-29 ans	55	55%
30-44 ans	32	32%
45-60 ans	13	13%
Total	100	100,0

Source : Notre enquête 2016

Tableau N° 16: Répartition de l'échantillon des ménages par secteur d'activité

Profession	Fréquence	%
Administration	40	40,0%
Commerce, transport et service	35	35,0%
Industrie	08	08,0%
BTP	15	15,0%
Agriculture	02	2,0 %
Total	100	100,0

Source : Notre enquête 2016.

1.2. Perception de l'agence bancaire par les particuliers

La banque offre des services financiers multiples au profit des particuliers. Elle leur présente non seulement la possibilité de placer leur excédent d'argent pour le protéger et bénéficier d'une rémunération, mais aussi l'avantage de financer leurs projets. C'est autour de cette idée que nous voulons savoir l'intérêt que présente une banque pour les personnes interrogées. Les résultats sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau N° 17 : Répartition relative à la culture bancaire des ménages enquêtés

Signification d'une banque	Fréquence
Un moyen de sécuriser votre argent	52
Un moyen pour financement de vos projets	36
Un moyen de fructifier votre argent	10
Aucune signification	02
Total	100

Source : Notre enquête 2016

Le tableau N°18 montre que la sécurité de l'argent semble être le premier besoin exprimé par les particuliers à hauteur de 36,0%. En deuxième lieu, le financement des projets apparaît dans 36,0% des réponses, ce qui reflète l'existence d'un besoin de financement chez les personnes interrogées. Ce point précis peut être exploité par la banque pour présenter des produits bancaires, notamment, des crédits qui adaptent leurs besoins, enfin de les captiver

vers les services bancaires de manière générale, et les inciter particulièrement vers l'usage des moyens de paiement bancaires.

Il apparaît aussi dans le tableau que 2,0% des réponses, les enquêtés n'accordent aucune signification pour la banque, c'est-à-dire, cette dernière n'a acquis aucune place dans leur langage quotidien et n'ont aucune relation avec elle.

1.3. Culture de placement bancaire chez le particulier

En vue de connaître le comportement des particuliers à l'égard de la nature des placements de leur excédent de financement s'il existe, nous avons demandé de faire leur choix parmi trois propositions. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau N°18 : choix de placement de l'argent par les enquêtés

Choix des placements	Fréquence	%
Le thésauriser(le garder chez vous)	27	27,0
Le placer dans une banque	63	63,0
Autres	10	10,0
Total	100	100,0%

Source : Notre enquête 2016

Le tableau N°19 indique que 63,0% des particuliers trouvent dans la banque le premier lieu de placement de leur excédent de financement, néanmoins 27, 0% préfèrent le garder chez eux

Lorsque on a demandé à ces derniers pourquoi ne pas le placer au niveau de la banque, les réponses étaient divergentes : l'avantage financier procuré par le placement est très faible ; les intérêts perçus sont très négligeables, les prestations de services fournies par la banque algérienne sont de mauvaise qualité (les longues files d'attentes et les montants des commissions prélevées) et certains particuliers stipulent qu'il est plus pratique de garder leur argent chez eux et disponible à tout moment sans devoir passer par le canal de la banque .

Le tableau indique aussi que dans 10,0% des réponses, les enquêtés un troisième lieu de placement de leur argent autre que ces deux premiers. Lorsqu'on a interviewé les enquêtés sur la nature de ces placements, on aperçoit que la majorité de ces derniers trouvent dans l'investissement dans les biens immobiliers leur principale destination suivie par l'achat de véhicules, et pour certaines femmes l'achat de l'or puisque pour elles, ce dernier permet de

préserver la valeur de l'argent mieux que de le placer dans une banque c'est une valeur refuge.

Nous constatons que les particuliers sont entrain de chercher les profits les plus élevés et les plus faciles à gagner. La banque algérienne doit donc fournir des efforts soit en augmentant les taux d'intérêt, ou en présentant des produits bancaires diversifiés qui intéressent les besoins de la population, en vue d'accaparer les liquidités de ces derniers et empêcher leur placement dans des voies informelles.

1.4. Détention de comptes par les particuliers

La bancarisation peut être mesurée de différentes manières. Dans ce qui suit, le niveau de bancarisation de notre échantillon sera appréhendé par l'ouverture de comptes bancaires et postaux. Le tableau suivant résume ces informations :

Tableau N°19 : Ouverture de comptes bancaires et postaux par les enquêtes

Détention du compte	fréquence	%
Oui	83	83,0
Non	17	17,0
Total	100	100,0

Source : Notre enquête 2016

Le tableau N°20 indique le niveau de bancarisation de notre échantillon suivant l'ouverture de comptes bancaires et postaux est élevé. Ce dernier est estimé à 83,0%. Toutefois, pour qu'un agent économique soit considéré comme étant bancarisé au sens intrinsèque, on s'intéresse seulement à la détention de compte « bancaire ». C'est ainsi qu'on a cherché à identifier le type de compte détenu dans le tableau suivant :

Tableau N°20: La nature du compte ouvert par les ménages enquêtes

Type de compte	Fréquence	%
Sans compte	17	17,0
Compte postal	28	28,0
Compte bancaire	55	55,0
Total	100	100,0

Source : Notre enquête 2016

Il résulte du tableau N° 21 que le niveau de bancarisation de notre échantillon est assez élevé, soit 55,0%, des agents enquêtés. Taux satisfaisant indique une amélioration de la culture bancaire de la population qui peut être liée aux progrès réalisés dans la qualité des prestations fournies par la banque. D'autre part, il peut avoir comme origine l'augmentation des salaires enregistrée en Algérie ces dernières années et la simplification des procédures d'ouverture de compte bancaire.¹

Ce taux de bancarisation élevé doit normalement susciter une plus grande utilisation des moyens de paiement scripturaux puisque l'usage de ces derniers est adossé à la détention de comptes bancaires (généralement compte à vue).

Toutefois, il y a lieu de signaler que cette hausse est accentuée par l'obligation de certains fonctionnaires d'ouvrir un compte bancaire puisque la population concernée par notre étude se limite à celle active occupée² et non pas active³.

De plus, la population enquêtée est celle résidente dans la commune de Larbaa Nath Irathen, cette dernière concentre l'essentiel du réseau bancaire de la wilaya, ce qui peut être derrière l'importance de comptes bancaires ouverts.

1.5. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par le particulier

La qualité des services bancaires peut être un facteur explicatif du niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux par les enquêtés. Dans ce cadre, nous essayerons d'identifier la satisfaction des clients vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel banquier, de la qualité de la communication banque-client et enfin des délais d'encaissement des instruments de paiement.

1.5.1. Qualité d'accueil du personnel de la banque

La qualité d'accueil est devenue l'un des paramètres déterminants de la qualité des services bancaires dont font partie les services de paiement. L'accueil est le tout premier élément sur lequel est basé le jugement d'un client à propos de la qualité des services bancaires. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau suivant :

¹Les procédures de simplification se poursuivent, puisque, une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile sont les seuls documents nécessaires pour ouvrir un compte bancaire particulier en Algérie.

² Population active occupée : l'ensemble des personnes en âge de travailler et qui ont un emploi.

³ Population active : l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

Tableau N°22: Satisfaction des particuliers vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel de la banque.

satisfaction	Fréquence	%
Oui	45	81,82
Non	10	18,18
Total	55	100,0

Source : Notre enquête 2016.

Le tableau N°22 explique que notre enquête fait ressortir que sur les 55 particuliers détenant un compte bancaire, 81,82% sont satisfaits par la qualité de l'accueil du personnel de leur banque. Ceci traduit une amélioration de la conscience et de la formation du personnel bancaire algérien. Deux déterminants peuvent expliquer ce résultat :

- ◆ L'introduction de la notion de « concurrence » au sein du système bancaire algérien suite à l'entrée des banques étrangères très innovatrices en matière d'accueil et d'image de la banque. Cette concurrence a incité les banques publiques à améliorer leur qualité d'accueil et fidéliser ainsi leur clientèle ;
- ◆ Le recouvrement d'une nouvelle génération de banquiers d'une formation universitaire plus ouverte sur les exigences d'une banque moderne.

Cependant, une part considérable des enquêtés soit 18,18% démontrent leur insatisfaction vis-à-vis de l'accueil du personnel de leurs banques, c'est aussi une part non négligeable. Cette insatisfaction se justifie principalement par le manque d'écoute et de réactivité à leurs problèmes à hauteur de 55,55% des réponses, le manque de professionnalisme du personnel à un taux de 42,22%, et seulement 2,22% en raison d'un personnel qui n'est pas présentable.

Ce qui revient à dire que les recommandations des clients enquêtés dans ce sens portent plus sur la compétence professionnelle que sur l'image du personnel. L'amélioration de la qualité d'accueil ne peut progresser davantage qu'après le développement de la fonction marketing de la banque.

1.5.2. La qualité de la communication banque-client

Un système d'information fiable et efficace est en mesure d'inciter les opérateurs économiques à adopter les moyens de paiement bancaires au lieu des espèces. Un client est

très sensible à la qualité d'information de sa banque, c'est pour cette raison que nous avons demandé aux enquêtés de qualifier le système d'information de leur banque. Les résultats obtenus s'illustrent dans le tableau suivant :

Tableau N°22: Qualité du système d'information de la banque.

Qualité	Fréquence	%
Très bonne	5	9,09
Bonne	35	63,64
Mauvaise	15	27,27
Total	55	100 ,00

Source : Notre enquête 2016

Le tableau N°23 fait ressortir qu'en général, les 55 particuliers détenant un compte bancaire apprécient la qualité du système d'information de leur banque. En effet, 72,73% des répondants sont satisfaits dont 9,09% sont même très satisfaits reflétant une amélioration en la matière qui s'est produite ces dernières années. Cependant, 27,27% des enquêtés la qualifie de « mauvaise », ce qui revient à considérer que des manques persistent encore dans la qualité de la communication banque-client, et la banque publique algérienne doit travailler sur ce paramètre pour attirer et fidéliser les clients.

1.5.3. L'appréciation des délais de recouvrement par le particulier

Les banques exercent trois fonctions principales à savoir : la collecte de l'épargne, la distribution des crédits et la gestion des moyens de paiement. Cette dernière a constitué pendant longtemps une des vulnérabilités de la banque algérienne. Cependant, les réformes engagées depuis 2006 ont pu apporter une amélioration notable en matière de réduction des délais de recouvrement.

Ainsi, en vue de déduire l'appréciation du nouveau système de télé-compensation par les clients bancaires, nous avons posé une question dans laquelle nous avons demandé aux interrogés de qualifier les délais de recouvrement des principaux instruments de paiement (chèque et virement) par trois options (courts, moyens et longs).

Il y a lieu de signaler que les 55 particuliers détenant un compte bancaire n'ont pas tous répondu à cette question puisque, pour certains, leur relation avec la banque se limite à la perception de leur revenu ou au placement de leur argent et n'ont pas à l'usage des moyens de

paiement bancaires, donc ils ont aucun avis à propos des délais de recouvrement des moyens de paiement.

Tableau N°23: Appréciation des délais de recouvrement des instruments de paiement par les particuliers.

	Appréciation des délais de recouvrement					
	Chèque		Virement		Total	
Délais	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Courts	2	10,53	12	40	14	28,57
Moyens	10	52,63	15	50	25	51,02
Longs	7	36,84	3	10	10	20,41
Total	19	100	30	100	49	100

Source : Notre enquête 2016

Le tableau N°24 indique que les délais de recouvrement sont satisfaisants à hauteur de 79,59%, dont 51,02% des enquêtés ont opté pour l'option « moyens » et 28,57% pour l'option « courts ». Ceci explique largement l'amélioration des délais de recouvrement apporté par la mise en place du système de télé-compensation des paiements de masse.

Cependant, 20,41% des enquêtés stipulent que les délais de recouvrements sont toujours longs. Cette situation peut avoir comme origine la non vulgarisation par les banques du nouveau système de paiement, notamment, des nouveaux délais de recouvrement qui a fait que ces clients tendent toujours à les considérer comme étant longs, relativement à la perception portée sur les anciens délais de recouvrement du système de paiement classique.

Section 03: L'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques.

L'usage des moyens de paiement scripturaux est l'une des mesures performantes de la bancarisation d'une économie. Cette section a pour objectif d'évaluer le niveau de détention et d'usage de ces derniers par les agents économiques enquêtés.

L'appréciation du niveau d'usage des instruments de paiement scripturaux par les particuliers est fondée sur l'analyse du deuxième axe du questionnaire adressé aux ménages.

1. Réalisation d'un paiement par voie bancaire par les ménages.

Pour connaître la prédominance des moyens scripturaux dans les habitudes de paiement des enquêtés, nous avons cherché à évaluer le pourcentage des enquêtés ayant utilisé un paiement par voie bancaire depuis cette réforme. Les résultats obtenus se présentent dans le tableau ci-après:

Tableau N°24 : Paiement par voie bancaire

Réponse	Fréquence	%
Oui	43	43,00
Non	57	57,00
Total	100	100,00

Source : Notre enquête 2016.

A partir du tableau N°25 ont résulte que les particuliers déclarant avoir réalisé un paiement par voie bancaire sont de 43,0%. Résultat qui est assez satisfaisant mais qui reste encore loin de l'objectif primordial des pouvoirs publics qui consiste à généraliser les paiements scripturaux dans les habitudes de paiement de la population. D'autant plus, si l'en analyse la fréquence d'utilisation de ces instruments : chèque, virement et prélèvement automatique, au cours de l'année (2016) celle ci s'avère très faible.

1.1. L'utilisation du chèque

La proportion des personnes ayant utilisé le chèque comme instrument de paiement au cours de l'année 2016 se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°25 : Paiement par chèque

Réponse	Fréquence	%
Oui	14	14,00
Non	86	86,00
Total	100	100,00

Source : Notre enquête 2016.

Le tableau N°26 indique que seulement 14% des particuliers enquêtés déclarent avoir déjà utilisé le chèque pour le paiement au cours de cette année, et pour une fréquence d'utilisation très faible. En effet, sur ces 14 particuliers ayant utilisé le chèque comme moyen de paiement au cours de cette année,

En justifiant leur choix, les 86% personnes enquêtées n'ayant jamais procédé à un paiement par chèque au cours de cette année se réfèrent à :

- La non détention de compte bancaire par certains de ces particuliers;
- L'inacceptation du chèque par la majorité des commerçants due aux incidents de paiement relatifs aux chèques ;
- La complexité des procédures bancaires et la recherche de la facilité procurée par l'usage de l'espèce ;
- La persistance des lenteurs dans l'encaissement des instruments.

Ainsi, nous pouvons conclure qu'en Algérie la population utilise le chèque non pas comme un moyen de paiement mais essentiellement comme formulaire de retrait d'espèce, ce qui indique un « détournement » du moyen de paiement scriptural toujours au profit de la monnaie fiduciaire.

1.2. L'utilisation du virement

La proportion des personnes ayant utilisé le virement comme instrument de paiement au cours l'année se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°26: Paiement par virement

Réponse	Fréquence	%
Oui	26	26,00
Non	84	84,00
Total	100	100,00

Source : Notre enquête 2016.

Le tableau N°27 indique que 26% des enquêtés déclarent avoir réalisé un paiement par virement reflétant une utilisation du virement plus importante que le chèque. Mais toujours pour une faible fréquence d'utilisation puisque, sur les 26 personnes ayant utilisé un paiement par virement au cours de cette année.

1.3. L'utilisation du prélèvement automatique

La proportion des personnes ayant utilisé le prélèvement automatique comme instrument de paiement au cours de l'année se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°29: Paiement par prélèvement automatique

Réponse	Fréquence	%
Oui	09	09,00
Non	91	91,00
Total	100	100,00

Source : Notre enquête 2016

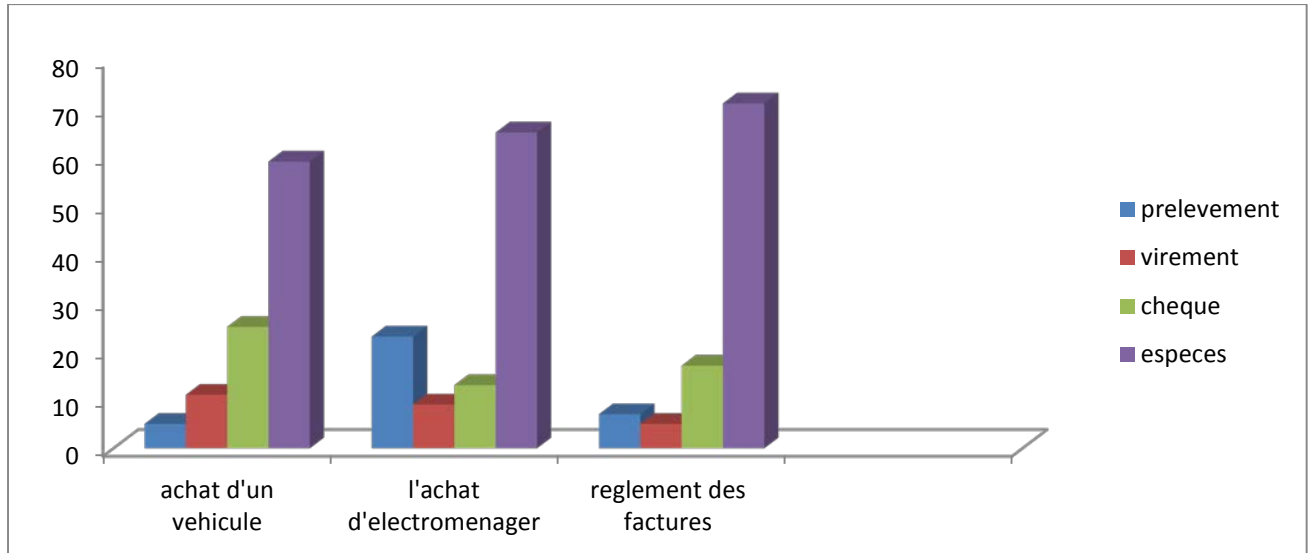
Le tableau N°28 indique que l'usage du paiement par prélèvement automatique reste encore très marginal dans les habitudes de paiement de la population 09%, en dépit des progrès apportés par ce moyen de règlement en matière de gestion de la trésorerie des banques. Ce dernier est généralement utilisé pour rembourser les mensualités des crédits contractés par les ménages pour l'achat d'un véhicule ou d'un bien immobilier (logement).

2. Règlement des dépenses courantes

Afin d'évaluer avec proximité l'habitude de paiement en espèces dans la vie économique quotidienne des particuliers, nous avons sélectionné quelques dépenses assez fréquentes qui sont: l'achat de véhicule, l'achat d'électroménagers et le règlement des

factures. Le graphique ci-dessous décrit les moyens de paiement utilisés par les enquêtés dans le règlement de ces dépenses.

Graphique N°05 : Règlement des dépenses courantes par les particuliers enquêtés



La lecture globale du graphique N°05 démontre la prédominance du paiement cash et l'absence de l'utilisation de la carte pour le paiement.

En effet, sur le total des enquêtés, 59% règlent l'achat de leur véhicule en espèces.

Taux jugé très élevé par rapport au montant nécessaire à cette transaction commerciale. Mais aussi la part des particuliers achetant leur véhicule par le moyen du chèque (25%) et virement (11%) est assez significative par rapport à la carte.

Le prélèvement existe avec un taux très bas (5%), son usage pour ce type de dépense s'explique avec les mensualités de remboursement effectuées par les particuliers ayant bénéficié d'un crédit à la consommation.

Quant à l'achat d'électroménagers, 65% des enquêtés règlent l'achat de leurs équipements électroménagers en espèces, suivi du prélèvement à hauteur de 23%. Ce dernier est utilisé par les particuliers achetant leurs équipements au niveau des œuvres sociales leur accordant des facilités de paiement. Le chèque et le virement sont pratiquement inutilisés par les particuliers pour le règlement de ce type de dépense.

Enfin, pour le règlement des factures, la part du cash est encore plus élevée soit 71% puisqu'il s'agit de dépenses très courantes. Le prélèvement n'est utilisé qu'à hauteur de 07%,

alors que normalement ce dernier est le moyen préférable pour le règlement de ce type de dépenses, mais la méconnaissance des particuliers de cet instrument et le manque de confiance dans la facturation des services constituent les causes principales de sa très faible utilisation.

En conclusion, les enquêtés perçoivent mal les instruments de paiement scripturaux et leur niveau d'utilisation est toujours bas. Ils démontrent une préférence particulière pour le paiement en espèces.

3. La monétique

Les cartes bancaires représentent les nouveaux instruments de paiement et de retrait introduits en Algérie et qui normalement doivent se substituer directement à l'usage du chèque et de l'espèce. En vue de déduire le niveau de généralisation des cartes auprès des particuliers enquêtés, nous avons intégré dans le contenu du questionnaire des questions relatives à la détention des cartes et à leur utilisation.

3.1. Détention de la carte

Les résultats liés à la détention de la carte par les enquêtés se présentent dans le tableau suivant :

Tableau N°28: Détention de la carte bancaire par les particuliers

Réponse	Fréquence	%
Oui	39	39,00
Non	61	61,00
Total	100	100,00

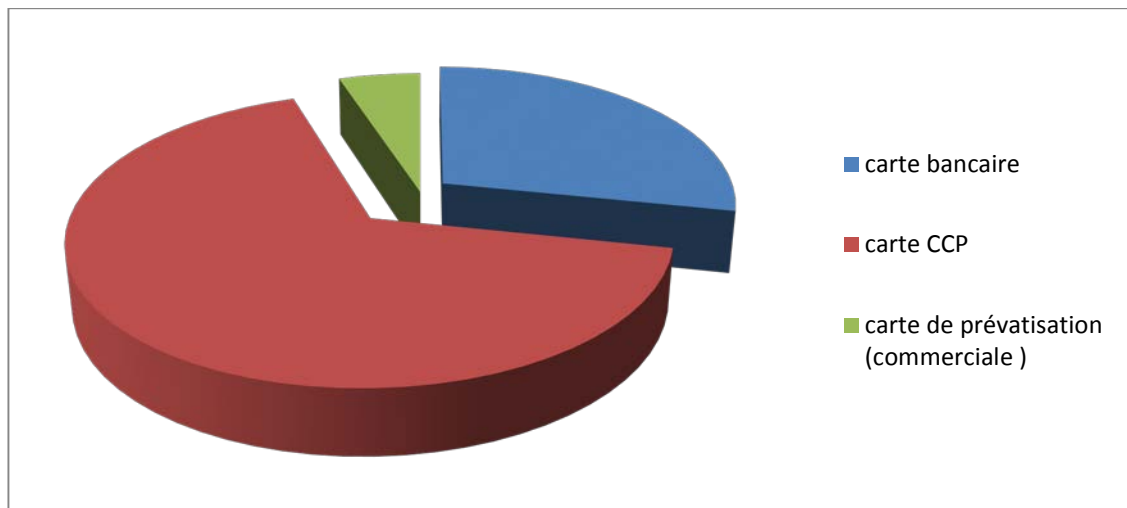
Source : Notre enquête ,2016

A partir du tableau N°29, en effet sur le total des particuliers enquêtés, 39% possèdent une carte magnétique (de retrait ou de paiement). Ce chiffre représente le taux de monétisation de notre échantillon qui est relativement élevé, chose qui s'explique d'un coté, par le fait que l'échantillon enquêté se compose d'une population occupée et résidente dans la commune de Larbaa Nath Irathen qui constitue le chef lieu de la wilaya où se concentre l'essentiel des progrès économiques et technologiques. De l'autre coté, aux efforts fournis par les agences postales de la commune dans la promotion et la généralisation de la distribution des cartes CCP.

Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés à savoir le type de cartes détenues par les particuliers enquêtés selon l'organisme émetteur.

La répartition par type, des 39 cartes détenues par les enquêtés dégage les résultats illustrés dans le graphique suivant :

Graphique N°06 : Types de cartes détenues par les particuliers selon l'organisme émetteur.



Source : Selon les données de notre enquête ,2016

Le graphique N°06 confirme le rôle des réseaux de poste dans la promotion des cartes dans la commune à travers la prédominance de la carte CCP parmi les cartes détenues par la population enquêtée à hauteur de 66,67% suivi par la carte bancaire à hauteur de 28,21%. Les cartes privées de paiement occupent une part très négligeable au sein des enquêtés, soit

5,13%. Celles-ci sont émises par certaines entreprises privées de la commune destinées au paiement de quelques services.

3.2. Fréquence d'usage de la carte par les ménages

La détention de la carte par les particuliers ne signifie pas automatiquement son utilisation.

En effet, il arrive que la carte soit détenue par ces derniers mais pas utilisée régulièrement ou du moins occasionnellement. Ainsi, nous avons demandé aux enquêtés de répondre à une question relative à la fréquence d'utilisation de leurs cartes. Les résultats s'illustrent dans le tableau suivant :

Tableau N°29 : Fréquence d'usage mensuel de la carte par les ménages.

Proposition	Fréquence	%
Aucune fois	10	24,64
Une fois	19	48,72
Entre 2 et 3 fois	7	17,95
Quatre fois	3	07,69
Total	39	100,00

Source : Notre enquête ,2016.

Le tableau ci-dessus démontre que 24,64% des particuliers détenant une carte ne l'utilisent aucune fois pendant le mois. Pour certains particuliers, leurs cartes ont expiré sans jamais l'avoir utilisée. D'autres, affirment l'avoir utilisée à titre occasionnel pendant les journées fériées où il y a de longues files d'attente au guichet bancaire ou postal.

Par ailleurs, 48,72% des particuliers procèdent à l'utilisation de leur carte une fois par mois, reflétant l'usage de la carte pour retrait mensuel du salaire, et seulement 07,69% des enquêtés procèdent à l'utilisation de la carte une fois par semaine.

3.3. Motif d'usage de la carte

Afin de connaître les différents usages de la carte magnétique par les particuliers, nous avons interrogé ces derniers sur le motif d'utilisation de celle-ci. Les réponses obtenues se présentent dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°30: Motif d'usage de la carte bancaire par les particuliers

Proposition	Fréquence	%
Retrait	17	58,61
Retrait et paiement	01	03,45
Consultation du solde	11	37,93
Total	29	100,00

Source : Notre enquête ,2016

Le tableau N°31 ci-dessus démontre que sur les 29 personnes utilisant la carte, 58,61% utilisent leur carte uniquement pour le retrait et 03,45% pour le paiement. Le reste (37,93%)

utilise la carte pour consultation du solde seulement, le retrait de l'argent se fait au guichet bancaire ou postal.

En vue d'approfondir cette idée de la préférence des particuliers pour le guichet en dépit de l'existence des DAB, nous avons demandé aux 39 particuliers détenant une carte d'effectuer leur choix de retrait de leur argent entre le guichet et les DAB; tout en justifiant leurs choix.

Tableau N°31: Préférence d'usage du guichet (bancaire ou postal) ou DAB.

Proposition	Fréquence	%
Guichet (postal ou bancaire)	25	64,11
Distributeur automatique de billet (DAB)	14	35,89
Total	39	100,00

Source : Notre enquête ,2016

Le tableau N°24 démontre la préférence de 35,89% seulement des enquêtés ayant une carte de procéder au retrait des billets auprès des DAB. Ces derniers se justifient par :

- La disponibilité des DAB 24h/24 et 7 jours 7 ;
- La rapidité des retraits en évitant l'encombrement des postes de guichet.

Quant au 64,11% enquêtés ayant préféré le retrait auprès des guichets, ceux-ci justifient majoritairement leur choix par :

- Le manque de la maintenance technique des DAB (ces dernies enregistrent des pannes répétitives) et l'absence de liquidités ;
- L'imputation des sommes d'argent au compte sans retrait effectif ;
- L'ignorance de la façon dont les DAB sont utilisés et la volonté de garder le contact avec le personnel de la banque lors du retrait ;
- L'emplacement des DAB à l'extérieur de l'agence constitue une crainte majeure lors des opérations de retrait (agressions, vols, discrétion);
- Le plafonnement des retraits dans les DAB ;
- L'importance des montants de commissions prélevées sur les opérations effectuées par carte et leur hétérogénéité d'une banque à l'autre.

Dans ce chapitre nous avons essayé d'examiner la situation de la bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen, l'analyse est faite à travers un questionnaire destiné à la population occupée de la commune.

L'analyse du niveau de bancarisation dans notre commune a nécessité le suivie de certaine indicateur de mesure, le niveau de bancarisation sous l'angle de la densité bancaire, et sous l'angle du taux de pénétration des services, l'évolution du taux de bancarisation par l'effectif de la banque et en dernier la mesure de la bancarisation sous l'angle de la pénétration de la monétique.

Selon les informations collectées auprès des banques installées dans le territoire de la commune, la bancarisation a connu une évolution remarquable dans l'année 2000 jusqu'à nos jours au niveau de nombre de comptes ouvert par les ménages.

Quant à L'usage des moyens de paiement et malgré leur développent, les agents économique et surtout les ménages préfèrent de faire face a leurs dépenses en espèces « cash ».

Parmi les indicateurs que nous avons utiliser afin de déterminer le niveau de bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Iarten, le degrés de pénétration de la monétique qui est faible a cause des risques reconnu a l'utilisation des DAB/GAB par les ménages.

Pour finaliser, la commune de Larbaa Nath Irathen, comme les autres commune de la wilaya de Tizi Ouzou, présente un niveau de bancarisation moyen, a cause de plusieurs facteurs notamment les procédures d'ouverture d'un compte, le taux d'intérêt faible, la faible densité du réseau bancaire, l'importance du secteur informel...etc.

Ayant atteint son terme, ce travail porte sur l'« Essai d'analyse du niveau de bancarisation de la commune Larbaa Nath Irathen ».

Pour réaliser ce travail, nous avons fait recours à la combinaison de trois méthodes notamment, la méthode historique, la méthode analytique, et la méthode statistique avec les techniques documentaires et d'interview.

En effet, notre analyse a été faite en considérant deux questions formulées de la manière suivante :

- ✓ Le niveau de bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen est caractérisé par une évolution considérable en termes de nombre de compte ouvert par les ménages.
- ✓ Le niveau de bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen reste encore modeste et moins développé.

Certes, le secteur bancaire Algérien est en phase de reconstruction. Il existe de ce fait des entraves qui freinent son envol, Pour ce faire, nous avons fournis tout au long de ce travail, les perspectives pour le développement et la redynamisation du système bancaire.

En dépit des changements apportés dans la dernière décennie, le système bancaire algérien reste encore tributaire de son passé et des profonds déséquilibres hérités de la période de gestion centralisée. La planification centrale et l'encadrement administratif l'ont fortement imprégné dans ses activités, dans son fonctionnement et dans son comportement.

L'impact de la réforme du système bancaire sur le développement de l'ouverture des comptes par les particuliers de la commune de Larbaa Nath Irathen démontrent la modestie du niveau de bancarisation par les particuliers et l'éloignement des services bancaires dans leur culture économique, alors que celle-ci constitue l'un des indicateurs important du développement de l'activité économique. En effet, la réticence des particuliers vers l'usage des moyens de paiement bancaires s'explique par l'implantation de la culture de cash dans les habitudes de paiement de la population, et l'absence des actions de sensibilisation de la part des banques visant à améliorer la relation banque/client.

Au terme de notre travail, nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse du travail selon laquelle le niveau de bancarisation dans la commune Larbaa Nath Irathen reste encore modeste et moins développée, malgré les progrès enregistrés en matière des réformes du système bancaire Algérien.

En définitive, la bancarisation en Algérie, bien qu'elle enregistre des progressions, demeure insuffisante. Plusieurs facteurs freinent son développement, ils sont généralement liés aux insuffisances de productivité, de performances et à la problématique de gouvernance des banques. En conséquence, des liquidités en quantité considérable sont hors circuit et contribuent à la formation de réseaux informels. La bancarisation doit constituer un objectif au profit du plus grand nombre de la population ; des actions doivent être engagées, non seulement sur le plan réglementaire et légal, mais doivent aussi s'inscrire comme levier pertinent dans la stratégie de conquête de marchés par les banques.

Ouvrages

- ✓ Abdelkrim NAAS, « Le système bancaire Algérien », Maisonneuve & La rose, Paris, 2003.
- ✓ Bernard Yves et Jean-Claude Coli, « dictionnaire économique et financier », Seuil, Paris, 1996.
- ✓ BOUZAR Chabha « Systèmes financiers : Mutation financière et bancaires et crise », Edition EL-Amel, TIZI-OUZOU, 2010.
- ✓ BOUZAR Chabha et BENHALIMA Ammour, « La bancarisation dans le contexte de libéralisation en Algérie », les cahiers du CREAD N° 95/2011, Alger.
- ✓ Brochant Lendervie, Publicators Edition Dalloz, 4^{ème} édition, 1992.
- ✓ CROZET Yves : « Dictionnaire de banque et de bourse », Edition ARMOND Colin, Paris 1993.
- ✓ Dictionnaire LA ROUSSE.
- ✓ DUGLAS Thierry : Dictionnaire de la banque », 5^{ème} édition, SEFI, CANADA, 2010.
- ✓ A.J GANSINHOUNDE «Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA », Université polytechnique du Bénin, Master Banque Finance.
- ✓ GARSUAULT.P et PRIAMIS, « La Banque Fonctionnement et Stratégies », ECONOMICA Gestion, 2^{ème} édition, paris, 1997.
- ✓ H. BENISSAD, « Economie du développement de l'Algérie », OPU, Alger, 1982.
- ✓ J -P PATATA, « Monnaie, institution financière et politique monétaire », Economica, Paris, 1993.
- ✓ J- V. Capal et O. Garnier, « dictionnaire de l'économie et de science sociale », hatière, paris, 1994.
- ✓ KEZA.PJ« Les enjeux économiques de la bancarisation en Afrique subsaharienne », économie, 2006-2008.
- ✓ KPMG Algérie SPA, « Guide des banques et établissement financier en Algérie », édition 2015.
- ✓ OUILLARD.C : «Les nouveaux enjeux de la multibancarisation », Guide-conseil, 2005.
- ✓ SAUSI RENDI BLANCHE « lexique de la banque et marchés financiers », Edition DUNOD, Paris 2009.

- ✓ SHEHRIT. K, « dictionnaire de terme de banque France, assurance, impôt fiscalité » 2^{ème} édition, Alger-livre, 2011.
- ✓ SYLVIE De Cousserges, « Gestion de la banque », Dunod.
- ✓ Sylvie de COUSSERGUES, « La banque ; structure, marché, gestion », Dalloz, Paris, 1996.
- ✓ Voir Guide investir en Algérie, année 2009.

Recherches universitaire (Mémoires de master et magister)

- ✓ BENISSAD .H, « Restructurations et réformes économiques», OPU, Alger, 1994, page131.
- ✓ BOUZAR.CH et AMMOUR .B « la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », 2011.
- ✓ GHEMDANE .T, TACHOUR. N, « Développement de la banque et bancarisation en Algérie », Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Mémoire de Master en sciences économique, TiziOuzou, 2015.
- ✓ Monitadila Passy Leatitia « les stratégies de communication de la bancarisation des fonctionnaires de l'Etat pendant la période allant de 2012-2013 ».
- ✓ Nathalie DALEY : «Multi bancarité des ménages : les effets de la différenciation et de la numérisation », Centre d'économie industrielle, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Paris 2002.
- ✓ SAM. H, « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie », Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Mémoire de Magistère en sciences économique, Tizi Ouzou, 2010.

Articles et revues

- ✓ « La bancarisation dans le monde », article publié, in [http://www. Afrique des idées.com](http://www.Afrique des idées.com), consulté le 13/06/2016.
- ✓ BADOUC .M, « réinventer le marketing de la banque et de l'assurance », revue banque, édition, paris, 2004.
- ✓ BADOUC-M, « Réinventer le marketing de la banque et de l'assurance », revue banque édition-paris 2004.
- ✓ Chérif Bennacer, le soir D'Algérie le 07 janvier 2006.
- ✓ EL WATAN Economie, du 25 Avril au 01 Mai 2011.

- ✓ GLOUKOEZOFF.G et LAZARUS.J, « la relation bancaire avec la clientèle, revue de littérature », octobre 2005.
- ✓ JORADP, règlement 86-12 du 20 août 1986 portant sur le système bancaire (article n°17).
- ✓ JORADP, règlement 88-01 du 12 janvier 1988, (article n° 2).
- ✓ JORADP, règlement 90-10 du 14 avril 1990
- ✓ Loi du 12 janvier 1988, article 2.
- ✓ MARTEZ. L « Les apports du site web dans une stratégie multi canal, revue n° 55, juillet. 2008.
- ✓ **Sites internet**
- ✓ www.agem.org.dz
- ✓ www.cnac.dz
- ✓ Les banques en Afrique, article publié, in [http://www. revue-banque.com](http://www.revue-banque.com), page consulté le 12 octobre 2016.
- ✓ [www.memoireonline.com,m_determinants-faible-bancarisation-uemoa4.html](http://www.memoireonline.com/m_determinants-faible-bancarisation-uemoa4.html)
- ✓ http://fr.wikipedia.org/wiki/l'inclusion_financi%C3%A8re
- ✓ http://fr.wikipedia.org/wiki/bureau_de_poste
- ✓ <http://fr.wikipedia.org/wiki/microfinance>
- ✓ www.planetfinance.org, consulté le 14/08/2016.
- ✓ www.poste.dz

Rapports et bulletins, documents officiels

- ✓ Bulletin bimestriel édité par l'ANSEJ, Novembre 2006. Voir les sites <http://www.ansej.org.dz>
- ✓ Document sur la bancarisation, Kinshasa, BCDC, 2013.
- ✓ Loi de finance complémentaires Art. 106 relatives aux mesures d'encouragement et s'appui à la promotion de l'emploi.(Jo n° 44 du 26 juillet 2009).
- ✓ Rapport final de CGAP et de l'AFED sur « la bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis », juin 2006.
- ✓ Séminaire sur le financement de la PME, 30 et 31 Octobre 2001 à l'Hôtel Phénix, Oran.

Annexe N° 01

Questionnaire adressé à la population de la commune de Larbaa Nath Irathen.

I- Fiche d'identification :

1. Age :
2. Sexe : Homme Femme
3. Profession :

II- Questions relatives à la culture bancaire et la qualité des services bancaires de base :

1. Que signifie une banque pour vous ?
Un moyen de fructifier votre argent
Un moyen de sécuriser votre argent
Un moyen pour le financement de vos projets
Aucune signification

2. Si vous arrivez à mettre de l'argent de côté, préférez-vous :

Le thésauriser (le garder chez vous)

Le placer dans une banque

Autres, veuillez préciser :

3. Avez-vous ouvert un compte ?

Oui Non

4. Si oui de quel compte s'agit-il ?

Compte postal CCP

Compte bancaire

5. Etes-vous satisfait de l'accueil du personnel de votre banque ?

Oui Non

6. Comment juger vous la qualité du système d'information de votre banque ?

Très bonne

Bonne

Mauvaise

7. Avez-vous déjà payé par chèque au cours de cette année ?

Oui Non

8. Comment jugez-vous les délais de recouvrement du chèque ?

Courts Moyens Longs

9. Avez-vous déjà payé par virement au cours de cette année ?

Oui Non

10. Comment jugez-vous les délais de recouvrement du virement ?

Courts Moyens Longs

11. Avez-vous déjà payé par avis de prélèvement automatique ?

Oui Non

12. Avez-vous déjà fait un paiement par voie bancaire ?

Oui Non

13. Pour l'achat d'un véhicule allez-vous régler :

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

14. Pour l'achat d'électroménagers, allez-vous régler :

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

Par carte

15. Comment réglez-vous vos factures d'électricité, de gaz ou de téléphone, internet ?

En espèces

Par chèque

Par virement

Par prélèvement

Par e-paiement

16. Avez-vous une carte magnétique ?

Oui Non

17. Si oui, quel est le type de carte détenue ?

Carte bancaire

Carte postale

Carte privative (commerciale)

18. En moyenne, combien de fois utilisez-vous cette carte par mois ?

Aucune fois

Une fois

Entre 02 et 03 fois

Plus de 04 fois

19. Comment préférez-vous retirez votre argent ?

Au distributeur automatique de billet (DAB)

Au guichet bancaire ou postal

Veillez justifier votre choix :.....

.....

Merci pour votre collaboration

La liste des tableaux

N° du tableau	Le titre du tableau	N° de page
01	Evolution de la bancarisation dans les pays développés.	11
02	La composante du secteur bancaire à la fin 2015.	64
03	Evolution de la densité bancaire en Algérie entre 2011-2015	65
04	Evolution du nombre d'effectifs bancaires 2011-2015	66
05	Evolution annuelle de nombre des DAB et TPE entre 2011-2015	70
06	Evolution de la collecte des ressources entre 2011-2015 (en milliards de DA et en %)	71
07	Evolution des crédits à l'économie/PIB (en milliards Da et en %)	72
08	Répartition de la population de LNI par sexe	80
09	Estimation de la population de la commune LNI par classe d'âge	81
10	Répartition de la population active de LNI par sexe	82
11	Répartition de la population occupée de la commune de LNI par secteur d'activité	83
12	Le réseau des banques publiques de la commune de LNI (2016)	84
13	La densité démographique du réseau bancaire et postal dans la commune de LNI à la fin 2016	85
14	Répartition de l'échantillon des ménages par sexe	88
15	Répartition de l'échantillon des ménages par âge	88
16	Répartition de l'échantillon des ménages par secteur d'activité	89
17	Répartition relative à la culture bancaires des ménages enquêtes	89
18	Choix de placement de l'argent par les enquêtés	90
19	Ouverture de comptes bancaires et postaux par les enquêtes	91
20	La nature du compte ouvert par les ménages enquêtes	91
21	Satisfaction des particuliers vis-à-vis de la qualité d'accueil du personnel de la banque	93
22	Qualité du système d'information de la banque	94
23	Appréciation des délais de recouvrement des instruments de paiement par les particuliers	95
24	Paiement par voie bancaire	96
25	Paiement par chèque	97
26	Paiement par virement	98
27	Paiement par prélèvement automatique	98
28	Détenion de la carte bancaire par les particuliers	100
29	Fréquence d'usage mensuel de la carte par les ménages.	102
30	Motif d'usage de la carte bancaire par les particuliers	102
31	Préférence d'usage du guichet (bancaire ou postal) ou DAB.	103

N° du graphique	Le titre du graphe	N° de Page
01	Estimation de la population active de la commune de LNI par sexe a la fin 2016.	80
02	Répartition de la population de la commune de LNI par classe d'âge a la fin 2016.	81
03	Estimation de la population de la commune de LNI par tranche d'âge a la fin 2016.	82
04	Répartition de la population occupée de la commune de LNI par secteur d'activité	83
05	Règlement des dépenses courantes par les particuliers enquêtés.	99
06	Types de carte détenue par les particuliers selon l'organisme émetteur	101

Introduction générale.....	02
Chapitre I : Cadre conceptuel sur la bancarisation	06
Section 01 : Définitions et indicateurs de mesure de la bancarisation	07
1. Définition de la bancarisation	07
1.1. Historique de la bancarisation	08
1.1.1. La bancarisation dans le monde.....	08
1.1.2. La bancarisation en Afrique.....	09
2. Les indicateurs de mesure de bancarisation	10
2.1. Le taux de pénétration des services bancaire	11
2.1.1. Le taux de bancarisation des ménages	12
2.1.2. Le taux de bancarisation des adultes	12
2.1.3. Le taux de bancarisation des actifs.....	12
2.2. La densité du réseau bancaire	13
2.2.1. Le réseau bancaire	13
2.2.2. Le réseau des institutions mutualistes et coopératives de crédits.....	13
2.2.3. Le réseau des services financiers postaux.....	14
2.3. La part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie	14
2.4. Les autres indicateurs de mesure du niveau de la bancarisation.....	14
2.4.1. Le taux de bancarisation par les effectifs de la banque.....	15
2.4.2. Le degré de pénétration de la monétique	15
3. Les niveaux de la bancarisation	15
3.1. Les niveaux de bancarisation dans les pays en développement	16
3.1.1. La sous bancarisation ou la faible bancarisation de la population	16
3.1.2. La non bancarisation	17
3.2. Les niveaux de bancarisation dans les pays développés	17
3.2.1. La surbancarisation.....	17
3.2.2. La multibancarisation	18
3.3. Le phénomène de l'exclusion bancaire et faible bancarisation	19
3.3.1. Exclusion bancaire et financière.....	19
3.3.1.1. Pratiques bancaires et financières	19
3.3.1.2. Relation entre exclusion bancaire et exclusion sociale	19
3.3.1.3. Les différentes formes d'exclusion bancaire.....	20
3.3.2. Faible bancarisation.....	20
3.3.2.1. Définition.	20

3.3.2.2. Mesure.....	21
3.3.2.3. Faible bancarisation et promotion des instruments scripturaux de paiement...	21
3.3.3. Différence entre faible bancarisation et exclusion bancaire.....	21
Section 02 : Facteurs d'extension de la bancarisation	23
1. Les facteurs macro-économiques : la bancarisation de masse	23
1.1. Définition de la bancarisation de masse	23
1.2. Les objectifs de la bancarisation de masse	23
1.3. Les mécanismes de la bancarisation de masse	23
1.3.1. Les mécanismes traditionnels	23
1.3.1.1. La poste	24
1.3.1.2. Les grandes entreprises	24
1.3.2. Les mécanismes modernes	24
1.3.2.1. La banque virtuelle	24
A. Les moyens de la banque virtuelle	24
B. La stratégie de la banque virtuelle	25
1.3.2.2. Les moyens de la banque multicanal.....	25
A. Les automates bancaires (DAB, GAB, TPE, et le PME)	25
B. Le téléphone: un moyen de la relation bancaire et bancarisation de masse	26
1.3.2.3. La microfinance	27
A. Définition	27
B. Les objectifs de la microfinance.....	28
a. La bancarisation de masse par l'inclusion bancaire	28
b. Les besoins d'épargne	28
C. Les institutions de la microfinance.....	29
1.3.2.4. Les facteurs micro-économiques : l'utilisation du marketing dans la banque.....	29
A. Le marketing bancaire et la bancarisation	29
a. Définition	29
b. Le Marketing Bancaire et ses spécificités	30
c. Les objectifs de marketing bancaire	31
d. Les Outils Marketing de la Banque.....	32
Section 03 : Les contraintes liées au développement de la bancarisation	37
1. Facteur socioculturel.....	37

1.1. Utilités et contraintes des garanties	37
1.2. Le problème de la conception de l'argent	37
2. Le manque de culture bancaire par la population	37
3. Le facteur socioéconomique.....	37
4. Le manque de professionnalisme ou l'absence de culture du client dans les banques	38
5. Les facteurs géographiques	38
6. Les autres contraintes	39
6.1. Les contraintes réglementaires et politiques monétaires	39
6.2. Le développement des acteurs concurrentiels et la finance directe	39
6.3. Le marché informel (économie souterraine)	39
6.4. Les mouvements de la masse monétaire	39
La conclusion	41
Chapitre II: L'étude de la bancarisation en Algérie	43
Section 01 : Présentation et organisation du système bancaire Algérien	44
1. Définition et rôle de la banque	44
1.1. Définition de la banque	44
1.1.1. Définition économique	44
1.1.2. Définition juridique	44
1.2. Le rôle de la banque	46
2. Missions de la banque	48
3. Les ressources de la banque	49
3.1. Les ressources internes	49
3.2. Les ressources externes	49
4. Les opérations effectuées par la banque	50
5. Les différentes banques actuelles en Algérie	50
Section 02 : L'évolution du système bancaire en Algérie	51
1. Evolution de la structure du système bancaire algérien	51
1.1. Première phase « 1966-1970 »	51
a. La Banque Centrale d'Algérie	51
b. La Caisse Algérienne de Développement	52
c. La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP)	52
1.2. Deuxième phase « 1971-1986 »	53
1.3. Troisième phase « 1987-1992 »	54
a. La réforme de 1988	55

b. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990	55
1.4. Les autres institutions financières.....	56
1.4.1. Les grandes banques publiques.....	56
1.4.2. Les nouvelles banques à capitaux essentiellement privés	56
1.4.3. Les institutions financières spécialisées	57
1.4.4. La structure actuelle du système bancaire algérien	58
2. La restructuration du système bancaire algérien.....	59
2.1. La réhabilitation des banques	59
2.2. la privatisation (Le désengagement de l'Etat)	59
2.3. L'établissement en partenariat	60
3. Modernisation et ouverture du système bancaire algérien.....	62
Section 03 : La promotion de la bancarisation en Algérie	63
1. Les indicateurs de la bancarisation en Algérie	63
1.1. Le niveau de la bancarisation sous l'angle de la densité du réseau bancaire	63
1.1.1. Les composants généraux du système bancaire Algérien	63
1.1.2. La concentration du réseau bancaire	64
1.1.3. L'émaillage géographique du réseau bancaire.....	65
1.2. Le niveau de bancarisation sous l'angle des effectifs des banques	66
1.3. La pénétration des services bancaires	66
1.3.1. Le Taux de bancarisation et son amélioration	66
1.3.2. L'utilisation des moyens scripturaux	67
1.3.2.1. L'utilisation des moyens de paiement traditionnels	67
1.3.2.2. La modernisation du système de paiement et développement de la monétique	68
A. Système de paiement de gros montants en temps réel (ARTS)	68
B. le système de la télé compensation des paiements de masse (ATCI)	69
C. Le développement de la monétique	69
1.4. La bancarisation sous l'angle du financement bancaire de l'économie / PIB.....	71
1.4.1. L'intermédiation financière des banques	71
1.4.2. L'indicateur de la bancarisation : crédit a l'économie / PIB	72
2. Les mécanismes de la bancarisation en Algérie.....	72
2.1. Les services financiers postaux.....	72
2.2. La micro finance en Algérie.....	73
2.2.1. Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)	74

2.2.2. Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)	74
2.2.3. Caisse nationale d'allocation chômage (CNAC)	75
Conclusion	76
Cas pratique: Analyse du niveau de bancarisation dans la commune de Larbaa Nath Irathen	78
Section 01 : Méthodologie de l'enquête	79
1. Présentation de la commune de Larbaa Nath Irathen.....	79
1.1. Situation géographique	79
1.2. Aspect administratif	79
1.3. Situation démographique	79
1.3.1. Répartition de la population par sexe	80
1.3.2. Répartition de la population par classe d'âge	81
1.3.3. Structure de la population occupée par le secteur d'activité	83
1.4. Réseau bancaire de la commune	84
1.5. Réseau postal de la commune de Larbaa Nath Irathen.....	84
1.6. La densité du réseau bancaire et postal.....	85
2. Méthodologie de l'enquête	86
2.1. Déroulement de l'enquête	86
2.2. Les questionnaires.....	87
2.2.1. L'élaboration des questionnaires.....	87
2.2.2. Contenu des questionnaires.....	87
2.3. Les techniques statistiques	87
Section 2 : Culture bancaire et identification de la relation banque-client	88
1. La culture bancaire et identification de la relation banque-particulier	88
1.1. Caractéristiques de l'échantillon	88
1.2. Perception de l'agence bancaire par les particuliers	89
1.3. Culture de placement bancaire chez le particulier	90
1.4. Détention de comptes par les particuliers	91
1.5. Perception de la qualité des services de paiement bancaires par le particulier....	92
1.5.1. Qualité d'accueil du personnel de la banque.....	92
1.5.2. La qualité de la communication banque-client	93
1.5.3. L'appréciation des délais de recouvrement par le particulier.....	94
Section 03: L'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les agents économiques.....	96

1. Réalisation d'un paiement par voie bancaire par les ménages	96
1.1. L'utilisation du chèque.....	96
1.2. L'utilisation du virement	97
1.3. L'utilisation du prélèvement automatique.....	98
2. Règlement des dépenses courantes.....	98
3. La monétique	100
3.1. Détention de la carte.....	100
3.2. Fréquence d'usage de la carte par les ménages	101
3.3. Motif d'usage de la carte	102
Conclusion	104
Conclusion générale	106
Annexes	
Liste des graphes	
Liste des tableaux	
Liste des abréviations	